

ROGERS

Lantic



La force de nos gens

À TRAVERS NOS COMMUNAUTÉS

RAPPORT ANNUEL 2021



Notre équipe travaille de façon efficace et nous livrons
ce que nous promettons : **des sucres et des édulcorants**
de la plus haute qualité afin de satisfaire nos clients

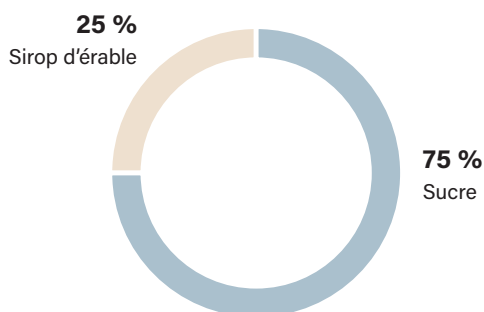


Rogers détient la totalité des actions ordinaires de Lantic Inc., qui exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi que l'unique usine canadienne de transformation du sucre de betterave qui est située à Taber, en Alberta. Les produits de Lantic/Rogers comprennent notamment du sucre granulé (régulier et biologique), de la cassonade, du sucre à glacer, des sucres liquides, du sucre en cubes et des sirops de spécialité, ainsi que de la stevia, de l'agave, du sucre de coco biologique, du sucre Plantation Raw™, du sucre et des flocons d'érable et d'autres mélanges secs.

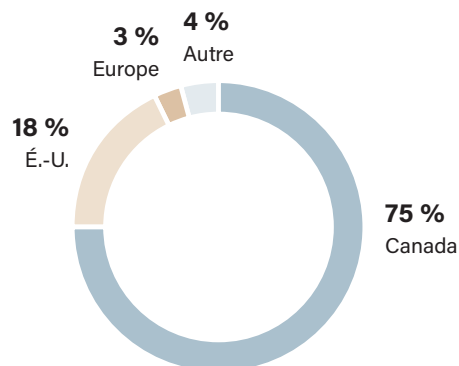


Lantic détient également la totalité des actions ordinaires de La Corporation des Produits de l'Érable (« The Maple Treat Corporation » ou « TMTC »). TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, Dégelis et St-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC comprennent notamment du sirop d'érable ainsi que des produits dérivés du sirop d'érable et sont vendus sous différentes marques de commerce dont TMTC, Uncle Luke's, Decacer et Highland Sugarworks.

Sucre vs. produits de l'érable



Distribution géographique



Dividende distribué (en milliers de \$)

	DÉC	MAR	JUIN	SEP	TOTAL
Exercice 2021	9 318	9 318	9 318	9 333	37 287
Exercice 2020	9 440	9 423	9 320	9 318	37 501

Photo : Ferme érablière pour sirop d'érable

Dividende par action (\$)

	DÉC	MAR	JUIN	SEP	TOTAL
Exercice 2021	0,09	0,09	0,09	0,09	0,36
Exercice 2020	0,09	0,09	0,09	0,09	0,36

Photo : Récolte de betteraves à sucre



La force de nos gens à travers nos communautés

La force de nos gens s'est manifestée à travers nos communautés en 2021. Bien que la pandémie de COVID-19 ait continué à créer de la volatilité, la résilience de nos employés a permis à Rogers Sugar de remplir son rôle essentiel au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne.

D'un océan à l'autre, notre personnel dévoué a relevé les défis de front. Qu'il s'agisse des mauvaises conditions météorologiques qui ont affecté la récolte de betteraves à sucre en Alberta, des pénuries de main-d'œuvre et des problèmes de transport qui ont perturbé nos canaux d'approvisionnement en produits, ou encore de l'actuelle pandémie qui a des répercussions sur nos activités d'exploitation courantes, nos équipes ont livré la marchandise avec cran et passion.

Grâce à cet engagement indéfectible à servir nos clients, Rogers Sugar a renforcé sa position de chef de file dans les marchés du sucre et du sirop d'érable en 2021.



Faits saillants de l'exercice 2021

- Rogers Sugar a généré un BAIIA ajusté de 91,0 millions de dollars en 2021, malgré le fait que l'exercice 2021 comptait une semaine d'exploitation de moins que l'exercice 2020
- Le secteur du sucre a livré une quantité record de 779 500 tonnes métriques de sucre en 2021
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est élevé à 74,6 millions de dollars en 2021, en recul de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de problèmes non récurrents qui ont eu une incidence négative sur nos activités
- Le BAIA ajusté du secteur des produits de l'érable s'est amélioré de 22 % d'un exercice sur l'autre pour atteindre 16,4 millions de dollars en 2021 grâce à un accroissement des marges sur les produits et à la réalisation de gains d'efficacité opérationnelle
- Les flux de trésorerie disponibles pour les douze derniers mois clos le 2 octobre 2021 ont totalisé 45,5 millions de dollars, en légère baisse par rapport à 2020
- La société a publié son premier rapport sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance en juin 2021 qui présente son engagement en matière de développement durable et explique comment les considérations ESG sont devenues partie intégrante de ses activités et de sa stratégie d'entreprise
- Mike Walton a été nommé président et chef de la direction de Rogers Sugar et de Lantic Inc. dans le cadre d'un processus de transition harmonieuse de leadership, à la suite du départ à la retraite de John Holliday en octobre 2021



Dallas H. Ross

Président du conseil d'administration

Chers actionnaires,

Au cours de l'exercice financier clos le 2 octobre 2021, nos activités ont continué de subir une certaine volatilité causée par la pandémie de COVID-19. Cette situation a touché nos deux secteurs d'activité tout au long de l'exercice à divers niveaux. Au quatrième trimestre de l'exercice, nous avons observé une plus grande stabilité de la demande et nous espérons que cette tendance se maintiendra à l'avenir.

Nos activités ont dégagé un BAIIA ajusté de 91,0 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 92,3 millions de dollars l'an dernier. Bien que ces résultats soient inférieurs à ceux de la période comparable de l'année précédente, l'exercice 2021 compte une semaine d'exploitation de moins et témoigne de défis imprévus auxquels essentiellement notre secteur du sucre a été confronté.

Au cours de l'exercice 2021, nos résultats financiers ont subi l'incidence négative de facteurs qui ne devraient pas se répéter en 2022. Globalement, nous estimons que ces facteurs ont eu un impact négatif de plus de 10,0 millions de dollars sur notre BAIIA ajusté pour l'exercice 2021. Il s'agit notamment des répercussions défavorables des conditions météorologiques sur la récolte de betteraves à sucre en Alberta, des coûts associés à la comptabilisation d'une charge au titre des services passés dans le cadre de la nouvelle convention collective de la raffinerie de Montréal et des effets persistants des dépenses engendrées par la COVID-19 et liées aux mesures préventives ainsi qu'à la logistique.

Malgré les défis, l'équipe de direction a mis en œuvre un plan efficace d'atténuation pour obtenir de solides résultats financiers et s'assurer que nos précieux clients ne soient pas affectés. Notre secteur du sucre a vendu plus de sucre au cours de l'exercice 2021 que lors des dernières années avec des ventes totales de 779 500 tonnes métriques. L'augmentation du volume est attribuable à la progression des ventes de produits liquides et des ventes à l'exportation, qui a plus que compensé la réduction observée dans notre secteur des produits de consommation en raison de la volatilité engendrée par la COVID-19. Pour l'avenir, nous prévoyons un retour à une composition des ventes plus habituelle sur le marché intérieur et anticipons que les ventes à l'exportation renoueront avec les niveaux des exercices précédent.

Au cours de ce dernier exercice, les activités de notre secteur des produits de l'érable se sont améliorées grâce à la pleine intégration de notre chaîne de valeur manufacturière. Ce secteur d'activité a dégagé un BAIIA ajusté de 16,4 millions de dollars en 2021, ce qui représente une amélioration de 22 % par rapport à 2020. Nous constatons les retombées de l'optimisation des marges de produits et de la réalisation de gains d'efficacité opérationnelle. Nous détenons une part de marché dominante et nous continuerons de l'accroître et de la renforcer en fournissant de manière fiable des produits de grande qualité à nos clients actuels et nouveaux.

Le bénéfice net pour l'exercice 2021 s'est élevé à 47,5 millions de dollars, ce qui représente un bénéfice de base par action de 0,46 \$. Les flux de trésorerie disponibles pour la même période se sont élevés à 45,5 millions de dollars. Au cours de l'exercice, nous avons versé un dividende de 0,09 \$ par action à chacun des trimestres, soit un total de 0,36 \$ par action pour l'ensemble de l'exercice, ce qui représente le versement d'un montant total de 37,3 millions de dollars en 2021.

Au cours de l'exercice, nous avons pris la décision de profiter des conditions favorables à long terme sur les marchés financiers et avons ainsi émis un placement privé de 100 millions de dollars pour une période de 10 ans à un taux d'intérêt annuel fixe de 3,49 %. Le produit net a été affecté à la réduction du montant prélevé sur notre facilité de crédit renouvelable.

À la fin du mois d'août, nous avons annoncé le départ à la retraite du président et chef de la direction de la Société, John Holliday. Au nom de tous les membres du conseil d'administration, je tiens à exprimer notre gratitude à John pour son dévouement envers l'organisation au cours des sept dernières années. Depuis ses débuts, John a travaillé sans relâche à bâtir une entreprise résiliente tant sur le plan opérationnel que financier. Il a également piloté nos efforts de diversification dans le secteur des produits de l'érable. Sa résilience et son leadership ont contribué à traverser la période de volatilité et à surmonter les défis engendrés par la pandémie ainsi que les difficultés liées aux betteraves à sucre en Alberta au cours des dernières années. Dans le cadre de notre processus de transition de leadership, John agira à titre de conseiller stratégique auprès de notre nouveau président et chef de la direction, Mike Walton, qui pourra le consulter au besoin jusqu'en avril 2022.

Le conseil d'administration a pleinement confiance en Mike et nous lui souhaitons la bienvenue dans son nouveau rôle. Mike fait partie de l'équipe de Rogers Sugar depuis plus de quatre décennies et possède une connaissance approfondie de tous les aspects de l'entreprise. Nous sommes impatients de profiter de son leadership et de son orientation au fur et à mesure de notre progression et de la mise en œuvre de notre stratégie.

Pour l'exercice 2022, nous nous attendons à une amélioration de notre performance financière, soutenue par l'arrivée à maturité de notre secteur des produits de l'érable et un retour à la normale de la composition des ventes et des conditions d'exploitation pour nos activités dans le secteur du sucre.

J'aimerais prendre un moment pour remercier notre équipe de direction et l'ensemble de nos employés pour leur dévouement et leur engagement tout au long de l'année. Notre équipe continue d'apporter des solutions créatives et opportunes pour répondre pleinement aux besoins de nos clients.

Enfin, j'aimerais conclure en remerciant nos actionnaires pour leur soutien continu.

Au nom du conseil d'administration,



Dallas H. Ross

Président du conseil d'administration



John Holliday

Ancien président et chef de la direction

Au cours de l'exercice 2021, le monde a commencé à changer avec la réouverture progressive de l'économie. Le rétablissement des canaux d'approvisionnement pré-pandémiques, ainsi que les difficultés créées par les interruptions de travail et de transport pendant la pandémie de COVID-19, ont ajouté aux défis quotidiens de l'exploitation de notre entreprise. Nous sommes une composante essentielle de la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne et, par conséquent, en ces temps difficiles et sans précédent, l'engagement de nos employés nous a permis de réagir aux circonstances et de livrer de façon continue nos ingrédients essentiels à notre clientèle qui compte sur nous.

Au début de l'exercice 2021, des conditions météorologiques difficiles ont causé des problèmes à notre récolte de betteraves à sucre en Alberta, ce qui a entraîné une hausse des coûts engagés pour répondre à la demande de nos clients. La détermination de nos équipes opérationnelles et commerciales nous a permis d'ajuster rapidement notre chaîne d'approvisionnement et d'assurer à nos clients un service continu et ininterrompu.

Nos activités dans le secteur des produits de l'érable ont obtenu des résultats robustes en 2021, grâce notamment à une hausse des marges de vente et à une amélioration de l'efficacité opérationnelle. Notre BAIIA ajusté pour ce secteur d'activité a augmenté de 3,0 millions de dollars par rapport à 2020. Les perspectives de ce secteur d'activité sont bonnes, nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie d'entreprise et disposons maintenant d'une assise solide pour l'avenir.

Compte tenu des défis que nous avons dû relever en 2021 et de la bonne performance de notre secteur des produits de l'érable, je suis heureux de vous faire part de résultats financiers robustes, notamment un BAIIA ajusté de 91,0 millions de dollars. Ces résultats cadrent avec ceux du précédent exercice, étant donné que l'exercice 2021 comptait une semaine d'exploitation de moins.

La flexibilité de notre plateforme de fabrication nous a bien servis et nous a permis de tirer parti des occasions qui se sont présentées. En 2021, la volatilité engendrée par la pandémie de COVID-19 a eu une incidence défavorable sur la rentabilité de la composition de nos ventes. Cela dit, lorsque la demande s'est stabilisée dans l'industrie alimentaire, nous avons constaté des impacts positifs sur nos volumes d'exportations et de produits liquides et nous avons pu atténuer le problème en augmentant nos volumes de ventes. Globalement, nous avons livré un total de plus de 779 500 tonnes métriques de sucre à nos clients, ce qui représente un record pour nos activités.

J'aimerais également souligner que dans une décision rendue en août 2021, le Tribunal canadien du commerce extérieur a maintenu l'application de droits antidumping et compensateurs à l'encontre des producteurs de sucre de l'Union européenne, du Royaume-Uni et des États-Unis pour les cinq prochaines années. Ces droits, qui ont été imposés pour la première fois en 1995, sont essentiels au maintien de pratiques commerciales équitables et sont extrêmement importants pour la stabilité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada.

En juin, nous avons publié notre premier rapport sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Ce rapport présente notre engagement en matière de développement durable et nous permet de partager notre vision puisque ces enjeux font partie intégrante de nos activités et de notre stratégie d'entreprise. Nous comptons nous appuyer sur ce premier rapport pour partager dans le futur les tendances, les jalons importants et nos feuilles de route à venir en matière d'enjeux ESG.

À la fin du mois d'août, j'ai annoncé que je quittais mon poste de président et chef de la direction et que je prenais ma retraite à la fin de l'exercice financier 2021. Au cours de mon mandat, l'organisation, dont les activités traditionnelles étaient essentiellement axées sur le raffinage du sucre, a évolué pour inclure aujourd'hui une position de premier plan dans le secteur des produits de l'érable. Ces changements ont eu un impact positif sur la rentabilité et la viabilité de notre entreprise et créeront de la valeur pour nos actionnaires dans les années à venir. Je suis très fier de l'équipe qui m'a soutenu au fil des ans, ce qui nous a permis de bâtir une organisation durable et d'assurer la livraison d'un ingrédient alimentaire essentiel malgré les conditions sans précédent créées par la récente pandémie de COVID-19. Je tiens à exprimer ma gratitude au conseil d'administration, à l'équipe de direction, aux actionnaires ainsi qu'à chacune et chacun de mes collègues pour leur dévouement et leurs nombreuses contributions au cours des sept dernières années.

Bien que j'aie officiellement pris ma retraite à titre de président et chef de la direction, je continuerai d'œuvrer au sein de la société jusqu'à la fin d'avril 2022 comme conseiller stratégique afin de soutenir notre nouveau chef de la direction, Mike Walton. Mike est un vétéran de l'industrie hautement qualifié qui apporte une riche expérience à ce poste. Il est accompagné et soutenu par une équipe de dirigeants compétents qui est apte et déterminée à faire progresser l'entreprise.

En tant qu'actionnaire, j'ai hâte de voir Mike diriger l'entreprise et poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie de croissance soutenue et durable qui permettra de générer un rendement stable pour nos actionnaires. Ce fut un plaisir de travailler aux côtés d'employés qui sont passionnés et fiers du travail qu'ils accomplissent pour nos clients.

Cordialement,



John Holliday

Ancien président et chef de la direction



Michael Walton

Président et chef de la direction

Au nom de l'équipe de direction et de l'ensemble des employés, je tiens à féliciter chaleureusement John pour son départ à la retraite et à lui exprimer notre gratitude pour son leadership réfléchi et infatigable tout au long de son mandat. Son leadership a joué un rôle déterminant dans notre réussite, particulièrement pendant la pandémie.

L'organisation dispose d'assises solides sur lesquelles nous continuerons de bâtir. Grâce à notre stratégie d'entreprise, nous restons sur la bonne voie pour générer des résultats financiers solides pour nos actionnaires et offrir à nos clients une gamme de solutions sucrantes naturelles de premier ordre.

Après plus de quarante ans au sein de l'organisation, je me sens à la fois humble et honoré de ma nomination à titre de nouveau président et chef de la direction. Comme nous l'avons fait pendant de nombreuses années, je suis convaincu que nous continuerons de travailler dans l'intérêt supérieur de toutes nos parties prenantes, d'améliorer nos activités et de relever les défis constants qui y sont liés.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots au sujet de notre personnel, notre atout le plus précieux. Nos employés ont développé et maintiennent des relations exemplaires avec nos clients et font de l'entreprise un endroit où il fait bon travailler. Je les remercie sincèrement pour leur détermination à atteindre nos objectifs commerciaux et à bien servir nos clients chaque jour. J'ai beaucoup d'estime pour l'équipe et la culture que nous avons bâties au fil des ans et je suis impatient de poursuivre la tradition d'excellence de notre organisation.

Sincèrement,

Président et chef de la direction

La force de notre réseau à travers nos communautés



Rogers

1. Siège social et raffinerie de sucre de canne
Vancouver (C.-B.)
2. Usine de sucre de betterave
Taber (ALB.)
3. Centre de distribution
Toronto (ONT.)
4. Installation de mélange
Toronto (ONT.)
5. Bureau de direction et raffinerie de sucre de canne
Montreal (QC)

TMTC

6. Siège social, Usine d'embouteillage, et service des ventes et centre de distribution de l'Est
Granby (QC)
7. Usine d'embouteillage, entrepôt et centre d'expédition
Saint-Honoré-de-Shenley (QC)
8. Usine d'embouteillage, centre de distribution et d'expédition
Dégelis (QC)
9. Usine d'embouteillage, centre de distribution et d'expédition
Websterville (VERMONT)



Premier rapport

sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Rogers Sugar est engagée depuis de nombreuses années à adopter les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En tant que fabricant de produits alimentaires possédant neuf installations, nous comprenons l'impact de nos activités et de nos produits sur l'environnement et les consommateurs. Au cours des dernières années, nous avons mis en œuvre de nombreuses initiatives ESG, comme la réalisation d'audits de durabilité dans certaines de nos installations de production, l'amélioration de nos procédures en matière de santé et de sécurité et l'augmentation de la diversité au sein de notre conseil d'administration, qui ont toutes eu une incidence favorable sur nos activités.

Afin de tirer parti de ces réalisations et d'établir les bases de notre processus ESG officiel, nous avons procédé à une analyse de matérialité à l'interne. Les résultats de cette analyse nous ont aidés à déterminer les enjeux que nous devons prioriser. Les indicateurs clés que nous avons choisi de présenter dans le cadre de notre premier rapport comprennent des mesures que nous suivions déjà et dont plusieurs proviennent de notre secteur du sucre.

Les valeurs de notre conseil d'administration et de notre Société ont toujours guidé nos priorités d'affaires, qui souscrivent déjà à plusieurs principes clés ESG. Nous procédons à des examens réguliers de nos activités au moyen de systèmes de gestion établis, y compris des objectifs d'amélioration continue en matière de conformité aux normes environnementales, de santé et de sécurité, ainsi que de consommation d'énergie et d'eau. Plusieurs de nos objectifs ESG internes sont directement liés à la rémunération de la direction, car nous sommes convaincus que le développement durable permet d'obtenir de meilleurs résultats opérationnels et de réduire les risques.

Notre premier rapport sur les enjeux ESG, qui a été publié en juin 2021, doit être considéré comme une base sur laquelle nous allons construire. Avec le temps, nous avons l'intention d'intégrer les résultats de notre secteur des produits de l'érable, de partager d'autres mesures ESG essentielles à nos activités et, éventuellement, de déterminer des cibles ESG pour mesurer nos progrès par rapport à un ensemble plus large d'objectifs qui concordent avec nos évaluations de matérialité internes et externes.

John Holliday

Ancien président et chef de la direction

Pour voir le rapport au complet, allez à :

www.lanticrogers.com/media/financial-reports/2021/06/rsi_esg_report_2021_fr.pdf

Faits saillants ESG



Environnement

3 665 807

Consommation totale
d'énergie (GJ) ⁽¹⁾

192 886

Émissions de GES (tCO₂e) ⁽¹⁾



Social

300 K\$

Dons de charité

-15 %

Réduction du taux d'incidents
enregistrables avec perte
de temps au cours des
3 dernières années ⁽¹⁾



Gouvernance

17 %

Femmes au conseil
d'administration de Rogers

100 %

La rémunération incitative
des gestionnaires est liée
à un ou plusieurs objectifs
ESG ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Données relatives aux installations de production de sucre uniquement. Tous les chiffres sont basés sur 2020 .



Rapport de gestion

États financiers consolidés

POUR LES EXERCICES CLOS
LE 2 OCTOBRE 2021 ET LE 3 OCTOBRE 2020

The logo for Rogers, featuring the word "ROGERS" in a bold, stylized, sans-serif font with a slight 3D effect.The logo for Lantic, featuring the word "Lantic" in a flowing, cursive script font.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS	15
Secteur du sucre	15
Secteur des produits de l'érable	16
UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES	17
Sucre	17
Gaz naturel	18
Taux de change	18
MISE À JOUR CONCERNANT LA COVID-19	18
FAITS SAILLANTS	18
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS	19
Résultats ajustés	20
INFORMATION SECTORIELLE	22
Secteur du sucre	23
Secteur des produits de l'érable	27
PERSPECTIVES	30
Secteur du sucre	30
Secteur des produits de l'érable	31
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES	31
Produits totaux	32
Marge brute	32
Résultat des activités d'exploitation	32
Charges financières nettes	32
Imposition	33
Bénéfice net	33
Résumé des résultats trimestriels	34
Situation financière	35
Liquidités	35
Flux de trésorerie disponibles	36
Obligations contractuelles	37
Ressources en capital	40
TITRES EN CIRCULATION	41
ENVIRONNEMENT	42
RISQUES ET INCERTITUDES	42
MESURES NON CONFORMES AUX PCGR	48
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	51
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS	51
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	51
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION	51
CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	51
MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	52
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	52

Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (« Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 24 novembre 2021 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes pour les exercices clos les 2 octobre 2021 et 3 octobre 2020. Le rapport de gestion et les états financiers consolidés de la Société sont préparés en fonction d'exercices comptant d'ordinaire 52 semaines. Cependant, tous les cinq ans, l'exercice compte 53 semaines. Les exercices clos le 2 octobre 2021 et le 28 septembre 2019 comptent 52 semaines, tandis que l'exercice clos le 3 octobre 2020 comporte 53 semaines.

Toute l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés audités est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et le terme « dollar » ainsi que le symbole « \$ » désignent des dollars canadiens.

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion. Avant d'être publiés, les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de Rogers ont été approuvés par son conseil d'administration selon la recommandation de son comité d'audit.

Des renseignements supplémentaires sur Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« TMTC ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC » ou le « secteur des produits de l'érable »), y compris la notice annuelle, les rapports annuels et trimestriels, la circulaire de sollicitation de procurations, le prospectus simplifié et les divers communiqués de presse, sont disponibles sur le site Web de Rogers au www.LanticRogers.com ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedar.com. L'information que contient ou rend accessible notre site Web ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi au présent document.

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité. Nous sommes le plus important producteur de sucre raffiné au Canada et le plus grand embouteilleur de sirop d'érable au monde. Nous aspirons à devenir un chef de file de l'approvisionnement en édulcorant naturel en Amérique du Nord grâce à la mise en œuvre de nos stratégies portant sur l'excellence d'exploitation et l'accès aux marchés. Le 5 août et le 18 novembre 2017, nous avons progressé dans l'exécution de notre troisième stratégie en faisant l'acquisition de TMTC et de Decacer. Nous avons ainsi diversifié et consolidé notre position dominante sur le marché des édulcorants naturels qui est en croissance. Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

Le siège social de Rogers est situé à Vancouver, en Colombie-Britannique, et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec.

Notre effectif composé de 900 employés constitue un élément clé de notre succès et la sécurité de nos employés figure au premier plan de nos priorités. Chacune de nos installations de production intègre les questions de santé et de sécurité dans sa planification annuelle, questions qui sont examinées toutes les semaines par la haute direction et tous les trimestres par le conseil d'administration.

SECTEUR DU SUCRE

Installations

Lantic est le seul producteur de sucre qui possède des installations partout au Canada, y compris des raffineries de sucre de canne à Montréal et à Vancouver, ainsi qu'une usine de sucre de betterave à Taber, en Alberta. Lantic exploite également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario. L'emplacement stratégique de ces installations procure de la flexibilité en matière d'exploitation et la capacité de desservir efficacement et en temps opportun l'ensemble des clients, partout au Canada.

Nos produits

Toutes les installations de Lantic produisent du sucre blanc de grande qualité, de même qu'une vaste gamme de produits spécialisés classés en fonction de la couleur, de la granulation, du format des emballages et de la source de matière première.

Nos ventes se concentrent dans quatre secteurs de marché précis : le secteur des produits industriels, le secteur des produits de consommation, le secteur des produits liquides et le secteur des produits d'exportation. Le marché domestique représente plus de 90 % du volume total de notre société.

Au cours de l'exercice 2021, le marché du sucre raffiné au Canada a continué d'afficher une modeste croissance comparable à celle enregistrée récemment.

Le secteur du sucre granulé destiné à des clients industriels est le plus important, puisqu'il représente environ 55 % de toutes les expéditions. Il vise de nombreuses différentes entreprises spécialisées dans la transformation des aliments qui desservent le marché canadien aussi bien que le marché américain.

Dans le secteur des produits de consommation, une vaste gamme de produits est offerte sous les marques Lantic et Rogers. Ce secteur est demeuré stable au cours des dernières années sauf durant la pandémie actuelle. Au cours de l'exercice 2020, la demande dans ce secteur a augmenté en raison principalement de l'empressement des consommateurs à garnir leur garde-manger au début de la pandémie de COVID-19. Au cours de l'exercice 2021, la demande dans ce secteur a retrouvé les niveaux qu'elle avait avant la pandémie.

Le secteur des produits liquides se compose des utilisateurs de base dont les procédés ou produits nécessitent du saccharose liquide et d'un autre groupe de clients qui peuvent remplacer le saccharose liquide par du sirop de maïs à haute teneur en fructose (« SMHTF »). L'écart de prix absolu entre le SMHTF et le sucre liquide influe grandement sur les habitudes d'achat des consommateurs pouvant effectuer le remplacement. De plus en plus, d'autres facteurs, comme l'étiquetage des ingrédients, pourraient jouer un rôle dans la décision d'achat. Le secteur des produits liquides a enregistré une croissance d'environ 9,8 % durant l'exercice à l'étude en raison d'une hausse de la demande globale et du remplacement continu du SMHTF par le saccharose qui a été favorable pour les raffineurs canadiens.

Comme l'usine de Lantic située à Taber est la seule usine de sucre de betterave au Canada, elle est l'unique productrice de sucre d'origine canadienne. Nous desservons, à partir de cette usine, divers clients dans l'Ouest canadien. Nous vendons également sur d'autres marchés nord-américains grâce à divers accords commerciaux. Cette usine est donc la seule à pouvoir vendre aux États-Unis selon le contingent canadien annuel de 19 900 tonnes métriques de sucre d'origine canadienne dans le cadre de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (« AEUMC »).

Des sous-produits liés aux activités de transformation de la betterave et de raffinage de la canne à sucre sont vendus sous forme de pulpe de betterave, de granulés de pulpe de betterave et de mélasse de betterave et de canne. Les granulés de pulpe de betterave sont destinés aux produits alimentaires pour le bétail et vendus à des clients locaux et d'exportation. La production de mélasse de betterave et de canne est tributaire du volume de sucre transformé dans les usines de Taber, de Montréal et de Vancouver.

Notre approvisionnement

L'offre mondiale de sucre de canne brut est grande. Au cours des dernières années, Lantic a acheté du sucre de canne brut principalement en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud pour ses raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver.

Au cours de l'exercice 2021, nous avons conclu une entente prolongeant de deux ans l'entente actuelle conclue avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta (les « Producteurs ») pour l'approvisionnement de l'usine de sucre de betterave de Taber. La première année de ce contrat vise la récolte de l'automne 2021. Toute insuffisance éventuelle de la production de sucre de betterave découlant de problèmes liés aux récoltes est compensée principalement par du sucre de canne raffiné provenant de la raffinerie de Vancouver, qui agit comme raffinerie d'appoint au chapitre de la capacité, et de la raffinerie de Montréal au besoin.

Établissement des prix

Au cours de l'exercice 2021, le cours du sucre brut n° 11 (le « sucre brut n° 11 »), négocié sur l'Intercontinental Exchange (« ICE »), a fluctué entre 13,55 cents US la livre et 20,37 cents US la livre, pour s'établir à 19,69 cents US la livre à la clôture de l'exercice, soit un prix supérieur de 6,14 cents US la livre à la valeur de clôture au 3 octobre 2020. Bien que la fluctuation du prix au cours de l'exercice considéré ait été semblable à celle observée

au cours de l'exercice 2020, alors que le cours du sucre brut n° 11 avait oscillé entre 9,05 cents US la livre et 15,90 cents US la livre, le cours moyen du sucre brut n° 11 a été plus élevé pour l'exercice 2021 que celui pour l'exercice 2020. La hausse du cours moyen du sucre brut n° 11 est principalement attribuable à plusieurs facteurs dont la hausse du prix du pétrole et le phénomène météorologique La Nina, qui continue à nuire aux récoltes en Amérique du Sud.

Le prix des livraisons de sucre raffiné provenant des raffineries de canne brute de Montréal et de Vancouver est directement lié au cours mondial du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE. Toutes les transactions sur le sucre font l'objet d'opérations de couverture économique, ce qui a pour conséquence d'éliminer l'effet de la volatilité des prix du sucre brut à l'échelle mondiale. Cela s'applique à toutes les ventes de sucre raffiné de ces usines.

SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Installations

TMTC exploite trois usines au Québec, soit à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, ainsi qu'une usine au Vermont, à Websterville. Le 1^{er} août 2018, nous avons fait part de notre intention de relocaliser l'usine de Granby ailleurs sur le territoire de Granby et de l'aménager dans un nouveau bâtiment adapté qui sera pris en location. La relocalisation a eu lieu au début de l'année 2020. Pour soutenir notre stratégie d'approvisionnement direct auprès des producteurs, TMTC utilise aussi des entrepôts situés à Dégelis et à St-Robert-Bellarmin, au Québec. Les produits finis sont en majorité expédiés directement depuis nos établissements de production.

Nos produits

TMTC produit principalement du sirop d'érable embouteillé, du sirop d'érable en vrac, du sucre et des flocons d'érable.

Le sirop d'érable embouteillé est offert dans divers contenants et formats, y compris dans des bouteilles en verre, dans des cruches en plastique et dans le format classique de la boîte de conserve. Le sirop d'érable embouteillé inclut toutes les catégories commerciales, ainsi que le sirop biologique et traditionnel. Le sirop d'érable embouteillé de TMTC est vendu au détail principalement sous diverses marques, notamment TMTC, Uncle Luke's^{MC}, Great Northern^{MC}, Decacer et Highland Sugarworks^{MC}.

Le sirop d'érable en vrac est vendu principalement en contenants de 4 litres ou de 17 litres, dans des barils ou des bacs-citernes, à des détaillants du secteur des services d'alimentation, à des entreprises de transformation des aliments et à d'autres grossistes.

Notre approvisionnement

On trouve les plus grandes concentrations d'érables au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Vermont, au Maine et au New Hampshire. La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril.

Le Canada demeure le premier producteur acéricole, avec plus de 80 % de la production mondiale. Les États-Unis sont le seul autre grand pays producteur, représentant environ 20 % de la production mondiale. Le Québec a représenté 70 % de la production mondiale.

Les producteurs acéricoles du Québec sont représentés par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») qui, de manière générale, réglementent l'achat et la vente de sirop d'érable en vrac. Les PPAQ représentent environ 11 300 producteurs et 7 400 entreprises.

Au Québec, presque 90 % de la production totale de sirop d'érable est vendue aux acheteurs autorisés par l'entremise des PPAQ, de sorte que seulement 10 % de la production totale est vendue directement aux consommateurs ou aux épiceries par les producteurs.

En 2002, les PPAQ ont établi une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les fluctuations de production imputables aux conditions climatiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. La réserve a été initialement établie afin que soit conservée une production équivalente à la moitié de la demande annuelle courante. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser la vente d'une partie de la réserve cumulée. Les sociétés d'embouteillage sont ainsi en mesure de composer avec les pénuries d'approvisionnement en cas de mauvaise récolte ou de croissance et de demande imprévues. En octobre 2021, la réserve stratégique des PPAQ s'élevait à plus de 46 millions de livres de sirop d'érable en vrac, dont 9 millions de livres de sirop d'érable de catégorie industrielle (transformation), soit environ 25 % de la consommation mondiale annuelle du secteur du commerce au détail.

En 2004, les PPAQ ont adopté une politique de contingentement de la production et de la mise en marché aux termes de laquelle un volume de production annuel est attribué à chaque entreprise acéricole. La politique vise principalement à ajuster l'offre de sirop d'érable en fonction de la demande et, plus particulièrement, à stabiliser tant le prix de vente pour les producteurs que le prix d'achat pour les consommateurs, ainsi qu'à favoriser les investissements dans le secteur acéricole et à maintenir un nombre stable d'entreprises acéricoles en exploitation, peu importe leur taille.

À l'extérieur du Québec, le secteur acéricole est généralement structuré en organisations ou en associations de producteurs, qui font la promotion du sirop d'érable et du secteur acéricole et servent de canal de communication officiel entre les producteurs acéricoles et le public.

TMTC entretient des relations avec plus de 1 400 producteurs acéricoles, principalement au Québec et au Vermont. La plupart de ces producteurs vendent la totalité de leur production à TMTC. Grâce aux relations qu'elle a établies avec ces producteurs, TMTC a pu devenir un chef de file pour ce qui est du sirop d'érable certifié biologique.

Établissement des prix

Aux termes de la convention de mise en marché conclue chaque année entre les PPAQ et le Conseil de l'industrie de l'érable, les acheteurs autorisés doivent payer un prix minimum aux PPAQ pour le sirop d'érable acheté des producteurs. Le prix est fixé annuellement et varie en fonction de la catégorie de sirop d'érable. En outre, dans le cas du sirop d'érable biologique, une prime est ajoutée au prix minimum. Aux termes de la convention de mise en marché, les acheteurs autorisés doivent acheter le sirop d'érable des PPAQ.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES

Sucre

Afin de nous protéger contre les fluctuations du prix du sucre brut sur le marché mondial, nous suivons un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné.

Le sucre brut n° 11 se négocie seulement sur l'ICE, dont les opérations sont en dollars américains. Il est possible de négocier des contrats à terme normalisés sur le sucre à l'avance sur une période de trois ans pour quatre terminaux particuliers par année (mars, mai, juillet et octobre). Les valeurs de ces terminaux sont utilisées aux fins de la fixation des prix de règlement au moment de la réception d'une cargaison de sucre brut ou de la livraison de sucre à nos clients. Les règles de l'ICE sont strictes et sont régies par le New York Board of Trade. Toute somme due en raison de la fluctuation des matières premières négociées doit être réglée en trésorerie le jour suivant (paiements/encaissements d'appels de marge).

Pour ce qui est de l'achat de sucre brut, nous concluons des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs de sucre brut reconnus (le « Vendeur »). Ces contrats à long terme prévoient, entre autres choses, le volume annuel (en tonnes métriques) devant être acheté, le délai de livraison de chaque cargaison, le terminal par rapport auquel le prix du sucre sera fixé, de même que le taux de fret qui sera facturé pour chacune des livraisons. Le prix du sucre brut sera établi ultérieurement par le Vendeur, selon le délai de livraison, lequel sera fonction du terminal par rapport auquel le prix du sucre sera fixé.

La vente de sucre raffiné se négocie également sur le marché du sucre brut n° 11. Lorsque la Société et un client négocient un contrat de vente, ils y établissent la durée du contrat, le délai de livraison prévu par rapport à des terminaux particuliers, la marge de raffinage et le taux de fret devant être facturés en sus de la valeur du sucre. Le prix du sucre n'est pas établi au moment de la conclusion du contrat, mais doit être fixé par le client avant la livraison. Le client décide de fixer le prix du sucre lorsqu'il juge que le marché du sucre est favorable par rapport au terminal, en fonction du délai de livraison prévu.

Nous achetons des betteraves à sucre des Producteurs selon une formule de prix fixe. La nouvelle entente de prolongation conclue avec les Producteurs ne comprend plus de barème de primes lorsque le prix du sucre brut dépasse un certain niveau.

Gaz naturel

Le conseil d'administration de Lantic a approuvé une politique de couverture visant ses besoins énergétiques afin d'atténuer le risque de prix global auquel l'exposent ses achats de gaz naturel.

Nous achetons entre 3,0 millions à 3,5 millions de gigajoules de gaz naturel par année pour les besoins de nos activités de raffinage. Afin de nous protéger contre les fluctuations importantes et imprévues, nous pouvons couvrir d'avance jusqu'à 90 % de la quantité de gaz naturel que nous prévoyons utiliser au cours des 12 prochains mois, et un plus faible pourcentage de la quantité que nous prévoyons utiliser à plus long terme.

Ces couvertures du gaz sont dénouées au cours des mois où le produit de base est utilisé dans le cadre des activités, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat.

Taux de change

Le coût du sucre brut dans tous les contrats de vente est fixé en dollars américains. La Société achète également du gaz naturel dont le prix est fixé en dollars américains. De plus, les ventes de sucre qu'elle effectue sur les marchés d'exportation, de même que certaines ventes de sucre réalisées au Canada, sont libellées en dollars américains.

Afin de nous protéger contre les fluctuations du dollar canadien par rapport à la devise américaine, nous rapprochons quotidiennement toutes nos expositions au dollar américain et couvrons la position nette pour les quelques mois à venir selon les estimations effectuées à la date des diverses opérations.

Certaines ventes à l'exportation de sirop d'érable sont libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de change avec certains clients. Ces contrats de change sont dénoués dès que sont reçus les fonds de la part du client, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat. Les profits ou pertes de change à l'égard des contrats de vente non couverts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

MISE À JOUR CONCERNANT LA COVID-19

La pandémie de COVID-19 qui sévit a nui à l'économie mondiale et perturbé les marchés des capitaux et les chaînes d'approvisionnement, en plus de limiter considérablement les déplacements d'affaires et de suspendre l'activité commerciale.

Nos activités étant considérées comme des services essentiels par le gouvernement, nos usines ont continué de fonctionner sans arrêt significatif. Nous avons instauré des mesures et des protocoles de protection rigoureux afin de protéger la santé et la sécurité de nos employés. La pandémie de COVID-19 risque d'avoir des conséquences majeures sur nos activités en ce qui concerne la demande des clients, les chaînes d'approvisionnement et d'expédition, les activités d'exploitation, la volatilité des marchés des capitaux, les passifs au titre des régimes de retraite et des avantages du personnel ainsi que d'autres paramètres

économiques fondamentaux. Pour le quatrième trimestre et l'exercice 2021, nous avons engagé des charges directes de 0,5 million de dollars et de 3,0 millions de dollars, respectivement, en lien avec la pandémie. Ces coûts se rapportent essentiellement aux mesures de santé et de sécurité rehaussées mises en place dans toutes nos usines de production.

Les retombées de la pandémie de COVID-19 sur nos activités pourraient durer encore longtemps, et l'incidence qu'elles auront à terme sur la Société sera tributaire de l'évolution de la situation, laquelle est incertaine et impossible à prévoir, notamment la durée et la gravité de la pandémie, l'efficacité des mesures prises pour enrayer la pandémie et traiter la maladie et le temps qu'il faudra pour revenir à des conditions économiques et opérationnelles normales.

FAITS SAILLANTS

- Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 et l'exercice 2021 comptent respectivement 13 semaines et 52 semaines alors que les périodes correspondantes de l'exercice précédent comptent respectivement 14 semaines et 53 semaines. L'incidence d'une semaine d'exploitation supplémentaire en 2020 s'est traduite par des volumes de ventes d'environ 15 000 tonnes métriques de sucre et d'environ un million de livres de sirop d'érable.
- Le BAIIA ajusté consolidé du quatrième trimestre de 2021 s'est établi à 24,8 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 6,4 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable au recul du BAIIA ajusté du secteur du sucre, compte tenu d'écarts non récurrents d'environ 6,0 millions de dollars, qui a été partiellement neutralisé par la hausse du BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable.
- Le BAIIA ajusté de l'exercice 2021 s'est établi à 91,0 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1,3 % par rapport à l'exercice 2020 attribuable en grande partie au recul du BAIIA ajusté du secteur du sucre, partiellement neutralisé par la hausse du BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable.
- Les volumes de ventes dans le secteur du sucre se sont amoindris de 4,7 % pour s'établir à 214 753 tonnes métriques au quatrième trimestre de 2021. Compte tenu de l'incidence d'environ 15 000 tonnes métriques reliée à la semaine d'exploitation supplémentaire en 2020, les volumes du quatrième trimestre de 2021 auraient été plus élevés que ceux du même trimestre de l'exercice précédent. Pour l'ensemble de l'exercice 2021, les volumes de ventes se sont chiffrés à 779 505 tonnes métriques, ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport à l'exercice 2020, malgré la semaine d'exploitation de moins en 2021.
- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable s'est établi à 4,2 millions de dollars au quatrième trimestre, ce qui constitue une hausse de 0,9 millions de dollars ou de 27,8 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable à la diminution des charges d'exploitation et des charges administratives et de vente, ainsi qu'à la baisse des frais de distribution.

- Les flux de trésorerie disponibles de la période de douze mois close le 2 octobre 2021 se sont élevés à 45,5 millions de dollars, en légère baisse par rapport au solde de 46,5 millions de dollars de l'exercice précédent.
- Au quatrième trimestre de 2021, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui représente une somme de 9,3 millions de dollars.
- Le 6 août 2021, le Tribunal canadien du commerce extérieur a rendu une décision visant à maintenir ses ordonnances à l'égard du sucre subventionné et faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, de l'Union Européenne et du Royaume-Uni. Les mesures antidumping et les droits compensateurs continueront de s'appliquer au sucre importé de ces régions. Les futurs tarifs applicables aux mesures antidumping et aux droits compensateurs sont en cours de révision par l'Agence des services frontaliers du Canada. Une décision est attendue plus tard au courant de l'année 2022.
- Le 23 août 2021, nous avons annoncé que John Holliday, président et chef de la direction de RSI et de Lantic, prenait sa retraite. Mike Walton, qui occupait jusque-là les fonctions de chef de l'exploitation de Lantic et de président de TMTC, lui succédera le 4 octobre 2021 à titre de président et chef de la direction de RSI et de Lantic. M. Holliday demeurera en poste à titre de conseiller pendant les prochains mois.
- Le 27 octobre 2021, après plusieurs mois de négociations, nous avons conclu une entente visant le renouvellement, pour une période de cinq ans, de la convention collective des employés syndiqués avec le principal syndicat de notre usine de Montréal.
- Le 23 novembre 2021, nous avons prorogé l'échéance de notre facilité de crédit renouvelable jusqu'au 23 novembre 2026 et avons apporté des modifications à notre facilité de crédit renouvelable de façon à réduire de 65 millions de dollars le montant pouvant être emprunté, qui est passé de 265 millions de dollars à 200 millions de dollars.
- Le 24 novembre 2021, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 1^{er} février 2022.

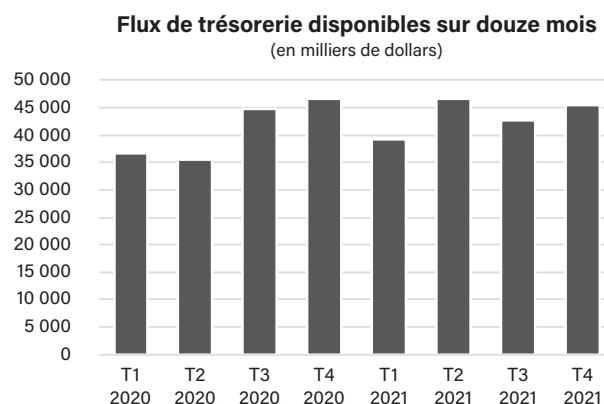
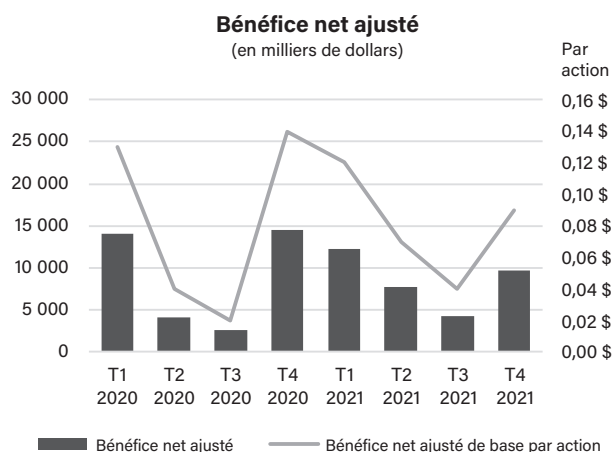
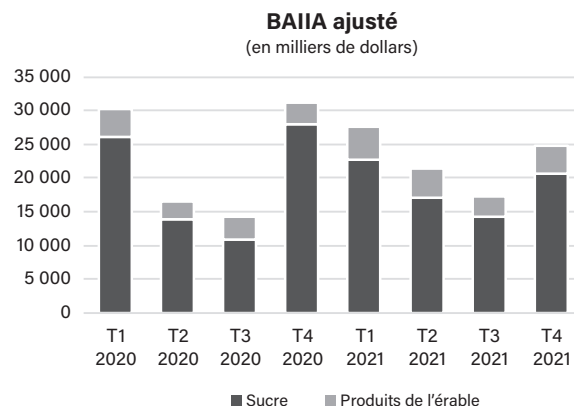
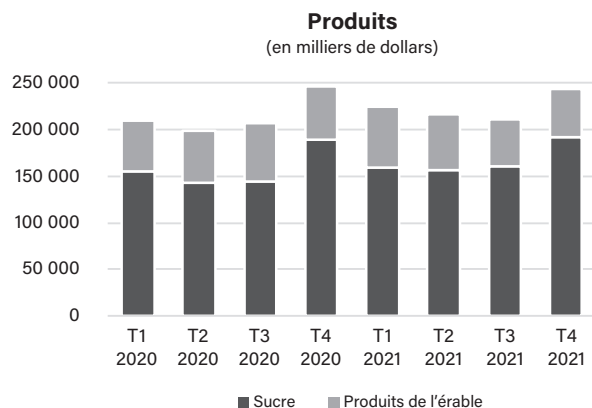
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2021 ⁽²⁾	T4 2020 ⁽²⁾	Exercice 2021 ⁽³⁾	Exercice 2020 ⁽³⁾
	\$	\$	\$	\$
Sucre (en tonnes métriques)	214 753	225 396	779 505	761 055
Sirop d'érable (en milliers de livres)	11 678	13 181	52 255	53 180
Produits totaux	243 231	246 212	893 931	860 801
Marge brute	39 616	37 890	139 744	126 199
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	31 020	40 065	120 811	126 118
Résultat des activités d'exploitation	26 952	22 829	84 497	68 010
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	18 356	25 004	65 564	67 929
BALIA ajusté ⁽¹⁾	24 786	31 231	91 022	92 259
Bénéfice net (perte nette)	16 140	12 952	47 527	35 419
de base par action	0,16	0,13	0,46	0,34
dilué par action	0,15	0,12	0,44	0,34
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	9 620	14 551	33 866	35 245
Bénéfice net ajusté de base par action ⁽¹⁾	0,09	0,14	0,33	0,34
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ⁽¹⁾	45 505	46 537	45 505	46 537
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2020 compte 14 semaines.

⁽³⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.



Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt, se qualifiant aux critères de comptabilité de couverture, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers sont plus utiles aux gestionnaires ainsi qu'aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux PCGR de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation et au bénéfice net ajusté lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Ajustement des résultats :

Bénéfice (perte)	T4 2021 ⁽¹⁾			T4 2020 ⁽¹⁾		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants:						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	2 879	—	2 879	(1 766)	—	(1 766)
Contrats de change à terme	(503)	(500)	(1 003)	992	1 069	2 061
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	2 376	(500)	1 876	(774)	1 069	295
Cumul des écarts temporaires	7 275	(555)	6 720	(2 555)	61	(2 494)
Ajustement du coût des ventes	9 651	(1 055)	8 596	(3 329)	1 130	(2 199)
Amortissement du solde transitoire lié au coût des ventes et variation de la juste valeur des contrats échus correspondant à des couvertures des flux de trésorerie	—	—	—	24	—	24
Ajustement total du coût des ventes	9 651	(1 055)	8 596	(3 305)	1 130	(2 175)

⁽¹⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2020 compte 14 semaines.

Bénéfice (perte)	Exercice 2021 ⁽¹⁾			Exercice 2020 ⁽¹⁾		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants:						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	3 431	—	3 431	(801)	—	(801)
Contrats de change à terme	2 904	1 733	4 637	1 605	1 010	2 615
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	6 335	1 733	8 068	804	1 010	1 814
Cumul des écarts temporaires	14 471	(3 606)	10 865	(2 023)	195	(1 828)
Ajustement du coût des ventes	20 806	(1 873)	18 933	(1 219)	1 205	(14)
Amortissement du solde transitoire lié au coût des ventes et variation de la juste valeur des contrats échus correspondant à des couvertures des flux de trésorerie	—	—	—	95	—	95
Ajustement total du coût des ventes	20 806	(1 873)	18 933	(1 124)	1 205	81

⁽¹⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le trimestre et la période de douze mois clos le 2 octobre 2021, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 8,6 millions de dollars et de 18,9 millions de dollars, respectivement, qui doit être déduit des résultats consolidés, comparativement à une perte d'un montant de 2,2 millions de dollars qui doit être ajoutée aux résultats consolidés du quatrième trimestre de 2020. Pour l'exercice 2020, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 0,1 million de dollars qui doit être déduit des résultats consolidés.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, il faut consulter la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur	T4 2021 ⁽³⁾			T4 2020 ⁽³⁾		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
(en milliers de dollars)						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	191 462	51 769	243 231	188 666	57 546	246 212
Marge brute	35 671	3 945	39 616	32 198	5 692	37 890
Charges administratives et de vente	6 591	2 084	8 675	7 803	2 589	10 392
Frais de distribution	3 531	458	3 989	4 197	472	4 669
Résultat des activités d'exploitation	25 549	1 403	26 952	20 198	2 631	22 829
Ajustement du coût des ventes ⁽²⁾	(9 651)	1 055	(8 596)	3 305	(1 130)	2 175
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	26 020	5 000	31 020	35 503	4 562	40 065
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	15 898	2 458	18 356	23 503	1 501	25 004
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	20 634	4 152	24 786	27 982	3 249	31 231
<i>Renseignements supplémentaires :</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	5 394	497	5 891	8 394	578	8 972
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	100	—	100	—	—	—
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	5	38	43	11 597	490	12 087

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

⁽³⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2020 compte 14 semaines.

Résultats par secteur	Exercice 2021 ⁽³⁾			Exercice 2020 ⁽³⁾		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
(en milliers de dollars)						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	668 118	225 813	893 931	631 263	229 538	860 801
Marge brute	121 029	18 715	139 744	105 088	21 111	126 199
Charges administratives et de vente	27 793	9 162	36 955	27 959	10 981	38 940
Frais de distribution	15 970	2 322	18 292	16 266	2 983	19 249
Résultat des activités d'exploitation	77 266	7 231	84 497	60 863	7 147	68 010
Ajustement du coût des ventes ⁽²⁾	(20 806)	1 873	(18 933)	1 124	(1 205)	(81)
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	100 223	20 588	120 811	106 212	19 906	126 118
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	56 460	9 104	65 564	61 987	5 942	67 929
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	74 640	16 382	91 022	78 877	13 382	92 259
<i>Renseignements supplémentaires :</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	23 574	1 222	24 796	20 611	6 569	27 180
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	3 231	—	3 231	100	—	100
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 863	861	2 724	14 550	8 303	22 853

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

⁽³⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

SECTEUR DU SUCRE

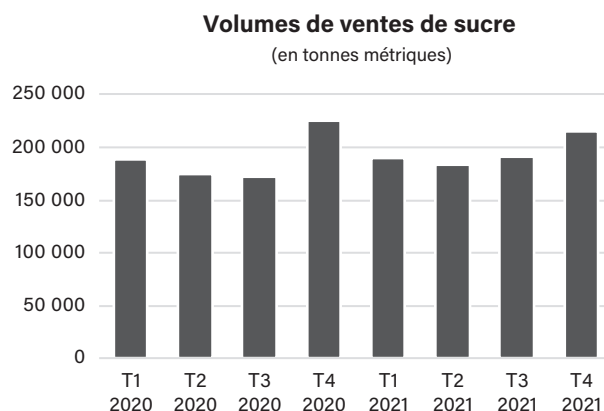
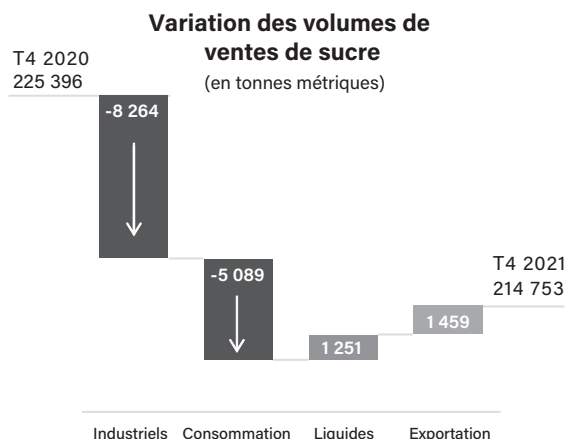
Produits

(en milliers de dollars)	T4 2021 ⁽¹⁾	T4 2020 ⁽¹⁾	Δ	Exercice 2021 ⁽²⁾	Exercice 2020 ⁽²⁾	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	191 462	188 666	2 796	668 118	631 263	36 855

⁽¹⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2020 compte 14 semaines.

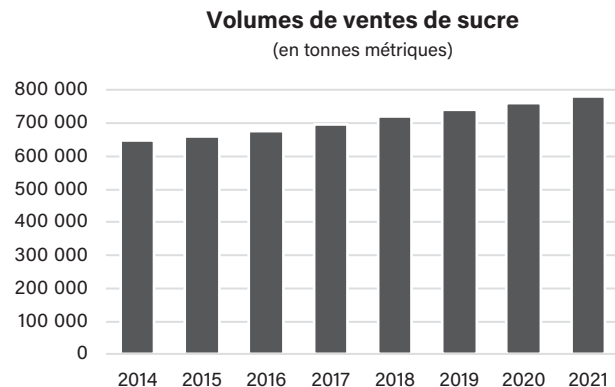
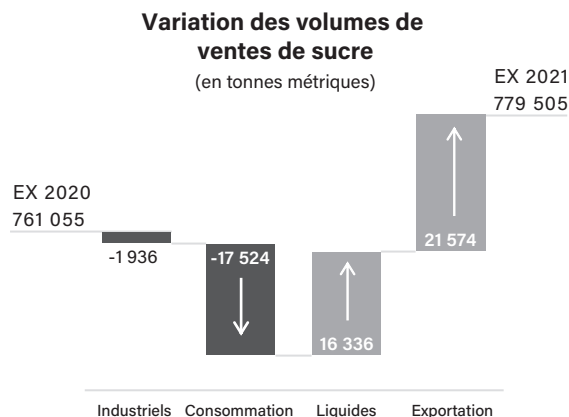
⁽²⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

Au cours du quatrième trimestre et de l'exercice 2021, les produits ont augmenté de 1,5 % et de 5,8 %, respectivement, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent, malgré une semaine d'exploitation de moins, en raison de la hausse des prix et de volumes de ventes plus élevés dans l'ensemble pour l'exercice.



Les volumes de ventes du secteur du sucre au quatrième trimestre de 2021 ont diminué de 4,7 %, soit 10 643 tonnes métriques, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement du fait que le trimestre à l'étude comptait une semaine d'exploitation de moins; la semaine d'exploitation supplémentaire représente environ 15 000 tonnes métriques. La baisse des volumes de ventes des produits industriels et des produits de consommation par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent a été compensée partiellement par une augmentation des volumes de ventes de produits liquides ainsi que des volumes d'exportations au cours de la même période.

- La diminution des volumes de ventes de produits industriels est principalement attribuable à la semaine d'exploitation supplémentaire à l'exercice précédent, puisque la demande pour ces produits demeure vigoureuse. L'amenuisement des volumes de ventes des produits de consommation s'explique aussi en partie par la semaine d'exploitation supplémentaire à l'exercice 2020 et les différences de calendrier par rapport au moment auquel les détaillants, qui ont constitué un stock important de sucre, ont effectué des achats en 2021. Cette diminution des volumes de ventes a été annulée en partie par une augmentation des volumes de produits liquides.
- Les volumes d'exportations ont augmenté de 1 459 tonnes métriques au cours du trimestre considéré par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2020 même si le trimestre considéré comptait une semaine d'exploitation de moins. L'augmentation s'explique en majeure partie par la conjoncture favorable du marché aux États-Unis.



Au cours de l'exercice 2021, les volumes de ventes de sucre se sont élevés à 779 505 tonnes métriques, ce qui représente une hausse de 2,4 %, soit 18 450 tonnes métriques, en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, malgré le fait que l'exercice comptait une semaine d'exploitation de moins.

- L'augmentation globale est attribuable à la forte demande de volumes de produits liquides et de produits d'exportation, atténuée par un repli des volumes de ventes des produits de consommation de 15 %, ou 17 524 tonnes métriques, par rapport à la même période de l'exercice précédent, la demande ayant alors bondi du fait de la tendance des consommateurs à stocker des aliments au début de la pandémie en 2020.
- Les volumes d'exportations ont augmenté au cours de l'exercice 2021 en raison de la hausse des ventes de sucre de betterave aux États-Unis et au Mexique au cours de la période. L'augmentation s'explique en majeure partie par la conjoncture favorable du marché, conjuguée à la plus grande quantité de sucre produite par notre usine à Taber qui a permis de remplir les commandes.

Marge brute

(en milliers de dollars, sauf les données en tonnes métriques)	T4 2021 ⁽³⁾	T4 2020 ⁽³⁾	Δ	Exercice 2021 ⁽⁴⁾	Exercice 2020 ⁽⁴⁾	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	35 671	32 198	3 473	121 029	105 088	15 941
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	(9 651)	3 305	(12 956)	(20 806)	1 124	(21 930)
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	26 020	35 503	(9 483)	100 223	106 212	(5 989)
Marge brute ajustée par tonne métrique ⁽¹⁾	121,16	157,51	(36,35)	128,57	139,56	(10,99)
<i>Élément inclus dans la marge brute :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 118	3 920	198	15 450	14 918	532

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

⁽³⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2020 compte 14 semaines.

⁽⁴⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

La marge brute du trimestre considéré et de l'exercice 2021 s'est chiffrée à 35,7 millions de dollars et à 121,0 millions de dollars, respectivement, et elle comprend un profit de 9,7 millions de dollars et de 20,8 millions de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 32,2 millions de dollars et à 105,1 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait une perte de 3,3 millions de dollars et de 1,1 million de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché.

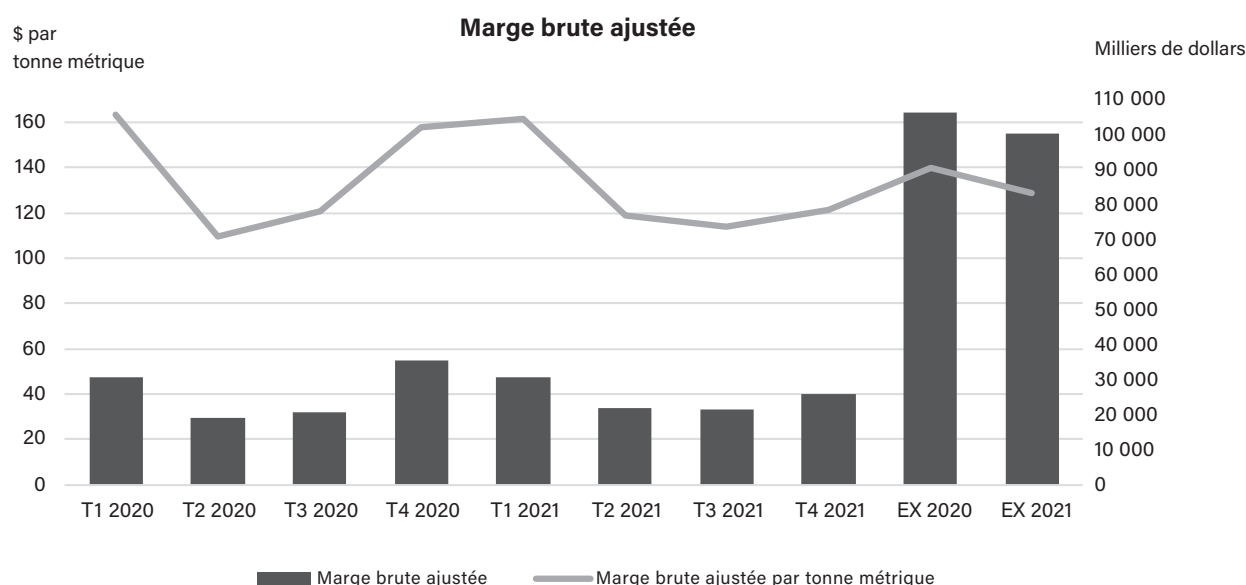
La marge brute ajustée du quatrième trimestre et de l'exercice 2021 s'est établie à 26,0 millions de dollars et à 100,2 millions de dollars, respectivement, contre 35,5 millions de dollars et 106,2 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2020.

La marge brute ajustée du trimestre considéré a diminué de 9,5 millions de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'écart défavorable est principalement attribuable à un gain non récurrent de 3,1 millions de dollars comptabilisé au quatrième trimestre de 2020 lié au règlement de demandes de crédits carbone d'exercices précédents, à des dépenses non récurrentes de 2,9 millions de dollars liées aux passifs au titre des régimes de retraite futurs prévus dans la convention collective des employés de Montréal négociée récemment, à une réduction de 2,7 millions de dollars de la marge sur les ventes de sucre attribuable à la baisse des volumes de ventes et à une composition défavorable des ventes, marquée par l'absence de contingents tarifaires pour le sucre raffiné destiné aux États-Unis en 2020, ainsi qu'à un accroissement de 0,8 million de dollars des coûts de production essentiellement attribuable à l'usine de Taber.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 121,16 \$ pour le quatrième trimestre, ce qui représente une baisse de 36,35 \$ par tonne métrique par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par les éléments non récurrents décrits précédemment. Compte non tenu de l'incidence de ces éléments, la marge brute ajustée par tonne métrique aurait diminué de 9,10 \$ par tonne métrique, en raison essentiellement du repli de la marge sur les ventes de sucre et de la hausse des coûts de production.

La marge brute ajustée pour l'exercice 2021 a reculé de 6,0 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice 2020. L'écart défavorable s'explique surtout par l'accroissement de 9,8 millions de dollars des coûts de production, essentiellement attribuable à une grave détérioration des betteraves à sucre entreposées au deuxième trimestre à la suite de mauvaises conditions météorologiques. Ainsi, à cause de cette détérioration, les charges liées aux activités de transformation ont été plus élevées et il a fallu jeter des betteraves à sucre, ce qui a aussi entraîné des charges imprévues. L'écart défavorable est en outre attribuable à un gain non récurrent de 3,1 millions de dollars comptabilisé au quatrième trimestre de 2020 au titre du règlement, à la période précédente, de demandes de crédits carbone et à des dépenses non récurrentes de 2,9 millions de dollars liées aux passifs au titre des régimes de retraite futurs prévus par la convention collective des installations de Montréal. Ces facteurs défavorables ont été contrebalancés partiellement par des marges plus élevées sur les ventes de sucre de 10,5 millions de dollars, attribuables à l'augmentation des volumes de ventes et à la hausse du prix moyen des ventes.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 128,57 \$ pour l'exercice 2021, contre 139,56 \$ pour l'exercice 2020, soit une baisse de 10,99 \$ par tonne métrique. Compte non tenu de l'incidence des crédits carbone des périodes précédentes et de l'incidence de la convention collective des employés de Montréal, la marge brute ajustée par tonne métrique aurait diminué de 3,20 \$ par tonne métrique.



Autres charges

(en milliers de dollars)	T4 2021 ⁽¹⁾	T4 2020 ⁽¹⁾	Δ	Exercice 2021 ⁽²⁾	Exercice 2020 ⁽²⁾	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges administratives et de vente	6 591	7 803	(1 212)	27 793	27 959	(164)
Frais de distribution	3 531	4 197	(666)	15 970	16 266	(295)
Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	221	230	(9)	897	862	35
Éléments inclus dans les frais de distribution :						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	398	329	69	1 833	1 110	723

⁽¹⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2020 compte 14 semaines.

⁽²⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

Les charges administratives et de vente du quatrième trimestre ont diminué de 1,2 million de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent du fait surtout d'une baisse des frais liés aux mesures instaurées pour assurer la santé et la sécurité en raison de la COVID-19 ainsi que d'une diminution des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel. Les frais de distribution ont reculé de 0,7 million de dollars étant donné que les frais contractés pour la reconfiguration de notre chaîne d'approvisionnement afin de mieux servir nos clients ont été inférieurs à ceux contractés au cours de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'augmentation du volume de production de notre usine à Taber.

Les charges administratives et de vente de l'exercice 2021 ont diminué de 0,2 million de dollars par rapport à celles de l'exercice 2020 en raison surtout d'une légère baisse des dépenses occasionnées par la pandémie de COVID-19 pour l'exercice considéré. Les frais de distribution ont diminué de 0,3 million de dollars par rapport à ceux de l'exercice 2020 en raison principalement de la baisse des frais de distribution aux trois derniers trimestres de 2021, les frais associés à la reconfiguration de notre chaîne d'approvisionnement pour remédier à l'insuffisance de la récolte pendant lesdits trimestres ayant été inférieurs à ceux des trimestres correspondants de l'exercice précédent.

Résultat des activités d'exploitation et BAIIA ajusté

(en milliers de dollars)	T4 2021 ⁽³⁾	T4 2020 ⁽³⁾	Δ	Exercice 2021 ⁽⁴⁾	Exercice 2020 ⁽⁴⁾	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat des activités d'exploitation	25 549	20 198	5 351	77 266	60 863	16 403
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	(9 651)	3 305	(12 956)	(20 806)	1 124	(21 930)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	15 898	23 503	(7 605)	56 460	61 987	(5 527)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 737	4 479	258	18 180	16 890	1 290
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	20 634	27 982	(7 348)	74 640	78 877	(4 237)

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

⁽³⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de 2020 compte 14 semaines.

⁽⁴⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2021 s'est établi à 25,5 millions de dollars et à 77,3 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent où il s'était établi à 20,2 millions de dollars et à 60,9 millions de dollars. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés. De plus, l'augmentation de la dotation aux amortissements hors trésorerie imputable aux actifs qui viennent d'être mis en service a également réduit le résultat des activités d'exploitation.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre de 2021 a diminué de 7,6 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la baisse de la marge brute ajustée, en partie contrebalancée par la baisse des charges administratives et de vente ainsi que le recul des frais de distribution, comme il a été expliqué plus haut. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2021 s'est amoindri de 5,5 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent du fait que la diminution de la marge brute ajustée a été contrebalancée par la baisse des charges administratives et de vente, et des frais de distribution.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a diminué de 7,3 millions de dollars par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à une diminution de la marge brute ajustée, atténuée par une baisse des charges administratives et de vente, et des frais de distribution. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2021 a diminué de 4,2 millions de dollars, ce qui est attribuable principalement à une diminution de la marge brute ajustée, atténuée par une baisse des charges administratives et des frais de distribution, comme il a été mentionné plus haut.

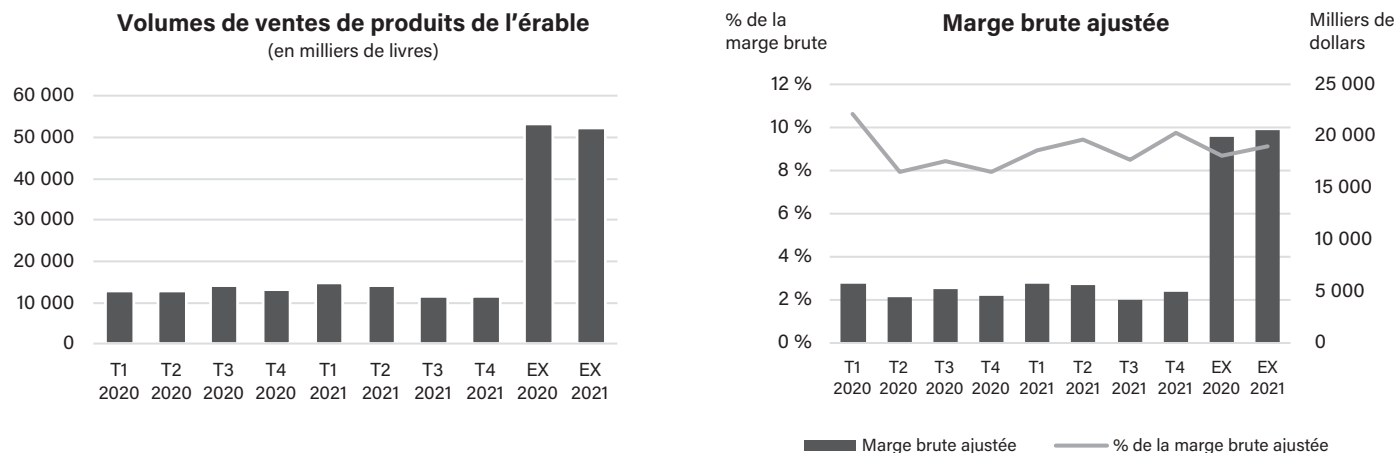
SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Produits

(en milliers de dollars, sauf les volumes)	T4 2021 ⁽¹⁾	T4 2020 ⁽¹⁾	Δ	Exercice 2021 ⁽²⁾	Exercice 2020 ⁽²⁾	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Volume (en milliers de livres)	11 678	13 181	(1 503)	52 255	53 180	(925)
Produits	51 769	57 546	(5 777)	225 813	229 538	(3 725)

⁽¹⁾ Le quatrième trimestre de 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de 2020 compte 14 semaines.

⁽²⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.



Les produits du trimestre considéré ont reculé de 5,8 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent à cause de la baisse des volumes des ventes. Le recul s'explique principalement par le fait que de plus grands volumes ont été achetés à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'accroissement de la demande associé à la pandémie de COVID-19. Les produits de l'exercice 2021 se sont repliés de 3,7 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, étant donné que l'écart défavorable enregistré pour le deuxième semestre de 2021, causé par le fléchissement de la demande liée à la pandémie de COVID-19, a été neutralisé en partie par la forte demande durant le premier semestre de l'exercice.

Marge brute

(en milliers de dollars, sauf les données relatives au taux de la marge brute ajustée)	T4 2021 ⁽³⁾	T4 2020 ⁽³⁾	Δ	Exercice 2021 ⁽⁴⁾	Exercice 2020 ⁽⁴⁾	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	3 945	5 692	(1 747)	18 715	21 111	(2 396)
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	1 055	(1 130)	2 185	1 873	(1 205)	3 078
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	5 000	4 562	438	20 588	19 906	682
Pourcentage de la marge brute ajustée ⁽¹⁾	9,7 %	7,9 %	1,8 %	9,1 %	8,7 %	0,4 %
<i>Éléments inclus dans la marge brute :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	821	809	12	3 543	3 083	460

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

⁽³⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de 2020 compte 14 semaines.

⁽⁴⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

La marge brute du trimestre et de l'exercice considérés s'est chiffrée à 3,9 millions de dollars et à 18,7 millions de dollars, respectivement, et elle comprend une perte de 1,1 million de dollars et de 1,9 million de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 5,7 millions de dollars et à 21,1 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait un profit de 1,1 million de dollars et de 1,2 million de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du trimestre à l'étude a augmenté de 0,4 million de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, par suite d'une hausse de la marge sur les ventes, conjuguée à une réduction des dépenses qui est le résultat de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Notre pourcentage de la marge brute ajustée reflète également l'amélioration de la rentabilité, puisqu'il a augmenté de 180 points de base pour se fixer à 9,7 % pour le trimestre considéré, comparativement à 7,9 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La marge brute ajustée de l'exercice 2021 s'est hissée de 0,7 million par rapport à celle de l'exercice précédent, en raison principalement de l'accroissement de la marge sur les ventes découlant de la hausse des prix et de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle dont rend compte le pourcentage de la marge brute ajustée de 9,1 %, ce qui représente une hausse par rapport à celui de 8,7 % enregistré pour l'exercice 2020.

Autres charges

(en milliers de dollars)	T4 2021 ⁽¹⁾	T4 2020 ⁽¹⁾	Δ	Exercice 2021 ⁽²⁾	Exercice 2020 ⁽²⁾	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges administratives et de vente	2 084	2 589	(505)	9 162	10 981	(1 819)
Frais de distribution	458	472	(14)	2 322	2 983	(661)
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations incorporelles	873	876	(3)	3 488	3 505	(17)

⁽¹⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 comptait 13 semaines alors que le quatrième trimestre de 2020 comptait 14 semaines.

⁽²⁾ L'exercice 2021 comptait 52 semaines alors que l'exercice 2020 comptait 53 semaines.

Les charges administratives et de vente du quatrième trimestre et de l'exercice 2021 ont diminué de 0,5 million de dollars et de 1,8 million de dollars par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite essentiellement d'une réduction des dépenses de vente et de commercialisation ainsi que de la baisse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel.

Les frais de distribution sont demeurés stables pour le trimestre à l'étude et ont reculé de 0,7 million de dollars pour l'exercice 2021, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Pour l'exercice 2021, le recul est principalement imputable à une diminution des frais d'entreposage.

Résultat des activités d'exploitation et BAIIA ajusté

(en milliers de dollars)	T4 2021 ⁽³⁾	T4 2020 ⁽³⁾	Δ	Exercice 2021 ⁽⁴⁾	Exercice 2020 ⁽⁴⁾	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat des activités d'exploitation	1 403	2 631	(1 228)	7 231	7 147	84
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	1 055	(1 130)	2 185	1 873	(1 205)	3 078
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	2 458	1 501	957	9 104	5 942	3 162
<i>Charges non récurrentes :</i>						
Autres éléments non récurrents	—	63	(63)	247	852	(605)
Amortissements	1 694	1 685	9	7 031	6 588	443
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	4 152	3 249	903	16 382	13 382	3 000

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

⁽³⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de 2020 compte 14 semaines.

⁽⁴⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2021 s'est établi à 1,4 million de dollars et à 7,2 millions de dollars, respectivement, comparativement à 2,6 millions de dollars et à 7,1 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Certains éléments hors trésorerie et certaines charges non récurrentes ont eu une incidence sur le résultat des activités d'exploitation. C'est pourquoi nous estimons que les résultats financiers du secteur des produits de l'érable fournissent une information plus pertinente aux dirigeants, aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées après qu'ils ont été ajustés pour tenir compte des éléments susmentionnés. Les autres éléments non récurrents du quatrième trimestre et de l'exercice 2020 comprenaient principalement les coûts associés au fait que nous avons deux établissements à Granby.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré et de l'exercice 2021 a progressé de 1,0 million de dollars et de 3,2 millions de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison surtout d'une hausse de la marge brute ajustée, du repli des charges administratives et de vente et de la diminution des frais de distribution, comme il est expliqué plus haut.

Le BAIIA ajusté du trimestre à l'étude et de l'exercice 2021 a progressé de 0,9 million de dollars et de 3,0 millions de dollars par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du résultat ajusté des activités d'exploitation, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

La santé et la sécurité de nos employés demeurent primordiales pour nous. Nous suivons attentivement toutes les recommandations que les autorités de la santé publique émettent par rapport à la COVID-19 et nous avons mis en place des protocoles de protection rigoureux. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, nos usines ont fonctionné sans arrêt significatif. Il demeure toutefois difficile d'estimer les répercussions sur les volumes de ventes, nos activités ou nos résultats financiers futurs en raison de l'incertitude et de la volatilité accrue de la demande. Nous surveillons de près la situation et nous demeurons prêts à nous adapter rapidement lorsque les circonstances changent.

Au cours de l'exercice 2021, les résultats financiers de notre secteur du sucre ont été affectés par des situations qui, à notre avis, ne se reproduiront pas en 2022. Tout compte fait, nous croyons que ces situations ont eu une incidence négative qui s'est chiffrée à plus de 10,0 millions de dollars sur notre BAIIA ajusté de l'exercice 2021. Il s'agit notamment des effets défavorables des conditions météorologiques sur nos betteraves à sucre en Alberta, des coûts associés à la comptabilisation de la charge au titre des services passés dans le cadre de la nouvelle convention collective de la raffinerie de Montréal et des effets persistants des dépenses liées à la COVID-19 pour ce qui est des mesures de protection et de la logistique.

Conscients de la conjoncture inhabituelle qui a caractérisé l'exercice 2021, nous prévoyons, pour l'exercice 2022, une amélioration de la performance financière de nos deux secteurs d'activité soutenue par une forte demande de sucre et de sirop d'érable et par l'accroissement des marges dans les deux secteurs.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2022. La demande sous-jacente reste forte dans toutes nos catégories de clients sur le marché domestique, tandis que nous nous attendons à un repli sur le marché d'exportation. Nous prévoyons également un retour à la normale des activités liées à la betterave à sucre à Taber en 2022. Jusqu'à présent, la saison des récoltes de 2021 a livré le volume attendu de betteraves à sucre. La transformation des betteraves à sucre se déroule actuellement comme prévu et elle devrait être terminée d'ici la fin du mois de février.

Nous prévoyons que le volume des ventes pour 2022 atteindra environ 770 000 tonnes métriques, soit une diminution de 9 500 tonnes métriques par rapport à 2021. Bien que nous prévoyions une croissance régulière du volume de ventes au Canada de 2 %, les occasions d'exportations ne seront pas aussi nombreuses qu'en 2021, ce qui entraîne une baisse des volumes. Dans l'ensemble, nous constatons les variations de volumes suivantes pour nos catégories de clients :

- Le secteur des produits industriels, qui est notre secteur le plus important, devrait connaître une croissance modeste de 1 %, car la demande de produits contenant du sucre demeure stable au Canada et aux États-Unis.
- Les volumes de ventes de produits liquides devraient progresser d'environ 2 % à 3 %, grâce à la demande continue des clients actuels et à l'acquisition de nouveaux clients.
- Nous prévoyons également une croissance de 2 % à 3 % de notre secteur des produits de consommation, ce qui correspond davantage à la croissance normalisée que nous connaissions avant la pandémie de COVID-19.
- Nous nous attendons à une baisse des ventes sur les marchés d'exportation en 2022, car nous ne prévoyons pas que les États-Unis fixeront des contingents tarifaires pour le sucre et parce que la conjoncture du marché des ventes de produits haut-de-gamme n'est pas aussi favorable.

Malgré la réduction du volume total, une tarification favorable contribuera à accroître la rentabilité par rapport à 2021.

Les programmes d'entretien des installations de Montréal et de Vancouver devraient suivre la tendance observée au cours des années précédentes et devraient se traduire par une légère augmentation des charges d'exploitation. Un retour à la normale et une amélioration de la qualité de la betterave à sucre par rapport à 2021 pour l'usine de Taber devraient permettre une diminution des charges d'exploitation.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations devraient aussi être semblables à celles des dernières périodes. Pour l'exercice 2022, nous prévoyons consacrer environ 25,0 millions de dollars à différents projets d'immobilisations, environ un quart de ce montant devant être affecté à des projets générant un rendement du capital investi.

Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons que les résultats du secteur de l'érable pour l'exercice 2022 seront meilleurs que ceux de 2021. Nos perspectives sont fondées principalement sur la tendance à l'amélioration des marges sur ventes amorcée en 2021 et stimulée par la conclusion fructueuse des négociations contractuelles avec nos clients nouveaux et existants.

Les pressions concurrentielles dans le secteur acéricole et la volatilité du marché découlant de la pandémie de COVID-19 ont freiné l'amélioration de la marge en 2021. Nous prévoyons qu'en 2022, les nouvelles ententes négociées avec des clients nouveaux et existants déboucheront sur une augmentation des marges, tandis que les volumes demeureront stables, à environ 52 millions de livres.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que l'optimisation continue de nos usines de fabrication et l'amélioration du fonctionnement découlant des investissements réalisés dans nos installations de Granby et de Dégelis devraient continuer à se traduire par une diminution des charges d'exploitation.

Les dépenses en immobilisations du secteur des produits de l'érable ont beaucoup diminué depuis 2021, étant donné que les dépenses engagées au cours des derniers exercices ont amélioré et accru la capacité de production. Nous nous attendons toujours à une croissance stable de la demande visant les produits dérivés de l'érable, quoique plus modérée que celle qui a été observée durant la pandémie de COVID-19.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2021 ⁽²⁾	T4 2020 ⁽²⁾	Exercice 2021 ⁽³⁾	Exercice 2020 ⁽³⁾
	\$	\$	\$	\$
Sucre (en tonnes métriques)	214 753	225 396	779 505	761 055
Sirop d'érable (en milliers de livres)	11 678	13 181	52 255	53 180
Produits totaux	243 231	246 212	893 931	860 801
Marge brute	39 616	37 890	139 744	126 199
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	31 020	40 065	120 811	126 118
Résultat des activités d'exploitation	26 952	22 829	84 497	68 010
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	18 356	25 004	65 564	67 929
BALIA ajusté ⁽¹⁾	24 786	31 231	91 022	92 259
Charges financières nettes	5 015	4 991	19 439	18 523
Charge d'impôt sur le résultat	5 796	4 886	17 531	14 068
Bénéfice net	16 140	12 952	47 527	35 419
de base par action	0,16	0,13	0,46	0,34
dilué par action	0,15	0,12	0,44	0,34
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	9 620	14 551	33 866	35 245
de base par action ⁽¹⁾	0,09	0,14	0,33	0,34
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2020 compte 14 semaines.

⁽³⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

Produits totaux

Les produits du quatrième trimestre ont diminué de 3,0 millions de dollars tandis que ceux de l'exercice 2021 ont augmenté de 33,1 millions de dollars par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. La diminution des produits au quatrième trimestre s'explique surtout par la baisse des volumes de ventes dans le secteur de l'érable, qui a été en partie neutralisée par la hausse des prix dans le secteur du sucre. L'augmentation des produits de l'exercice 2021 est attribuable principalement à la hausse des volumes de ventes et à la hausse des prix dans le secteur du sucre, neutralisées en partie par le repli des volumes dans le secteur de l'érable.

Marge brute

Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice à l'étude s'est repliée de 9,0 millions de dollars et de 5,3 millions de dollars, respectivement, en raison principalement du resserrement de la marge brute ajustée dans le secteur du sucre, contrebalancé par la marge brute ajustée plus élevée dans le secteur de l'érable. En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée par tonne métrique a reculé de 36,35 \$ pour le trimestre considéré et de 10,99 \$ pour l'exercice 2021. Quant au secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée a augmenté de 180 points de base pour le trimestre considéré et de 40 points de base pour l'exercice, comparativement à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Résultat des activités d'exploitation

Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 18,4 millions de dollars, contre 25,0 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui constitue une diminution de 6,6 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2021 s'est établi à 65,6 millions de dollars, comparativement à 67,9 millions de dollars, ce qui correspond à une baisse de 2,3 millions de dollars. Le recul constaté pour le trimestre et l'exercice à l'étude s'explique surtout par une diminution de l'apport du secteur du sucre, atténué par l'augmentation des résultats du secteur des produits de l'érable.

Charges financières nettes

(en milliers de dollars)	T4 2021 ⁽¹⁾	T4 2020 ⁽¹⁾	Δ	Exercice 2021 ⁽²⁾	Exercice 2020 ⁽²⁾	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges d'intérêts sur les débiteures convertibles subordonnées non garanties	2 182	2 161	21	8 423	8 446	(23)
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 173	1 797	(624)	5 843	6 723	(880)
Intérêts sur les billets de premier rang garantis	915	—	915	1 527	—	1 527
Amortissement des frais de financement différés	278	297	(19)	1 187	1 187	(0)
Autres charges d'intérêts	627	736	(109)	2 008	2 167	(159)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	(160)	—	(160)	451	—	451
Charges financières nettes	5 015	4 991	24	19 439	18 523	916

⁽¹⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2020 compte 14 semaines.

⁽²⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

Les charges financières nettes du quatrième trimestre de l'exercice 2021 correspondent à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le solde de 5,0 millions de dollars rend compte de l'incidence de la diminution du solde de la facilité de crédit renouvelable et de la baisse des intérêts moyens sur cette facilité ainsi que des charges d'intérêt additionnelles liées à la nouvelle émission de billets de premier rang garantis. Les charges financières nettes de l'exercice à l'étude ont augmenté de 0,9 million de dollars en regard de celles de l'exercice précédent, à cause essentiellement des charges d'intérêts liées à la nouvelle émission de billets de premier rang garantis et de l'incidence de la variation de la juste valeur des contrats décomptabilisés se rapportant à des swaps de taux d'intérêt qui ne répondent plus aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture. Cet écart défavorable a été compensé par la baisse des intérêts moyens sur la facilité de crédit renouvelable découlant de la diminution du solde et de la baisse du taux d'intérêt moyen.

Les autres charges d'intérêts ont trait principalement aux intérêts à payer aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») relativement à des achats de sirop d'érable conformément aux modalités de paiement de ceux-ci, et à l'accroissement des intérêts sur les obligations locatives.

Imposition

(en milliers de dollars)	T4 2021 ⁽¹⁾	T4 2020 ⁽¹⁾	Δ	Exercice 2021 ⁽²⁾	Exercice 2020 ⁽²⁾	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Exigible	6 619	2 445	4 174	17 333	11 290	6 043
Différé	(823)	2 441	(3 264)	198	2 778	(2 580)
Charge d'impôt sur le résultat	5 796	4 886	910	17 531	14 068	3 463

⁽¹⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2020 compte 14 semaines.

⁽²⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

La variation d'une période à l'autre de la charge d'impôt exigible et différé concorde avec la variation du résultat avant impôt au cours de l'exercice 2021.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net a progressé de 3,2 millions de dollars et de 12,1 millions de dollars au cours du quatrième trimestre et de l'exercice 2021, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice 2020. La hausse s'explique essentiellement par les résultats plus élevés dégagés par les activités d'exploitation, lesquels ont été atténués par la hausse des charges d'impôt sur le résultat. L'écart favorable pour l'exercice a aussi été amoindri par l'augmentation des charges financières.

Le bénéfice net ajusté du quatrième trimestre et de l'exercice 2021 a reculé de 4,9 millions de dollars et de 1,4 million de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice 2020. La baisse s'explique essentiellement par les résultats ajustés moins élevés dégagés par les activités d'exploitation, conjugués à des charges d'impôt sur le résultat plus élevées. Pour l'exercice, l'écart est aussi attribuable à l'augmentation des charges financières.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers consolidés et des mesures financières non conformes aux PCGR de RSI pour les huit derniers trimestres.

TRIMESTRES ⁽²⁾ (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	2021				2020			
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Volume de sucre (TM)	214 753	190 563	183 749	190 440	225 396	172 054	175 226	188 379
Volume de produits de l'érable (en milliers de livres)	11 678	11 471	14 214	14 892	13 181	14 313	12 893	12 792
Produits totaux	243 231	210 931	215 929	223 840	246 212	206 147	199 126	209 316
Marge brute	39 616	30 064	31 451	38 613	37 890	29 873	19 390	39 046
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	31 020	25 932	27 407	36 452	40 065	25 915	23 612	36 526
Résultat des activités d'exploitation	26 952	15 062	19 151	23 332	22 829	12 372	6 058	26 751
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	18 356	10 930	15 107	21 171	25 004	8 414	10 280	24 231
BALIA ajusté ⁽¹⁾	24 786	17 214	21 375	27 647	31 231	14 279	16 522	30 227
Bénéfice net (perte nette)	16 140	6 836	10 778	13 773	12 952	5 538	965	15 964
de base par action	0,16	0,07	0,10	0,13	0,13	0,05	0,01	0,15
dilué(e) par action	0,15	0,07	0,10	0,13	0,12	0,05	0,01	0,14
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	9 620	4 247	7 751	12 248	14 551	2 560	4 036	14 098
de base par action	0,09	0,04	0,07	0,12	0,14	0,02	0,04	0,13
dilué par action	0,09	0,04	0,07	0,11	0,14	0,02	0,04	0,13
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ⁽¹⁾	121,16	113,95	118,60	161,18	157,51	120,45	109,63	163,37
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ⁽¹⁾	9,7 %	9,4 %	8,9 %	7,9 %	8,4 %	7,9 %	10,6 %	9,7 %

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ Tous les trimestres comptent 13 semaines, sauf le quatrième trimestre de 2020 qui compte 14 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) de l'exercice est généralement le meilleur sur le plan de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des ventes liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant cette période de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) est celui dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition de la clientèle est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution des produits, de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours des deux derniers trimestres de 2020 et de l'exercice 2021, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la COVID-19.

Situation financière

(en milliers de dollars)	2 octobre 2021	3 octobre 2020 ⁽¹⁾	28 septembre 2019 ⁽¹⁾
	\$	\$	\$
Total des actifs	879 930	856 059	815 344
Total des passifs non courants	431 046	417 043	385 220

⁽¹⁾ Nous avons compensé l'actif d'impôt différé de la période comparative avec le passif d'impôt différé car nous avons le droit légal de régler le montant de l'impôt courant sur une base nette et les montants sont prélevés par les mêmes autorités fiscales pour la même entité.

La hausse du total des actifs pour l'exercice considéré par comparaison avec celui de l'exercice précédent s'explique principalement par l'augmentation de 13,7 millions de dollars de la trésorerie et la hausse de 11,3 millions de dollars des immobilisations corporelles.

Les passifs non courants pour l'exercice considéré ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice 2020 en raison principalement d'une augmentation de 13,6 millions de dollars des passifs d'impôt différé et de la nouvelle émission de billets de premier rang garantis de 98,8 millions de dollars, éléments qui ont été partiellement contrebalancés par la réduction de 65,0 millions de dollars de la partie non courante de la facilité de crédit renouvelable et la baisse de 29,9 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont versés à Rogers sous forme de dividendes et de remboursement de capital sur les actions ordinaires, et de versements d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débentures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant les distributions de liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	Exercice 2021 ⁽¹⁾	Exercice 2020 ⁽¹⁾
	\$	\$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	78 577	64 601
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(40 158)	(36 786)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(24 678)	(26 153)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(72)	28
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	13 669	1 690

⁽¹⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de l'exercice considéré ont augmenté de 14,0 millions de dollars comparativement à ceux de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation de 26,1 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie et d'une diminution de 1,3 million de dollars des intérêts payés, facteurs contrés en partie par la variation négative de 12,6 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement de l'exercice 2021 ont augmenté de 3,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la baisse de 108,3 millions de dollars des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable et du découvert bancaire, contrebalancée dans une certaine mesure par le produit tiré de l'émission des billets dans le cadre du placement privé de billets de 98,7 millions de dollars.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de l'exercice considéré ont diminué de 1,5 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des moments où les dépenses en immobilisations sont encourues.

Dans le but de fournir des renseignements supplémentaires, nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux PCGR, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu des dépenses en immobilisations, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et des paiements au titre des obligations locatives.

Flux de trésorerie disponibles

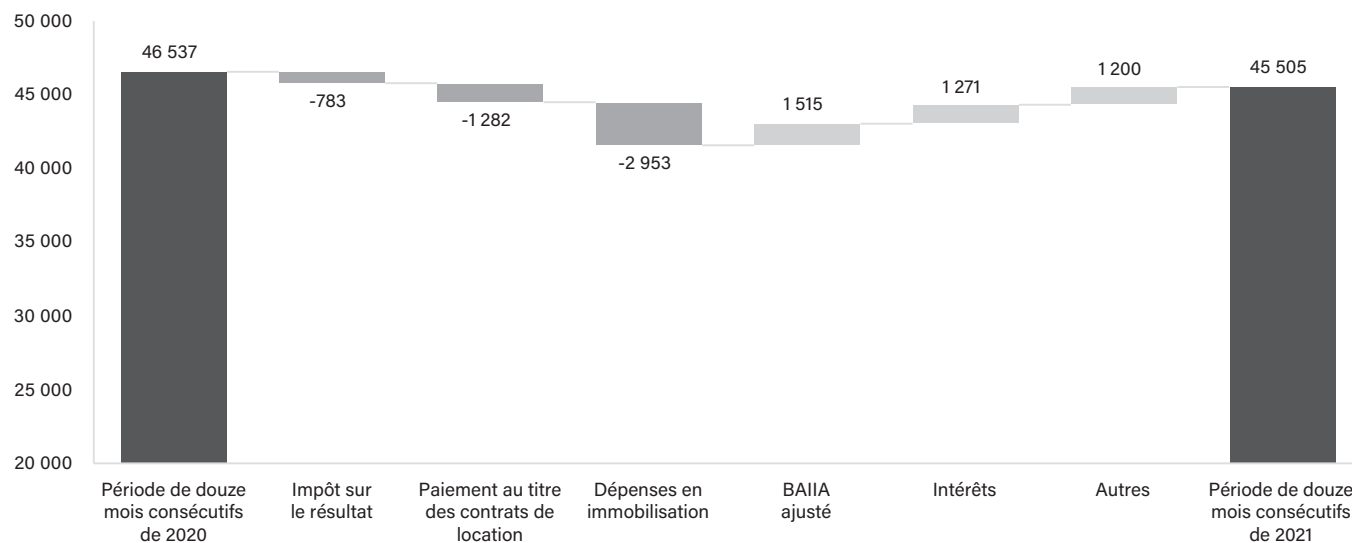
(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2021 ⁽²⁾	2020 ⁽²⁾
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	78 577	64 601
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	11 480	(1 098)
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	(18 482)	12
Amortissement des soldes transitoires	—	(292)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	(2 752)	2 397
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles	(24 678)	(26 153)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	6 847	11 275
Paiement au titre des obligations locatives	(5 487)	(4 205)
Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	45 505	46 537
Dividendes déclarés	37 300	37 380
Actions rachetées	—	(6 536)

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

⁽²⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

Flux de trésorerie disponibles

(en milliers de dollars)



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 2 octobre 2021 se sont chiffrés à 45,5 millions de dollars, ce qui constitue une baisse de 1,0 million de dollars par rapport à ceux de 46,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse est principalement attribuable à l'accroissement des paiements effectués au titre des contrats de location et des dépenses en immobilisations nettes de 4,2 millions de dollars, ainsi qu'à une augmentation de 0,8 million de dollars des impôts sur le résultat payés, facteurs partiellement annulés par l'augmentation du BAIIA, exclusion faite de l'élément hors trésorerie lié aux passifs au titre des régimes de retraite futurs prévus dans la convention collective des employés de Montréal, de 1,5 million de dollars et par la baisse de 1,3 million de dollars des intérêts payés.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, ont augmenté de 3,0 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'an dernier à cause surtout de l'incidence des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée liées à la nouvelle usine de transformation de l'érable de Granby en 2020. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités d'exploitation des usines. Ces projets sont plutôt entrepris en raison des économies opérationnelles qu'ils permettront de réaliser une fois achevés. Les paiements effectués au titre des contrats de location sont déduits des flux de trésorerie disponibles puisque ces flux de trésorerie ne sont plus comptabilisés en réduction des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, mais ils ne sont pas disponibles non plus.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 36,0 cents pour chacune des périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des questions d'écarts temporaires en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, de l'amortissement des soldes transitoires et des montants positifs hors trésorerie au titre des instruments financiers de 21,2 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Le tableau qui suit indique les obligations contractuelles en cours de la Société à la clôture de l'exercice, de même que les répercussions anticipées de ces obligations sur les liquidités et les flux de trésorerie au cours des années à venir.

(en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable	100 000	—	100 000	—	—
Billets de premier rang garanti	100 000	—	—	—	100 000
Intérêts sur les débentures convertibles	26 712	7 506	15 012	4 194	—
Intérêts sur les swaps	8 928	2 660	5 311	957	—
Intérêts sur les billets de premier rang garanti	33 445	3 490	6 980	3 490	19 485
Obligations locatives	23 546	3 810	5 341	1 963	12 432
Obligations liées aux achats	99 538	99 538	—	—	—
	392 169	117 004	132 644	10 604	131 917
Obligations liées aux achats du secteur du sucre (en milliers de TM)	1 082	537	545	—	—
Obligations liées aux achats du secteur des produits de l'érable (en milliers de livres)	10 700	10 700	—	—	—

Les débentures de sixième et de septième séries, lesquelles arrivent à échéance en décembre 2024 et en juin 2025, respectivement, sont exclues du tableau ci-dessus en raison de l'option de conversion dont bénéficient les détenteurs et de la possibilité pour la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou à l'échéance en émettant des actions. Les intérêts ont été inclus dans le tableau ci-dessus jusqu'à la date d'échéance.

Au cours de l'exercice 2013, Lantic a conclu une convention de cinq ans visant l'établissement d'une facilité de crédit renouvelable à l'appui de ses besoins financiers et d'exploitation. La facilité de crédit renouvelable a été conclue avec un syndicat composé de quatre banques à charte canadiennes et comporte une option accordéon, pour une capacité d'emprunt maximale de 400 millions de dollars. Cette convention a été modifiée et prorogée à l'occasion. La facilité de crédit renouvelable est assujettie à des clauses restrictives et est garantie par les actifs de Lantic et de TMTC. En date du 2 octobre 2021, le montant approuvé aux fins d'emprunt, sur lequel une somme de 100 millions de dollars était prélevée, se chiffrait à 265 millions de dollars.

Le 23 novembre 2021, nous avons exercé l'option nous permettant de proroger l'échéance de notre facilité de crédit renouvelable jusqu'au 23 novembre 2026 et avons apporté des modifications à notre facilité de crédit renouvelable existante de façon à réduire de 65,0 millions de dollars le montant pouvant être emprunté, qui est passé de 265 millions de dollars à 200 millions. Aucune autre modification n'a été apportée à la convention de crédit.

Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et sont de rang égal à notre facilité de crédit renouvelable existante. Les billets échoiront le 30 avril 2031 et portent intérêt à un taux de 3,49 %. Les intérêts sont payables semestriellement en versements égaux à terme échu le 30 avril et le 30 octobre de chaque année, à compter du 30 octobre 2021. Le produit tiré le 30 avril du placement privé a servi à rembourser l'emprunt actuel fait sur la facilité de crédit.

Au 2 octobre 2021, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable et à son placement privé. À cette date, une somme de 498,5 millions de dollars, laquelle englobe notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, avait été donnée en garantie, comparativement à une somme de 482,9 millions de dollars au 3 octobre 2020.

Nous concluons des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Depuis le 28 juin 2013, plusieurs contrats de swap de taux d'intérêt ont été mis en place. Le tableau qui suit présente les contrats de swap de taux d'intérêt en cours au 2 octobre 2021, ainsi que la valeur, le taux d'intérêt et la période de validité dont ils sont assortis :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Période de validité	Valeur totale
(en milliers de dollars)		\$
Exercice 2017	29 mai 2017 au 28 juin 2022 – 1,454 %	20 000
Exercice 2017	1 ^{er} septembre 2017 au 28 juin 2022 – 1,946 %	30 000
Exercice 2017	29 juin 2020 au 29 juin 2022 – 1,733 %	30 000
Exercice 2019	12 mars 2019 au 28 juin 2024 – 2,08 %	20 000
Exercice 2020	3 octobre 2019 au 28 juin 2024 – 1,68 %	20 000
Exercice 2020	24 février 2020 au 28 juin 2025 – 1,60 %	20 000
Exercice 2020	28 juin 2021 au 28 juin 2023 – 1,08 %	10 000
Valeur totale des swaps en cours au 2 octobre 2021		150 000
Swaps différés de taux d'intérêt :		
Exercice 2019	29 juin 2022 au 28 juin 2024 – 2,17 %	80 000
Exercice 2020	28 juin 2024 au 28 juin 2025 – 1,18 %	80 000

Les obligations locatives visent essentiellement la location d'installations et d'équipement mobile pour les activités des secteurs du sucre et des produits de l'érable.

Les obligations d'achat représentent toutes les commandes d'achat en cours à la clôture de l'exercice ainsi qu'un montant d'environ 42,7 millions de dollars pour les betteraves à sucre qui seront récoltées et transformées au cours de l'exercice 2022; elles excluent toute quantité de sucre brut dont le prix fait l'objet de contrats à terme normalisés. L'obligation d'achat relative aux betteraves à sucre représente notre meilleure estimation quant au montant à payer prévu pour l'exercice 2022 à la date du présent rapport de gestion.

Aux termes d'un contrat visant l'achat d'environ 32,7 millions de dollars (10,7 millions de livres) de sirop d'érable de la part des PPAQ, le solde résiduel que TMTC doit payer s'élève à 23,1 millions de dollars. Afin de garantir les achats de sirop en vrac, la Société a émis un certificat de cautionnement d'une valeur totale de 16,9 millions de dollars aux PPAQ. Le certificat de cautionnement vient à échéance le 1^{er} mars 2022.

Une partie importante des ventes de la Société sont réalisées aux termes de contrats de vente à terme à prix fixe, d'une durée pouvant atteindre trois ans. La Société s'engage aussi par contrat à acheter du sucre de canne brut bien avant de livrer le sucre raffiné produit à partir de cet achat. Afin d'atténuer son exposition aux variations futures des prix, la Société essaie de gérer, chaque fois que cela est possible, le volume des ventes de sucre raffiné dont la livraison future fait l'objet d'un contrat en fonction du volume de sucre de canne brut dont la livraison fait également l'objet d'un contrat.

Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer notre exposition aux fluctuations des prix du sucre brut et du gaz naturel, ainsi que des taux de change. Notre objectif consiste à réduire au minimum le risque auquel nous sommes exposés à l'aide des méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les répercussions possibles de cette exposition.

Notre politique en matière de gestion des risques vise à gérer la fixation des prix à terme des achats de sucre brut en fonction des ventes à terme de sucre raffiné afin de réduire le risque de prix. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en ayant recours à des contrats à terme normalisés afin de réduire le risque auquel nous sommes exposés. Ces instruments financiers sont utilisés pour gérer notre exposition à la variabilité de la juste valeur attribuable à l'engagement ferme visant le prix d'achat du sucre brut.

Nous avons couvert la majeure partie de nos risques liés aux fluctuations du prix du sucre brut jusqu'en septembre 2023.

Au 2 octobre 2021, nous détenions une position acheteur nette sur des contrats de sucre d'un montant net de 12,9 millions de dollars dont la valeur contractuelle nette s'établissait à 16,2 millions de dollars. Cette position acheteur représente la compensation d'un volume de sucre dont le prix a été convenu avec les clients supérieur au volume d'achats dont le prix a été convenu avec les fournisseurs. Cette position inclut également le programme de pré-couverture économique relativement aux opérations visant la betterave à Taber. Ce programme a recours à des contrats à terme normalisés sur le sucre et il vise certaines ventes de sucre de betteraves qui auront lieu dans l'avenir, à la condition que des contrats avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta soient en vigueur au moment opportun.

Nous utilisons des contrats à terme normalisés et des swaps afin de faciliter la gestion de nos coûts de gaz naturel. Au 2 octobre 2021, nous détenions des instruments dérivés liés au gaz naturel d'un montant de 28,1 millions de dollars, dont la valeur contractuelle s'établissait à 39,6 millions de dollars.

Nos activités, qui donnent lieu à des risques liés aux fluctuations des taux de change, consistent en l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné et de produits de l'érable ainsi que l'achat de gaz naturel. Nous gérons ces risques en créant des positions compensatoires au moyen d'instruments financiers. Ces instruments comprennent des contrats à terme normalisés, qui constituent des engagements d'achat ou de vente à une date ultérieure et peuvent être réglés au comptant.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un contrat de change dans le cadre duquel nous présentons un profit latent manque à ses engagements en vertu des modalités contractuelles. Le risque de crédit est de beaucoup inférieur au montant notionnel, du fait qu'il est plafonné en tout temps à la variation du taux de change s'appliquant au montant en capital.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à trois ans. Les contrats visent essentiellement le dollar américain et, dans une mesure nettement moindre, l'euro et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importantes institutions financières canadiennes. Nous ne prévoyons aucune incidence négative importante sur notre situation financière découlant de notre participation à ces types de contrat. Nous ne prévoyons pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 2 octobre 2021, nous détenions des contrats de change à terme libellés en monnaie étrangère d'un montant net de 88,6 millions de dollars dont la valeur contractuelle courante s'établissait à 88,6 millions de dollars.

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons également des contrats pluriannuels d'approvisionnement en sucre brut avec des entreprises de transformation du sucre de canne brut. Les modalités des contrats précisent la quantité et les dates de livraison prévues du sucre brut. Le prix est établi à des périodes déterminées avant la livraison de ce sucre brut, en fonction des prix négociés du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE, le marché mondial du sucre brut. Au 2 octobre 2021, la Société avait des engagements d'achat totalisant 1 082 000 tonnes métriques de sucre brut, dont environ 261 309 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 144,3 millions de dollars.

Nous n'avions pas d'autres engagements hors bilan.

Ressources en capital

Au 2 octobre 2021, du fait de sa facilité de crédit renouvelable, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 265,0 millions de dollars aux termes, lequel a été ramené à 200,0 millions de dollars le 23 novembre 2021 comme il est expliqué plus haut, duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 2 octobre 2021, des actifs d'une valeur de 498,5 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 482,9 millions de dollars au 2 octobre 2020.

Au 2 octobre 2021, un montant de 100,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de fonds de roulement et un montant de 15,6 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

L'usine de transformation du sucre de betterave de Taber requiert un fonds de roulement saisonnier durant le premier semestre de l'exercice, au moment où les stocks sont élevés et lorsqu'une partie importante des paiements aux Producteurs sont effectués. TMTC requiert également un fonds de roulement saisonnier. Même si les stocks de sirop sont reçus au troisième trimestre de l'exercice, les modalités de paiement conclues avec les PPAQ prévoient le paiement en trésorerie au premier semestre de l'exercice. La Société possède suffisamment de liquidités et de sommes disponibles aux termes de sa ligne de crédit pour faire face à ces obligations.

Des engagements futurs d'environ 17,2 millions de dollars ont été autorisés pour compléter les dépenses en immobilisations en cours.

Nous avons également des obligations de financement afférentes aux régimes d'avantages sociaux futurs de nos employés, qui comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées. Au 2 octobre 2021, tous les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de la Société étaient déficitaires. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2019, et la prochaine évaluation obligatoire le sera en date du 31 décembre 2022. Nous surveillons de près les actifs de nos régimes de retraite et observons des lignes directrices strictes afin de nous assurer que les portefeuilles de placement des régimes de retraite soient diversifiés conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie. Cependant, les actifs des régimes de retraite ne sont pas à l'abri des fluctuations du marché et, en conséquence, nous pourrions devoir verser des cotisations en trésorerie supplémentaires dans le futur. Au cours de l'exercice 2021, les cotisations en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées ont augmenté d'environ 0,3 million de dollars pour s'établir à 4,3 millions de dollars. Au total, nous nous attendons à engager des cotisations en trésorerie d'environ 4,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2022 en lien avec les régimes de retraite à prestations déterminées du personnel. De plus amples renseignements sur les avantages sociaux des employés de la Société sont présentés à la note 20 des états financiers consolidés audités.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation. La direction est d'avis que le crédit inutilisé aux termes de la facilité renouvelable est suffisant pour combler nos besoins escomptés en matière de liquidités.

TITRES EN CIRCULATION

Au 2 octobre 2021 et au 24 novembre 2021, un total de 103 686 923 actions étaient en circulation, respectivement (103 536 923 au 2 octobre 2020).

Le 1^{er} juin 2020, Rogers a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2020 ») aux termes de laquelle elle peut racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires. De plus, Rogers a conclu une convention d'achat d'actions automatique avec Scotia Capitaux Inc. dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2020. Aux termes de la convention, Scotia Capitaux peut acquérir, à son gré, des actions ordinaires pour le compte de Rogers durant certaines périodes d'interdiction d'opérations, sous réserve du respect de certains paramètres visant le cours des actions et leur nombre. L'offre publique de rachat de 2020 a commencé le 3 juin 2020 et s'est terminée le 2 juin 2021. Aucune action n'a été achetée aux termes de l'offre publique de rachat de 2020.

Le 22 mai 2019, Rogers a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2019 ») aux termes de laquelle elle pouvait racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires ont été rachetées aux termes de l'offre publique de rachat de 2019 qui a commencé le 24 mai 2019 et s'est terminée le 30 mars 2020. Rogers a racheté, aux termes de l'offre publique de rachat de 2019, 1 500 000 actions ordinaires d'une valeur comptable de 1,4 million de dollars, pour une contrepartie en trésorerie totale de 7,1 millions de dollars. Toutes les actions rachetées ont été annulées.

Pour l'exercice 2021, l'encours des débentures de sixième et de septième séries s'élève respectivement à 57,4 millions de dollars et à 97,6 millions de dollars. Aucune débenture n'a été convertie au cours de l'exercice 2021, alors qu'à l'exercice précédent, les porteurs de débentures de sixième série avaient converti un total de 0,1 million de dollars en 9 079 actions ordinaires et les porteurs de débentures de septième série avaient converti un total de 0,2 million de dollars en 19 774 actions ordinaires.

Nous disposons actuellement d'un régime d'options sur actions qui a été constitué en 2011 et modifié en 2021. Nous avons réservé 6 000 000 d'actions ordinaires aux termes de ce régime en vue de leur attribution à des membres du personnel qui occupent un poste clé. Au 2 octobre 2021, 3 535 997 options avaient été attribuées, dont 3 085 997 étaient en cours, à un prix d'exercice se situant entre 4,28 \$ et 6,51 \$ l'action. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles expireront après dix ans.

Au cours de l'exercice 2018, un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») a été créé. Le tableau qui suit présente les attributions effectuées aux termes de ce régime :

Date d'attribution	UAP attribuées	UAP supplémentaires	Nombre total d'UAP	Cycle de performance
3 décembre 2018	290 448	58 553	349 001	2019-2021
2 décembre 2019	324 932	41 581	366 513	2020-2022
7 décembre 2020	491 412	23 810	515 222	2021-2023

Les droits liés aux UAP attribuées à des hauts dirigeants et à d'autres membres clés du personnel de direction deviendront acquis à la fin du cycle de performance, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire atteintes se situent dans la fourchette établie, la valeur du paiement à faire à chaque participant correspond au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire atteintes se situent en deçà du seuil, les droits liés à l'UAP font l'objet d'une renonciation et aucun paiement n'est effectué.

ENVIRONNEMENT

La Société a pour politique de se conformer à toutes les exigences gouvernementales applicables en matière d'environnement. La direction est d'avis que la Société se conforme à tous les égards importants aux lois et règlements en matière d'environnement et qu'elle maintient un dialogue ouvert avec les autorités de réglementation et le gouvernement en ce qui concerne la sensibilisation aux nouvelles normes et à leur adoption.

Au troisième trimestre de l'exercice 2021, nous avons publié notre premier rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le rapport fait état de nos efforts en faveur de la durabilité que ce soit en matière de consommation d'énergie, d'émissions atmosphériques et de consommation d'eau. Le rapport peut être consulté sur SEDAR ou sur notre site Web, à l'adresse www.Lanticrogers.com.

En ce qui concerne d'éventuelles mesures de remédiation environnementales de nos biens immobiliers, dans l'éventualité de la démolition ou de la vente d'un édifice, il faut prendre note que les installations de Vancouver et de Montréal se prêtent depuis longtemps à une utilisation industrielle et que des matériaux de remblai y ont été employés dans le cours normal des activités. Nous avons inscrit des provisions au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au titre des travaux de remise en état connus et quantifiables qui concernent ces propriétés. Rien ne permet d'assurer que d'importantes sommes ne devront pas être consacrées, en sus des provisions actuelles au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, relativement à la contamination découlant de cette utilisation industrielle ou de l'emploi de matériaux de remblai.

Même si, à notre connaissance, aucun problème particulier n'existe à notre centre de distribution de Toronto, à l'usine de Taber, ou sur les biens immobiliers de TMTC, rien ne garantit que nous n'aurons pas à engager des dépenses pour régler des problèmes de contamination, qu'ils soient connus ou non actuellement, que ce soit sur les lieux de cette installation, d'autres installations ou de bureaux appartenant à Lantic, ou encore qui sont utilisés ou contrôlés par celle-ci, à l'heure actuelle ou par le passé.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les affaires et les activités de Rogers sont considérablement touchées par plusieurs facteurs, notamment les marges courantes sur le sucre raffiné et sa capacité de commercialiser le sucre et les produits de l'érable de façon concurrentielle, l'approvisionnement en matières premières, les conditions météorologiques, les charges d'exploitation ainsi que les programmes et règlements gouvernementaux.

Maladies et épidémies, y compris la pandémie de COVID-19

Les maladies et les épidémies pourraient avoir des retombées négatives sur RSI, Lantic ou TMTC, ainsi que sur leur performance et leur situation financière. L'actuelle pandémie de COVID-19 ou de nouvelles épidémies pourraient inciter les autorités de santé publique et autres autorités gouvernementales à ordonner la fermeture des bureaux ainsi que celle d'autres entreprises, ce qui, quel que soit le cas, pourrait mener à un déclin économique généralisé. Des événements de ce genre pourraient

avoir un effet néfaste sur l'activité économique en perturbant les chaînes d'approvisionnement et de distribution. De plus, il pourrait y avoir des conséquences négatives sur les activités de RSI, de Lantic ou de TMTC si, par suite d'une exposition à une maladie contagieuse, des membres du personnel sont atteints ou sont mis en quarantaine ou s'ils se sont confinés pour éviter d'être exposés à une telle maladie. Les activités de Lantic et TMTC ont été désignées pour le moment comme étant des services essentiels, et par conséquent, comme il a été mentionné, elles ont été très peu perturbées.

Dans le cas où des facteurs défavorables influeraient sur les paramètres économiques fondamentaux et la confiance des consommateurs, on peut s'attendre à ce qu'il y ait une incidence négative sur la valeur marchande, que la volatilité des marchés s'accroisse, que les pertes sur créances relatives aux ventes à des clients et aux écarts de taux s'accroissent et que les liquidités s'amenuisent, et que tous ces facteurs pourraient nuire aux activités de RSI, de Lantic ou de TMTC. Estimer de façon raisonnable la durée d'une perturbation de l'activité commerciale et des conséquences financières y afférentes occasionnées par une crise sanitaire d'envergure ne s'avère pas possible. L'incertitude plane quant à la vitesse et à l'ampleur de la propagation de la COVID-19 et en ce qui a trait à la durée et à la portée des bouleversements des activités commerciales et des conséquences financières et sociales connexes, et les effets néfastes engendrés par cette situation pourraient être significatifs. Bien que les agences gouvernementales et les acteurs du secteur privé s'emploient à atténuer les contrecoups de cette pandémie, ce qui peut impliquer l'instauration de mesures comme des précautions d'hygiène plus sévères, le travail à distance, la mise en quarantaine, les restrictions de voyage ou l'interdiction de voyager, ainsi que toute autre restriction, l'efficacité de ces mesures est incertaine. L'effet défavorable sur les activités et les résultats de RSI, de Lantic et de TMTC pourrait être significatif. L'ampleur de l'incidence de la pandémie de COVID-19 (ou de toute autre maladie ou épidémie) sur l'activité commerciale ou les résultats de placements dépend de la tournure des événements, laquelle comporte un degré d'incertitude élevé et est imprévisible, y compris notamment les nouveaux renseignements qui pourraient être fournis à l'égard de la gravité de la pandémie et les mesures à prendre pour l'endiguer ou pour pallier son effet.

Dépendance envers Lantic

RSI dépend entièrement des activités et des actifs de Lantic étant donné qu'elle est propriétaire de titres de cette société. Par conséquent, les versements d'intérêt aux porteurs de débentures et de dividendes aux actionnaires dépendent de la capacité de Lantic ou de TMTC à s'acquitter de leurs obligations de paiement des intérêts sur les billets subordonnés et à déclarer et payer des dividendes ou à effectuer un remboursement de capital à l'égard des actions ordinaires. Les modalités des dettes bancaires et autres formes de dettes de Lantic restreignent sa capacité de payer des dividendes et d'effectuer d'autres distributions sur ses actions ou d'effectuer des paiements de principal ou d'intérêts sur une dette subordonnée, y compris une dette qui peut être détenue, directement ou indirectement, par RSI, dans certaines circonstances. En outre, Lantic peut reporter le versement d'intérêts à l'égard des billets subordonnés en tout temps pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Absence de garantie quant à la performance future

La performance antérieure et actuelle des activités de RSI, de Lantic et de TMTC n'est pas nécessairement représentative de leur succès dans l'avenir. La performance future de ces activités pourrait être influencée par des ralentissements de l'économie et par d'autres facteurs indépendants de la volonté de RSI, de Lantic et de TMTC. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et sur la performance financière de Lantic et de TMTC, ce qui pourrait nuire sensiblement à nos résultats financiers.

Réglementation gouvernementale et politiques en matière de commerce extérieur relativement au secteur du sucre

En juillet 1995, Revenu Canada a rendu une décision provisoire, puis une décision définitive en octobre 1995, à l'égard du dumping au Canada de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République de Corée, et a reconnu qu'il y avait des importations subventionnées de sucre raffiné en provenance des pays de l'Union européenne (« UE »). Le Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») a étudié le cas et a statué, le 6 novembre 1995, que le dumping de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas ainsi que le subventionnement du sucre raffiné en provenance de l'Union européenne menaçaient l'industrie du sucre au Canada. Cette décision a donné lieu à l'imposition de droits de protection à l'égard de ces importations déloyales.

En vertu des lois canadiennes, ces droits doivent être révisés tous les cinq ans. Le 6 août 2021, le TCCE a conclu son cinquième examen des conclusions de 1995 et a rendu la décision de reconduire pour une autre période de cinq ans les droits visant i) le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et ii) le sucre subventionné en provenance de l'UE. L'Institut canadien du sucre (« ICS ») et ses membres, dont fait partie Lantic, ont apporté leur pleine collaboration à l'examen et ont soumis des éléments de preuve et des témoignages détaillés au TCCE. Le TCCE a convenu que les importations de sucre subventionné et faisant l'objet de dumping causeraient vraisemblablement un préjudice grave à l'industrie canadienne du sucre si les droits de douane étaient éliminés.

Le 6 octobre 2021, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a ouvert un réexamen pour réviser les niveaux des droits antidumping et des droits compensateurs. Le dernier réexamen avait pris fin en septembre 2014. L'ICS et ses membres apportent leur pleine collaboration au réexamen. Les niveaux révisés des droits seront annoncés et entreront en vigueur à la conclusion du réexamen, qui est actuellement prévue le 4 mars 2022. Rien ne garantit que les niveaux actuels des droits de douane seront maintenus.

Les droits sur les importations de sucre raffiné des États-Unis et de l'UE sont importants pour Lantic et pour l'ensemble de l'industrie du raffinage de sucre au Canada, car ils protègent le marché des répercussions négatives de la concurrence déloyale occasionnée par les importations en provenance de ces pays. Le soutien accordé par les États aux producteurs de sucre et les dispositions des régimes de quotas de production de sucre des États-Unis et de l'UE qui créent des distorsions commerciales

demeurent à l'origine de la production et de l'exportation excédentaires de sucre raffiné, ce qui constitue une menace pour l'industrie canadienne du sucre. Si les droits devaient être éliminés ou réduits substantiellement dans l'avenir, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et les autres membres de l'industrie canadienne du sucre raffiné.

Fluctuations des marges et des taux de change

La rentabilité de Lantic subit principalement l'influence des marges qu'elle dégage sur ses ventes de sucre raffiné au Canada. À son tour, ce prix est tributaire de divers facteurs liés au marché, comme la concurrence, la réglementation gouvernementale et les politiques en matière de commerce extérieur. Selon le contingent spécifique attribué pour le Canada, Lantic vend habituellement aux États-Unis et au Mexique une petite partie de sa production annuelle de sucre raffiné, et vend également de la pulpe de betterave à des clients exportateurs, en dollars américains. Les prix des ventes de sucre au Canada provenant de l'usine de Taber de Lantic sont établis d'après le cours mondial du sucre brut n° 11, dont les négociations s'effectuent en dollars américains, tandis que le sucre tiré des betteraves à sucre est payé aux producteurs en dollars canadiens. Les fluctuations du dollar canadien auront une incidence sur la rentabilité de ces ventes. Mis à part ces ventes qui, à l'heure actuelle, proviennent uniquement de l'usine de sucre de betterave de Taber de Lantic et des ventes réalisées aux États-Unis dans le cadre de contingents spécifiques, la plupart des ventes sont réalisées au Canada et sont très peu exposées aux fluctuations du change.

Certaines ventes à l'exportation de sirop d'érable étant libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens, les fluctuations du dollar canadien influent aussi sur la rentabilité de TMTC. Les fluctuations du dollar canadien auront une incidence sur la rentabilité de ces ventes. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de change avec certains clients.

Rien ne garantit que Lantic et TMTC seront en mesure de continuer à réduire efficacement leur exposition au risque de change dans l'avenir.

Fluctuations des prix du sucre brut

Les prix du sucre brut ne constituent pas un facteur important de la rentabilité des activités de Lantic liées au sucre de canne étant donné que le prix d'achat et de vente du sucre est lié au cours mondial du sucre brut n° 11 et que toutes les opérations font l'objet d'une couverture. Dans un marché caractérisé par le resserrement de l'offre mondiale de sucre brut en raison d'une baisse de production, des suppléments importants peuvent être exigés sur les livraisons à échéance rapprochée, ce qui a des répercussions négatives sur les marges brutes ajustées dans le secteur du sucre de canne.

Par ailleurs, lorsque le cours mondial du sucre brut est relativement élevé et/ou que le cours du maïs est relativement bas, le sucre liquide devient moins concurrentiel par rapport au SMHTF au Canada, ce qui pourrait entraîner une baisse des activités de Lantic dans le secteur des produits de substitution du SMHTF.

Sécurité de l'approvisionnement en sucre brut

Plus de 174 millions de tonnes métriques de sucre sont produites à l'échelle mondiale. De cette quantité, plus de 52 millions de tonnes métriques de sucre sont négociées sur le marché mondial. Lantic, par l'entremise de ses raffineries de sucre de canne, achète environ 0,7 million de tonnes métriques de sucre brut par année. Même si l'offre de sucre brut à l'échelle mondiale est largement supérieure aux besoins annuels de Lantic, la concentration de l'offre dans certains pays comme le Brésil, jumelée à l'accroissement des activités de raffinage de sucre de canne dans certains pays, peut créer un resserrement de la disponibilité du sucre de canne à certains moments de l'année. Afin de prévenir toute pénurie de sucre brut, Lantic conclut habituellement des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs fiables. Pour l'approvisionnement en sucre brut qui ne fait pas l'objet de contrats, des primes importantes peuvent devoir être payées sur les achats de sucre brut pour les livraisons à échéance rapprochée, ce qui peut avoir un effet négatif sur les marges brutes ajustées.

La disponibilité des betteraves à sucre aux fins de transformation à l'usine de Taber, en Alberta, repose sur la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec les Producteurs, et requiert que ces derniers cultivent une superficie suffisante chaque année. Si une superficie insuffisante était ensemencée au cours d'une année donnée ou si Lantic et les Producteurs ne parvenaient pas à s'entendre sur un contrat d'approvisionnement, les activités de transformation pourraient se retrouver aux prises avec une pénurie de betteraves à sucre, ce qui nécessiterait le transfert de produits des raffineries de canne de la Société vers le marché des Prairies, normalement approvisionné par l'usine de Taber. Cette situation entraînerait une hausse des frais de distribution de Lantic et pourrait avoir une incidence sur la marge brute ajustée par tonne métrique vendue.

Conditions météorologiques et autres facteurs liés à la production

Les betteraves à sucre, comme la plupart des autres cultures, sont touchées par les conditions météorologiques pendant la saison de croissance. De plus, les conditions météorologiques durant la saison de la récolte et de la transformation peuvent avoir une incidence sur l'approvisionnement total en betteraves et sur le rendement en sucre des betteraves entreposées aux fins de transformation de Lantic. Une réduction importante de la quantité ou de la qualité des betteraves à sucre récoltées, en raison de conditions météorologiques défavorables, de maladies ou d'autres facteurs, pourrait entraîner une baisse de la production, ce qui aurait des conséquences financières négatives pour Lantic.

Régime de réglementation régissant l'achat et la vente de sirop d'érable au Québec

Les producteurs acéricoles du Québec sont tenus d'exercer leurs activités dans le cadre établi par la Loi sur la mise en marché. En vertu de cette loi, les producteurs, y compris les producteurs acéricoles, peuvent gérer collectivement et de manière organisée la production et la mise en marché de leurs produits (c.-à-d. un plan conjoint). En outre, aux termes de la Loi sur la mise en marché, l'office responsable de l'administration du

plan conjoint, les PPAQ dans le cas du sirop d'érable, se voit confier les fonctions et le rôle normalement dévolus à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, l'organisme créé par le gouvernement du Québec pour réglementer, entre autres choses, les marchés des produits agricoles et alimentaires au Québec. Dans le cadre de leurs fonctions de réglementation et d'organisation, les PPAQ peuvent prendre des dispositions pour maintenir des prix équitables pour tous les producteurs et peuvent gérer les surplus de production et leur entreposage en vue de stabiliser le prix du sirop d'érable.

Aux termes du Règlement sur l'agence de vente, les PPAQ sont chargés de la mise en marché du sirop en vrac au Québec. Tout contenant de 5 litres ou plus de sirop d'érable doit être mis en marché par les PPAQ à titre d'agent de vente exclusif des producteurs. Le sirop d'érable en vrac peut être vendu aux PPAQ ou à des acheteurs autorisés par eux. Au Québec, près de 90 % de la production totale du sirop d'érable est vendu aux PPAQ ou aux acheteurs autorisés, et seulement environ 10 % de la production totale est vendu directement par les producteurs aux consommateurs ou à des épiceries. TMTC est un acheteur autorisé des PPAQ. Le statut d'acheteur autorisé est renouvelé chaque année. Il n'est pas certain que TMTC pourra conserver son statut d'acheteur autorisé des PPAQ. L'incapacité de TMTC de demeurer un acheteur autorisé des PPAQ aurait vraisemblablement une incidence sur la capacité de s'approvisionner en quantité suffisante pour la revente de sirop d'érable ou de produits de l'érable, et influerait par conséquent sur les résultats financiers de RSI.

Les PPAQ, en leur qualité d'agent de négociation et de vente des producteurs de sirop d'érable du Québec ainsi que d'organisme investi du pouvoir de réglementer et d'organiser la production et la mise en marché du sirop d'érable, et les acheteurs de sirop d'érable en vrac, représentés par le Conseil de l'industrie de l'érable, ont conclu la convention de mise en marché, qui devrait être renouvelée annuellement. Selon la convention de mise en marché, les acheteurs autorisés doivent payer un prix minimal aux PPAQ pour le sirop d'érable acheté auprès des producteurs, ce qui limite la capacité de TMTC d'en négocier le prix d'achat. Le prix d'achat minimal imposé aux acheteurs autorisés des PPAQ restreint aussi la capacité de TMTC d'ajuster ses prix de revente en fonction des fluctuations du marché découlant de l'offre et de la demande. L'incapacité de TMTC d'ajuster ses prix de revente à la hausse pour tenir compte de l'augmentation de la demande des consommateurs pourrait avoir une incidence sur les perspectives financières de RSI.

Aux termes de la convention de mise en marché, les acheteurs autorisés doivent acheter auprès des PPAQ un nombre de barils de sirop d'érable correspondant à leur « volume anticipé ». Ce volume anticipé doit être réaliste et dans le prolongement des volumes achetés au cours des années précédentes. Le refus des PPAQ d'accepter le volume anticipé établi par TMTC ou l'incapacité de cette dernière d'évaluer correctement son volume anticipé pour une année donnée pourrait influencer sur la capacité de TMTC d'augmenter sa capacité de revente et avoir un effet défavorable important sur les résultats financiers et les activités de RSI.

La production du sirop d'érable est saisonnière et soumise aux changements climatiques

La production de sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril chaque année. La production de sirop d'érable est étroitement liée aux conditions météorologiques étant donné que la sève ne coule que lorsque la température s'élève au-dessus du point de congélation durant le jour et retombe sous celui-ci durant la nuit, créant ainsi une pression suffisante pour stimuler la coulée. Compte tenu de l'importance de la température dans le processus de collecte de la sève d'érable, les changements climatiques et le réchauffement de la planète pourraient avoir un effet défavorable sur ce processus en écourtant la saison de production du sirop d'érable. Le raccourcissement de la saison de production du sirop d'érable pourrait également avoir une incidence sur le niveau de production.

En 2002, les PPAQ ont constitué une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les effets des fluctuations imputables aux conditions météorologiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. Cette réserve a été initialement établie pour correspondre à environ la moitié de la demande annuelle. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser une vente d'une partie de la réserve ainsi accumulée. Rien ne garantit que TMTC pourra obtenir une partie de cette réserve pour compenser une diminution de la production imputable aux conditions météorologiques ou que cette réserve permettra de compenser un déficit de production au cours d'une année donnée. Une diminution de la production ou l'incapacité d'acheter des réserves supplémentaires auprès des PPAQ pourrait avoir une incidence sur les approvisionnements de TMTC en sirop d'érable et autres produits de l'érable et, ultimement, sur ses résultats financiers.

Concurrence

En ce qui concerne le secteur du sucre, Lantic fait face à la concurrence de Sucre Redpath Ltée ainsi que d'exploitants et de distributeurs régionaux de moindre envergure de sucre raffiné canadien et étranger. Les différences de proximité des diverses régions géographiques au Canada et ailleurs entraînent des différences de frais de transport et de frais d'expédition, qui, à leur tour, ont une incidence sur la fixation des prix et le caractère concurrentiel en général.

En plus du sucre, le marché global des édulcorants comprend aussi les édulcorants à base de maïs (comme le SMHTF, soit un édulcorant sous forme liquide qui peut remplacer le sucre liquide dans les boissons gazeuses et certaines autres applications) et les édulcorants non nutritifs à haut pouvoir sucrant (comme l'aspartame, le sucralose et la stévia). Les différences de propriétés fonctionnelles et de prix déterminent en général l'utilisation de ces divers édulcorants. Par exemple, le SMHTF est limité à certaines applications permettant l'utilisation d'un édulcorant liquide. Les édulcorants non nutritifs ne sont pas interchangeables dans toutes les applications. D'autres édulcorants ont remplacé le sucre dans certains produits, comme les boissons gazeuses. Nous ne sommes pas en mesure de prévoir la disponibilité, l'état du développement ou l'utilisation possible de ces édulcorants, ni leur incidence possible sur les activités de Lantic.

En ce qui concerne le secteur des produits de l'érable, TMTC est l'une des plus importantes sociétés d'embouteillage et de distribution de sirop

d'érable de marque et de marque maison du monde. TMTC compte trois principaux concurrents au Canada, outre les nombreuses entreprises d'embouteillage et de distribution américaines.

La majeure partie du chiffre d'affaires de TMTC est générée par les ventes de produits de marque maison. TMTC prévoit que dans un avenir prévisible, sa relation avec ses principaux clients pour ce qui est des produits de marque maison continuera d'être essentielle et d'avoir une incidence importante sur son chiffre d'affaires. Bien que TMTC soit d'avis que sa relation avec ses principaux clients à l'égard des produits de marque maison est excellente, la perte de ces clients, la réduction des affaires qui en proviennent ou un défaut de paiement de leur part pourrait réduire considérablement son chiffre d'affaires et avoir des répercussions négatives sur les résultats d'exploitation et les résultats financiers de RSI.

Les habitudes des consommateurs peuvent changer

Le marché des produits de l'érable, tant au pays qu'à l'étranger, a connu d'importants changements au cours des dernières années, ce qui s'explique par une meilleure connaissance de ces produits et le fait que les habitudes de consommation ont évolué, de sorte que les consommateurs privilégient les produits naturels. Le sirop d'érable est généralement utilisé, surtout en Amérique du Nord, comme substitut naturel aux édulcorants traditionnels et, depuis des décennies, il est consommé au petit-déjeuner avec des crêpes, des gaufres et d'autres viennoiseries. Dans un environnement concurrentiel, TMTC devra prévoir en temps opportun les tendances des consommateurs qui continuent d'évoluer. L'incapacité de TMTC de prévoir et de cerner les habitudes de consommation ainsi que les tendances et préférences sur le marché de détail et d'y réagir, au moyen d'innovations fructueuses et d'une capacité de production accrue, pourrait entraîner une réduction de la demande de ses produits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la performance financière de RSI. En outre, il n'est pas garanti que les tendances actuellement favorables du marché se maintiennent à l'avenir.

La croissance de l'entreprise de TMTC repose en grande partie sur l'exportation

On estime actuellement à 733 millions de dollars la valeur du marché du sirop d'érable à l'échelle mondiale, les États-Unis étant de loin le plus grand importateur, devant le Japon et l'Allemagne. Malgré l'augmentation des ventes des produits de l'érable que le marché canadien a connu ces dernières années, le potentiel de croissance de ce secteur dépend en grande partie du marché international. En outre, au cours des dernières années, l'État de New York, le Vermont et le Maine ont augmenté leur production de sirop d'érable et font désormais concurrence au Québec, qui demeure cependant le plus grand producteur et exportateur de sirop d'érable au monde. En poursuivant le développement de ses efforts de vente à l'extérieur du Canada, notamment en créant de nouveaux partenariats dans des pays où le marché du sirop d'érable est sous-développé, TMTC fera vraisemblablement face à une forte concurrence de la part d'embouteilleurs et de distributeurs internationaux, dont des sociétés canadiennes et américaines, à l'égard de sa part du marché international. Cette concurrence croissante et l'incapacité de TMTC de développer davantage ses efforts de vente à l'extérieur du Canada pourraient avoir un effet défavorable sur la capacité de RSI d'accroître les affaires de TMTC et ses résultats futurs. De plus, l'incapacité d'attirer

davantage l'attention sur les produits de l'érable ou un désintérêt soudain des consommateurs hors d'Amérique du Nord pour ces produits pourrait avoir une incidence sur les résultats futurs de RSI.

Charges d'exploitation

Le gaz naturel représente une charge importante des activités d'exploitation de la Société. L'usine de sucre de betterave de Taber comprend la transformation agricole et le raffinage. Par conséquent, l'usine de Taber utilise plus d'énergie que celles de Vancouver et Montréal pour mener sa production en raison surtout de la nécessité de faire chauffer les cossettes (fines lamelles de betteraves à sucre) pour faire évaporer l'eau des jus contenant le sucre et de faire sécher la pulpe de betterave fraîche. Les changements de coûts et de sources d'énergie peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers associés aux activités d'exploitation de Lantic. De plus, tous les achats de gaz naturel sont effectués sur la base de prix en dollars américains. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont également une incidence sur les coûts d'énergie. Pour diminuer l'incidence de la fluctuation des prix du gaz naturel, Lantic couvre une partie de ces derniers au moyen de contrats sur le gaz naturel. L'application provinciale d'une certaine forme de taxe sur le carbone est de plus en plus importante partout au Canada. Or, le taux de la taxe sur le carbone augmente dans certaines provinces qui ont choisi de l'imposer, ce qui pourrait accroître les coûts énergétiques globaux de Lantic.

Politique en matière de commerce international relativement aux produits de l'érable

Les activités de TMTC à l'échelle internationale comportent elles aussi des risques inhérents, y compris des risques de changements dans la libre circulation des produits alimentaires entre les pays, de fluctuation de la valeur des monnaies, d'adoption de politiques budgétaires discriminatoires et de changements imprévus dans la réglementation et la législation locales, outre l'incertitude quant à l'exercice de recours dans des territoires étrangers. De plus, les territoires étrangers, y compris les États-Unis, principal marché actuel et prévu de TMTC, pourraient imposer des droits de douane, des quotas, des barrières commerciales et d'autres restrictions similaires à l'égard des ventes effectuées par TMTC à l'échelle internationale et subventionner des produits agricoles concurrents.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de TMTC.

Relations avec les employés et main-d'œuvre

La plupart des établissements de Lantic sont syndiqués, et des conventions collectives sont actuellement en vigueur dans toutes les usines syndiquées. Au cours de l'exercice 2021, Lantic a renégocié la convention collective avec le syndicat de son usine de Montréal. La convention a été renouvelée en novembre 2021 à des taux concurrentiels, pour une période de cinq ans.

Lantic a mis en place des plans de continuité des activités pour atténuer les éventuelles répercussions de toute interruption de travail dans ses établissements. Cependant, si de telles interruptions étaient subies au

cours des prochaines années, elles pourraient restreindre la capacité de Lantic à servir sa clientèle dans les régions touchées, ce qui pourrait affecter les résultats financiers de RSI.

En outre, la performance et la croissance futures de Lantic et de TMTC dépendent, dans une large mesure, des capacités, de l'expérience et des efforts de son équipe de direction et de ses employés. La perte d'employés qui occupent un poste clé pourrait ainsi avoir une incidence négative sur Lantic et sur TMTC.

Sécurité alimentaire et santé des consommateurs

Lantic et TMTC sont soumises à des facteurs de risque qui touchent l'industrie alimentaire dans son ensemble, notamment les risques posés par les contaminations accidentelles, la violation de produits, la responsabilité des produits de consommation ainsi que les coûts et les interruptions pouvant découler d'un rappel de produit. Lantic et TMTC assurent une gestion active de ces risques en maintenant des contrôles et procédures stricts et rigoureux dans leurs installations de fabrication et leurs systèmes de distribution, ainsi qu'en maintenant des couvertures d'assurance prudentes.

Nos installations sont soumises à des inspections par des organismes fédéraux de santé au Canada et des institutions similaires de l'extérieur du Canada. Nous procédons également à nos propres inspections afin de nous assurer de la conformité à nos normes internes qui, de façon générale, sont soit équivalentes aux normes des organismes de réglementation, soit plus élevées que ces dernières, de manière à atténuer les risques liés à la sécurité alimentaire.

Les consommateurs, les responsables de la santé publique et les administrations publiques s'inquiètent de plus en plus des conséquences de l'obésité sur la santé publique, et en particulier chez les jeunes. De plus, un certain nombre de chercheurs, de promoteurs des modes de vie sains et de recommandations nutritionnelles suggèrent que la consommation de sucre, sous différentes formes, constitue l'une des principales causes de la hausse des taux d'obésité et encouragent la population à réduire sa consommation de sucre. La préoccupation grandissante du public à l'égard de l'obésité et d'autres maladies; la possibilité que les gouvernements imposent des taxes nouvelles ou supplémentaires sur les produits contenant du sucre, comme les boissons sucrées, afin de réduire la consommation ou de générer des revenus; l'évolution des préférences des consommateurs privilégiant d'autres types d'édulcorants au détriment du sucre; un alourdissement de la réglementation concernant la commercialisation, l'étiquetage, l'emballage ou la vente des produits, ainsi que la publicité négative pourraient entraîner une baisse de la demande de produits de Lantic et de TMTC. Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats financiers et les activités de RSI.

Cybersécurité

RSI est exposée à différentes menaces à la sécurité, notamment des menaces qui touchent la cybersécurité et visent à procurer un accès non autorisé à des renseignements confidentiels, à rendre des données ou des systèmes inutilisables, ou à entraver de quelque autre façon la capacité de RSI à exercer ses activités. Dans le cadre de leurs activités, Lantic et TMTC sont tenues d'utiliser et de stocker des renseignements permettant d'identifier des personnes, et d'autres renseignements confidentiels au sujet de leurs employés, notamment. La collecte et l'utilisation de renseignements permettant d'identifier des personnes sont régies au Canada par des lois et règlements fédéraux et provinciaux. Les lois sur la protection de la vie privée et sur la sécurité de l'information sont en évolution et ne sont pas nécessairement cohérentes d'un territoire à l'autre. Les mesures de sécurité que met en œuvre RSI à cet égard ne peuvent assurer une sécurité absolue, et l'infrastructure de technologie de l'information de RSI peut être vulnérable à des cyberattaques, notamment, sans s'y limiter, des logiciels malveillants, des tentatives d'accès non autorisé aux données mentionnées précédemment et d'autres atteintes à la sécurité électronique pouvant entraîner des perturbations des systèmes essentiels, l'altération de données et la diffusion non autorisée de renseignements confidentiels ou autrement protégés. Si l'une ou l'autre de ces situations devait se produire, il pourrait en résulter une baisse substantielle des produits, une augmentation des coûts associés aux mesures à prendre ou une autre perte financière, ou Lantic et TMTC pourraient voir leur réputation ternie, être visées par une réglementation plus stricte ou faire l'objet de poursuites plus nombreuses, ou encore des informations inexacts pourraient être présentées par les établissements de Lantic et de TMTC. De telles circonstances pourraient comporter des risques accrus pour les activités de Lantic et de TMTC et les exposer à des coûts supplémentaires et, tout dépendant de leur ampleur au bout du compte, pourraient avoir un effet défavorable important sur les résultats financiers et les activités de RSI.

Pour gérer le risque lié à la cybersécurité, nous continuons d'investir dans des systèmes, des infrastructures et des mesures de sécurité informatiques appropriés, notamment des plans de mesures d'urgence, nous évaluons régulièrement nos technologies, nos processus et nos pratiques en place, et nous veillons à ce que les employés aient une bonne compréhension et soient conscients de leur rôle en matière de protection de l'intégrité de notre sécurité technologique et de nos renseignements. Nous nous fions aux produits et services de tierces parties pour nous aider à protéger notre infrastructure de technologie de l'information ainsi que les renseignements exclusifs et confidentiels que nous possédons. Nous cherchons à être proactifs en matière de cybersécurité et, par conséquent, prévoyons que nous continuerons à consacrer des dépenses, des ressources humaines et d'autres ressources à la cybersécurité afin de contrer les menaces et les risques toujours plus complexes qui sont détectés.

Questions environnementales

Les activités de Lantic et de TMTC sont assujetties à des règlements en matière d'environnement prescrits par les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que par des administrations municipales du Canada, qui

portent notamment sur le traitement et la vidange des eaux usées et des eaux de refroidissement, sur les émissions atmosphériques, ainsi que sur la contamination et le déversement de substances. Nous sommes d'avis que nous nous conformons, à tous les égards importants, aux lois et aux règlements en matière d'environnement. Cependant, ces réglementations sont devenues progressivement plus contraignantes. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra et que le respect de ces règlements pourrait engendrer des coûts importants.

D'autre part, le non-respect de ces règlements est susceptible d'entraîner des amendes ou d'autres pénalités qui pourraient, dans certaines circonstances, inclure l'obligation de procéder à des travaux d'assainissement. De plus, la responsabilité à l'égard de la détermination, de l'assainissement ou d'autres traitements de la contamination sur des propriétés détenues, utilisées ou contrôlées par Lantic ou TMTC, ou attribuable à ces propriétés, à l'heure actuelle ou par le passé, peut être imputée par des organismes de réglementation environnementale ou par des tiers. Ces responsabilités pourraient avoir un effet défavorable important sur les résultats financiers et les activités de RSI.

Questions d'ordre fiscal

Le bénéfice de RSI, de Lantic et de TMTC doit être calculé et imposé conformément aux lois fiscales canadiennes, lesquelles peuvent toutes faire l'objet de modifications susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la capacité à verser des dividendes dans l'avenir. Rien ne garantit que les autorités fiscales accepteront les positions fiscales adoptées, y compris les calculs en ce qui a trait aux montants des impôts fédéral et provinciaux, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les dividendes.

En vertu de sa structure actuelle, la Société a une dette intersociétés ou une dette similaire importante sur laquelle elle verse des intérêts élevés qui réduisent ses bénéfices et, par le fait même, l'impôt à payer par Lantic et TMTC. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester le montant des charges d'intérêts déduites. Si le montant des charges d'intérêts déduites par Lantic était contesté avec succès, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le montant des liquidités transférées à RSI aux fins du paiement des dividendes. La direction est d'avis que les charges d'intérêts inhérentes à la structure sont tolérables et raisonnables, compte tenu des modalités de la dette que Lantic a envers RSI et de celle que TMTC a envers Lantic.

Gestion et exploitation de Lantic

Le conseil d'administration de Lantic est actuellement contrôlé par Lantic Capital, société affiliée de Belcorp Industries. Par conséquent, les détenteurs d'actions ne jouent pas un rôle déterminant dans les questions ayant trait à l'exploitation de Lantic et, si ces détenteurs sont en désaccord avec les décisions du conseil d'administration de Lantic, ils disposent de peu de recours. En raison du contrôle qu'exerce Lantic Capital sur le conseil d'administration de Lantic, il peut s'avérer plus difficile pour des tiers de tenter d'acquiescer le contrôle de Lantic ou de RSI, ou encore d'exercer une influence sur leurs activités respectives.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR qu'utilise RSI dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de ce qui suit :
 - « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont décrits ci-après;
 - « l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie », lequel correspond aux soldes transitoires liés à l'évaluation à la valeur de marché des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel en vigueur au 1^{er} octobre 2016 qui sont amortis au fil du temps en fonction de leur date de règlement jusqu'à l'échéance de tous les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, comme il est décrit dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements et les charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de l'amortissement des soldes transitoires dans le coût des ventes au titre des couvertures de flux de trésorerie, de l'amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes, de la décomptabilisation des contrats auxquels la comptabilité de couverture n'est plus appliquée et des variations de la juste valeur des contrats décomptabilisés, et de l'incidence fiscale sur ces ajustements. L'amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes correspond aux soldes transitoires liés à l'évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt en vigueur au 1^{er} octobre 2016 qui sont amortis au fil du temps en fonction de leur date de règlement jusqu'à l'expiration de tous les swaps de taux d'intérêt, comme il est décrit dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. La décomptabilisation des contrats auxquels la comptabilité de couverture n'est plus appliquée et les variations de la juste valeur des contrats décomptabilisés s'entendent de l'incidence des variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui ne répondent plus aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, de l'amortissement des soldes transitoires et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse des résultats de RSI présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T4 2021 ⁽²⁾			T4 2020 ⁽²⁾		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	35 671	3 945	39 616	32 198	5 692	37 890
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	(9 651)	1 055	(8 596)	3 305	(1 130)	2 175
Marge brute ajustée	26 020	5 000	31 020	35 503	4 562	40 065
Résultat des activités d'exploitation	25 549	1 403	26 952	20 198	2 631	22 829
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	(9 651)	1 055	(8 596)	3 305	(1 130)	2 175
Résultat ajusté des activités d'exploitation	15 898	2 458	18 356	23 503	1 501	25 004
Résultat des activités d'exploitation	25 549	1 403	26 952	20 198	2 631	22 829
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	(9 651)	1 055	(8 596)	3 305	(1 130)	2 175
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 737	1 694	6 430	4 479	1 685	6 164
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable	—	—	—	—	63	63
BAlIA ajusté	20 634	4 152	24 786	27 982	3 249	31 231
Bénéfice net			16 140			12 952
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾			(8 596)			2 175
Amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes ⁽¹⁾			—			—
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾			(162)			—
Impôt sur les ajustements ci-dessus			2 238			(576)
Bénéfice net ajusté			9 620			14 551
Bénéfice net de base par action			0,16			0,13
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,07)			0,01
Bénéfice net ajusté de base par action			0,09			0,14

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

⁽²⁾ Le quatrième trimestre de l'exercice 2021 compte 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2020 compte 14 semaines.

Résultats consolidés	Exercice 2021 ⁽²⁾			Exercice 2020 ⁽²⁾		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
(en milliers de dollars)						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	121 029	18 715	139 744	105 088	21 111	126 199
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	(20 806)	1 873	(18 933)	1 124	(1 205)	(81)
Marge brute ajustée	100 223	20 588	120 811	106 212	19 906	126 118
Résultat des activités d'exploitation	77 266	7 231	84 497	60 863	7 147	68 010
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	(20 806)	1 873	(18 933)	1 124	(1 205)	(81)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	56 460	9 104	65 564	61 987	5 942	67 929
Résultat des activités d'exploitation	77 266	7 231	84 497	60 863	7 147	68 010
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	(20 806)	1 873	(18 933)	1 124	(1 205)	(81)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	18 180	7 031	25 211	16 890	6 588	23 478
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable	—	247	247	—	852	852
BAILA ajusté	74 640	16 382	91 022	78 877	13 382	92 259
Bénéfice net			47 527			35 419
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾			(18 933)			(81)
Amortissement du solde transitoire dans les charges financières nettes ⁽¹⁾						(197)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾			145			
Impôt sur les ajustements ci-dessus			4 821			104
Bénéfice net ajusté			33 866			35 245
Bénéfice net de base par action			0,46			0,34
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,13)			—
Bénéfice net ajusté de base par action			0,33			0,34

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

⁽²⁾ L'exercice 2021 compte 52 semaines alors que l'exercice 2020 compte 53 semaines.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation de nos états financiers consolidés audités conformément aux IFRS exige que nous fassions des estimations et que nous posions des jugements qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que des produits et charges nets, de même que sur les informations connexes. Ces estimations comprennent l'évaluation du goodwill, des immobilisations incorporelles, des actifs et passifs identifiables acquis ou repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, les autres actifs à long terme, la charge d'impôt, la provision au titre du désamiantage et les obligations de capitalisation des régimes de retraite. Ces estimations et hypothèses se fondent sur les meilleures estimations de la direction ainsi que son jugement. La direction évalue ses estimations et hypothèses de façon continue à l'aide des antécédents historiques, de sa connaissance des aspects économiques et des caractéristiques du marché, ainsi que sur d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Elle procède à l'ajustement de ces estimations et hypothèses lorsque les faits et circonstances l'exigent. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications visant les estimations et hypothèses sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées. Se reporter à la note 2 d) afférente aux états financiers consolidés audités pour un complément d'information.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation de nos états financiers consolidés audités de l'exercice 2021. La direction, après avoir passé en revue ces nouvelles normes et modifications proposées, ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers de Rogers. Se reporter à la note 3 b) afférente aux états financiers intermédiaires résumés non audités ainsi qu'à la note 3 r) afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2021 pour un complément d'information.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la vice-présidente aux finances et chef de la direction financière (la « chef de la direction financière »), faisant état notamment de ce qui suit :

- leur responsabilité à l'égard de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de RSI;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») de sorte à obtenir l'assurance raisonnable :

- que l'information importante relative à la société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires et annuels sont établis;
- que l'information qui doit être présentée par la société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

Au 2 octobre 2021, la conception et l'efficacité des CPCI ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et de la chef de la direction financière. D'après cette évaluation, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conclu que les CPCI étaient bien conçus et efficaces au 2 octobre 2021.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CIIF ») pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, au moyen du cadre établi dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre du COSO établi en 2013) publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (« COSO »). Au 2 octobre 2021, la conception et l'efficacité des CIIF ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et de la chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, ceux-ci ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 2 octobre 2021.

En ce qui a trait à la conception et à l'évaluation de ces contrôles, il faut reconnaître que, compte tenu de leurs limites intrinsèques, tous les contrôles, peu importe l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle souhaités seront atteints et ils pourraient ne pas prévenir ni détecter certaines anomalies. La projection des évaluations d'efficacité sur les périodes futures est assujettie au risque que les contrôles puissent devenir inadéquats en raison de changements de situation, ou que le degré de conformité aux méthodes ou aux procédures diminue. En outre, la direction est tenue de faire preuve de jugement lors de l'évaluation des contrôles et des procédures.

MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice à l'étude, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société, n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent les prévisions actuelles de RSI à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs.

Sans prétendre en faire la liste complète, RSI prévient les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- les prix futurs du sucre brut;
- le prix du gaz naturel;
- la création aux États-Unis de contingents sur les sucres destinés au raffinage, dits spéciaux;
- les prévisions sur la production de betteraves;
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné;
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur RSI et ses activités.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations faites et des hypothèses posées par RSI en fonction de son expérience et de sa perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances, notamment en ce qui concerne la poursuite de nos activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Rogers.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et RSI décline toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la loi.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. qui accompagnent le présent rapport annuel et toute l'information que celui-ci contient au sujet de la Société sont la responsabilité du gestionnaire de l'entreprise et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Ces états financiers consolidés ont été préparés par le gestionnaire de l'entreprise conformément aux Normes internationales d'information financière au moyen des méthodes comptables détaillées présentées dans les notes annexes. Le gestionnaire de l'entreprise est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de critères d'importance acceptable à l'aide d'estimations justifiables et raisonnables. Le gestionnaire de l'entreprise a préparé l'information financière qui figure ailleurs dans le rapport annuel et s'est assuré qu'elle était conforme aux états financiers de la Société.

Le gestionnaire de l'entreprise maintient des systèmes de contrôles comptables et administratifs internes de haute qualité, à des coûts raisonnables. Ces systèmes sont conçus pour assurer, avec un degré raisonnable de certitude, que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les éléments d'actif de l'entreprise sont correctement comptabilisés et convenablement protégés.

Le conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que le gestionnaire de l'entreprise s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers, et il lui incombe en dernier lieu de passer en revue les états financiers de Rogers Sugar Inc. et de les approuver. Le Conseil s'acquitte de cette obligation par l'intermédiaire de son comité de vérification.

Le comité de vérification est constitué par le Conseil et tous ses membres sont des administrateurs externes et non reliés. Le comité se réunit avec le gestionnaire de l'entreprise ainsi qu'avec les vérificateurs externes, pour discuter des contrôles internes du processus de production de rapports financiers, de la vérification et de toute question relative à la production de rapports, s'assurer que chacune des parties s'acquitte de ses obligations et passer en revue le rapport annuel, les états financiers et le rapport des vérificateurs externes. Le comité fait part de ses conclusions au Conseil qui en tient compte au moment de l'approbation des états financiers en vue de leur communication aux actionnaires. Le comité examine également, en vue de soumettre la question à l'examen du Conseil et à l'approbation des actionnaires, l'attribution ou le renouvellement du mandat des vérificateurs externes.

Les états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. ont été vérifiés par KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l., les vérificateurs externes, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, pour le compte des actionnaires. KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l. a pleinement et librement accès au comité de vérification.



Michael Walton,
Président et Chef de la direction
Lantic Inc. gestionnaire de l'entreprise



Jean-Sébastien Couillard,
Vice-présidente, Chef de la direction financière et secrétaire corporatif
Lantic Inc. gestionnaire de l'entreprise

24 novembre 2021

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Rogers Sugar Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 2 octobre 2021 et au 3 octobre 2020;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 2 octobre 2021 et au 3 octobre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 2 octobre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport des auditeurs.

Évaluation de la dépréciation du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie du secteur des produits de l'érable

Description de la question

Comme il est mentionné aux notes 3 i) et 15 des états financiers, l'entité soumet le goodwill à un test de dépréciation annuellement ou lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir eu une perte de valeur. Le solde du goodwill au 2 octobre 2021 s'établit à 283 millions de dollars, dont 53 millions de dollars se rapportent à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) du secteur des produits de l'érable. L'entité évalue la dépréciation en comparant la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable repose sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité repose sur les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qu'il devrait être possible de recouvrer par suite de l'utilisation de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'UGT dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de la disposition. Les hypothèses importantes de l'entité pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente concernent la fourchette de multiples du bénéfice.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'analyse de la dépréciation du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie du secteur des produits de l'érable constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies en raison de l'ampleur du goodwill et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans l'évaluation des hypothèses utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables. Des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires à l'évaluation des éléments probants à l'appui des hypothèses importantes de l'entité. Des changements mineurs dans ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable de l'UGT et donner lieu à une charge de dépréciation.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à élaborer des prévisions indépendantes de la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT du secteur des produits de l'érable. Les procédures mises en œuvre comprennent les suivantes.

- Établissement d'une fourchette de multiples du bénéfice ajusté avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA »), en fonction d'opérations passées comparables et de considérations qualitatives.
- Appréciation du caractère raisonnable du montant du BAIIA ajusté déterminée par la direction.
- Établissement d'une fourchette de valeurs recouvrables par la multiplication des multiples du BAIIA ajusté par les montants du BAIIA ajusté.
- Comparaison de la fourchette des valeurs recouvrables établie de façon indépendante avec la valeur comptable de l'UGT du secteur des produits de l'érable.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Aaron Fima.



Montréal, Canada

Le 24 novembre 2021

* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no. A125211

<i>États consolidés du résultat net</i>	Exercices clos les	
	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Produits (note 32)	893 931	860 801
Coût des ventes	754 187	734 602
Marge brute	139 744	126 199
Charges administratives et de vente	36 955	38 940
Frais de distribution	18 292	19 249
	55 247	58 189
Résultat des activités d'exploitation	84 497	68 010
Produits financiers (note 5)	—	(197)
Charges financières (note 5)	19 439	18 720
Charges financières nettes	19 439	18 523
Bénéfice avant impôt sur le résultat	65 058	49 487
Charge d'impôt sur le résultat (note 6) :		
Exigible	17 333	11 290
Différé	198	2 778
	17 531	14 068
Bénéfice net	47 527	35 419
Bénéfice net par action (note 27) :		
De base	0,46	0,34
Dilué	0,44	0,34

<i>États consolidés du résultat global</i>	Exercices clos les	
	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Bénéfice net	47 527	35 419
Autres éléments du résultat global :		
Éléments qui seront ou qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net		
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	17 973	(3 887)
Impôt relatif aux couvertures de flux de trésorerie (note 6)	(4 614)	1 016
Écarts de conversion	(1 032)	54
	12 327	(2 817)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :		
Profits (pertes) actuariel(le)s au titre des prestations définies (note 20)	34 219	(5 847)
Impôt relatif aux profits (pertes) actuariel(le)s au titre des prestations définies (note 6)	(8 786)	1 502
	25 433	(4 345)
Autres éléments du résultat global	37 760	(7 162)
Bénéfice net et résultat global pour l'exercice	85 287	28 257

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants :		
Trésorerie	15 643	1 974
Clients et autres débiteurs (note 7)	95 546	94 262
Impôt sur le résultat à recevoir	285	2 042
Stocks (note 8)	180 291	180 792
Charges payées d'avance	4 570	7 923
Instruments financiers dérivés (note 9)	5 897	2 616
Total des actifs courants	302 232	289 609
Actifs non courants :		
Immobilisations corporelles (note 10)	241 713	230 385
Actifs au titre de droits d'utilisation (notes 11)	18 526	20 489
Immobilisations incorporelles (note 12)	28 034	31 666
Autres actifs (note 13)	548	745
Instruments financiers dérivés (note 9)	5 870	158
Goodwill (note 15)	283 007	283 007
Total des actifs non courants	577 698	566 450
Total des actifs	879 930	856 059
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants :		
Découvert bancaire	—	2 797
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	—	29 000
Fournisseurs et autres créditeurs (note 17)	119 940	131 089
Impôt sur le résultat à payer	3 454	—
Provisions (note 18)	1 394	500
Obligations locatives (note 19)	3 049	3 981
Instruments financiers dérivés (note 9)	2 089	1 458
Total des passifs courants	129 926	168 825
Passifs non courants :		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	100 000	165 000
Avantages du personnel (note 20)	29 299	59 212
Provisions (note 18)	2 431	437
Instruments financiers dérivés (note 9)	546	6 933
Obligations locatives (note 19)	15 443	16 423
Débtures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	147 742	145 836
Billets de premier rang garantis (note 22)	98 785	—
Passifs d'impôt différé (note 14)	36 800	23 202
Total des passifs non courants	431 046	417 043
Total des passifs	560 972	585 868
Capitaux propres :		
Capital social (note 23)	100 139	99 452
Surplus d'apport	300 887	300 794
Composante capitaux propres des débtures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	5 085	5 085
Déficit	(106 604)	(116 831)
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	19 451	(18 309)
Total des capitaux propres	318 958	270 191
Engagements (notes 19 et 25)		
Éventualités (note 26)		
Total des passifs et des capitaux propres	879 930	856 059

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Pour l'exercice clos le 2 octobre 2021									
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante propre des débiteurs convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 3 octobre 2020	103 536 923	99 452	300 794	5 085	(12 983)	(6 119)	793	(116 831)	270 191
Bénéfice net pour l'exercice	—	—	—	—	—	—	—	47 527	47 527
Dividendes (note 23)	—	—	—	—	—	—	—	(37 300)	(37 300)
Rachat et annulation d'actions (note 23)	150 000	687	(14)	—	—	—	—	—	673
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	—	—	107	—	—	—	—	—	107
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	—	—	—	—	—	13 359	—	—	13 359
Profits actuarielles sur les régimes à prestations définies après impôt (note 20)	—	—	—	—	25 433	—	—	—	25 433
Écarts de conversion	—	—	—	—	—	—	(1 032)	—	(1 032)
Solde au 2 octobre 2021	103 686 923	100 139	300 887	5 085	12 450	7 240	(239)	(106 604)	318 958

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Pour l'exercice clos le 3 octobre 2020											
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des déventures convertibles	Cumul de la perte latente sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total		
Solde au 28 septembre 2019	104 885 464	100 522	300 626	5 085	(8 638)	(3 248)	739	(109 654)	285 432		
Perte nette pour l'exercice	—	—	—	—	—	—	—	35 419	35 419		
Dividendes (note 23)	—	—	—	—	—	—	—	(37 380)	(37 380)		
Rachat et annulation d'actions (note 23)	(1 377 394)	(1 320)	—	—	—	—	—	(5 216)	(6 536)		
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	—	—	168	—	—	—	—	—	168		
Conversion de déventures convertibles en actions ordinaires (notes 21 et 23)	28 853	250	—	—	—	—	—	—	250		
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	—	—	—	—	—	(2 871)	—	—	(2 871)		
Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	—	—	—	—	(4 345)	—	—	—	(4 345)		
Écarts de conversion	—	—	—	—	—	—	54	—	54		
Solde au 3 octobre 2020	103 536 923	99 452	300 794	5 085	(12 983)	(6 119)	793	(116 831)	270 191		

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

	Pour les exercices clos les	
	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	47 527	35 419
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation (note 4)	21 381	19 656
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4)	3 830	3 822
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	2 752	(2 413)
Charge d'impôt sur le résultat (note 6)	17 531	14 068
Cotisations aux régimes de retraite	(10 155)	(9 636)
Charge de retraite	14 462	11 191
Charges financières nettes (note 5)	19 439	18 523
Perte résultant de la disposition d'immobilisations corporelles (note 10)	(86)	(82)
Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (note 24)	107	168
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (note 24)	21	26
Autres	—	1
	116 809	90 743
Variations des éléments suivants :		
Clients et autres débiteurs	(1 359)	(9 381)
Stocks	223	1 604
Charges payées d'avance	3 353	(3 761)
Fournisseurs et autres créditeurs	(13 354)	13 496
Provisions (note 18)	(343)	(860)
	(11 480)	1 098
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation :	105 329	91 841
Intérêts payés	(14 629)	(15 900)
Impôt sur le résultat payé	(12 123)	(11 340)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	78 577	64 601
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Dividendes payés	(37 287)	(37 501)
(Diminution) augmentation du découvert bancaire	(2 797)	(5 528)
(Diminution) augmentation de la facilité de crédit renouvelable (note 16)	(94 000)	17 000
Paiement au titre des obligations locatives (note 19)	(5 487)	(4 205)
Produit net lié aux billets de premier rang garantis (note 22)	98 740	—
Émission d'actions (note 23)	673	—
Rachat et annulation d'actions (note 23)	—	(6 536)
Paiement de frais de financement	—	(16)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(40 158)	(36 786)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Entrées d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	(24 320)	(26 128)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 12)	(358)	(25)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(24 678)	(26 153)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	(72)	28
Augmentation nette de la trésorerie	13 669	1 690
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 974	284
Trésorerie à la clôture de l'exercice	15 643	1 974

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 28).

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers consolidés de Rogers au 2 octobre 2021 et au 3 octobre 2020 comprennent les comptes de Rogers et des filiales qu'elle contrôle directement et indirectement, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et The Maple Treat Corporation (« TMTC ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à emballer et à commercialiser le sucre et les produits de l'érable.

La clôture de l'exercice de la Société coïncide avec le samedi le plus proche de la fin du mois de septembre. Toute mention de 2021 et de 2020 renvoie aux exercices clos le 2 octobre 2021 et le 3 octobre 2020.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

(a) Déclaration de conformité :

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 24 novembre 2021.

(b) Base d'évaluation :

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés de la situation financière :

- i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- ii) la rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres, les droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie et les unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- iii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;
- iv) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, déduction faite de toute perte de valeur subséquente, le cas échéant;
- v) les obligations locatives sont évaluées à la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la Société.

(c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation :

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

(d) Utilisation d'estimations et recours au jugement :

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses relatives à des événements futurs qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

La nouvelle maladie à coronavirus (la « COVID-19 ») n'a pas eu d'incidence importante sur les estimations et les jugements.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

(d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite) :

Les éléments qui requièrent un degré de jugement plus élevé, les éléments plus complexes ou les éléments pour lesquels les estimations ou les hypothèses revêtent une plus grande importance à l'égard des états financiers consolidés sont résumés ci-après :

(i) Dépréciation du goodwill et évaluation des actifs incorporels non amortissables :

La Société effectue une série d'estimations lors du calcul du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie comportant un goodwill et des actifs incorporels non amortissables en utilisant les flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

(a) Méthode de consolidation :

(i) Filiales :

Les états financiers consolidés comprennent Rogers et la filiale qu'elle contrôle, à savoir Lantic et ses filiales, soit TMTC et Highland Sugarworks Inc. (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC »).

Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les conventions comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

La Société détient 100 % des actions ordinaires de Lantic. Lantic Capital Inc., filiale en propriété exclusive de Belkorp Industries Inc., détient les deux actions de catégorie C en circulation de Lantic. Ces actions de catégorie C ne comportent pas de droit de vote, ne sont pas assorties de droits au rendement ou de risque de perte et sont rachetables à une valeur nominale d'un dollar l'action. Les actions de catégorie C donnent au porteur le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

Nonobstant le pouvoir de Lantic Capital Inc. d'élire cinq des sept administrateurs de Lantic, Lantic Capital Inc. ne reçoit aucun bénéfice et n'est exposée à aucune perte liée à la propriété d'actions de catégorie C. Puisque les actions de catégorie C ne comportent pas de dividendes et qu'elles sont rachetables pour une valeur nominale d'un dollar, il n'y a aucune participation aux dividendes futurs ni aucune variation de la valeur de Lantic découlant de la propriété d'actions de catégorie C. Il n'y a également pas de frais de gestion ou d'autre forme de contrepartie attribuable aux actions de catégorie C. La détermination du contrôle implique une part de jugement. S'appuyant sur tous les faits et informations disponibles, la direction a conclu que Rogers contrôle Lantic.

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(b) Transactions en monnaies étrangères :

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de leur constatation. Les gains ou les pertes découlant de ces conversions sont pris en compte dans le bénéfice net de la période.

(c) Établissements à l'étranger :

Les actifs et passifs des établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant des regroupements d'entreprises, sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen ayant eu cours durant la période de présentation.

Des écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, soit dans le cumul des écarts de conversion. Lorsqu'un établissement à l'étranger est vendu en totalité ou en partie de manière que le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint est perdu, le montant cumulatif des écarts de conversion se rapportant à l'établissement à l'étranger en question est reclassé dans le résultat net à titre de profit ou de perte à la disposition. Si la Société cède une partie d'une participation dans une filiale mais en conserve le contrôle, une proportion appropriée du montant cumulatif est réattribuée à la participation ne donnant pas le contrôle. Lorsque la Société cède uniquement une partie d'une société associée ou d'une coentreprise tout en conservant une influence notable ou le contrôle conjoint sur celle-ci, la proportion appropriée du montant cumulatif est reclassée dans le résultat net.

(d) Trésorerie :

La trésorerie se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et du découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

(e) Stocks :

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion, ainsi que les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés de réalisation et des frais de vente.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(f) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont inscrites à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif moins les subventions gouvernementales reçues pour les dépenses en capital. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût du matériel. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle. Les actifs de construction en cours sont comptabilisés pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Le montant des profits et des pertes résultant de la disposition d'immobilisations corporelles est déterminé par comparaison entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le coût des ventes dans le cas des actifs de production et dans les charges administratives et de vente pour ce qui concerne les autres actifs.

La charge d'amortissement liée aux actifs de production est comptabilisée dans le coût des ventes alors que celle des autres actifs est constatée dans les charges administratives et de vente. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, en tenant compte des valeurs résiduelles, sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les principales composantes des actifs distincts sont évaluées et, si une composante a une durée d'utilité différente de celle du reste de l'actif, elle est amortie séparément.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Barils	6 ans
Bâtiments	de 20 à 60 ans
Mobilier et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 40 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque clôture d'exercice, et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

(g) Immobilisations incorporelles :

(i) Goodwill :

Le goodwill est calculé à la date d'acquisition comme étant la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué de la juste valeur de l'actif net identifiable de la Société ou des activités acquises. Il n'est pas amorti et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Il fait par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(g) Immobilisations incorporelles (suite) :

(ii) Autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Les autres dépenses sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont engagées.

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé dans les charges administratives selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à partir de la date de la mise en service de ses immobilisations, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. La Société commence à amortir ses immobilisations incorporelles non mises en service dès que ces dernières sont prêtes pour l'usage auquel elles sont destinées.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Logiciels	de 5 à 15 ans
Relations clients	10 ans
Autres	10 ans

Les marques ne sont pas amorties, étant donné qu'elles sont considérées comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

En ce qui a trait aux actifs incorporels à durée de vie limitée, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque clôture d'exercice et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

(h) Contrats de location :

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la Société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. La Société utilise leur taux d'emprunt marginal pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges locatives de l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les charges administratives et de vente ou les frais de distribution à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(i) Dépréciation :

Actifs non financiers :

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et ses actifs d'impôt différé à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date, soit à la clôture de l'exercice, et lorsqu'il y a indication d'une dépréciation de l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie. S'il existe un indice qu'un actif de support pourrait s'être déprécié, la valeur recouvrable serait déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartiendrait.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(j) Avantages du personnel :

(i) Régimes de retraite :

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi au moyen d'avantages définis et de régimes à cotisations définies. Par ailleurs, elle est la promotrice du régime de retraite supplémentaire de certains dirigeants, lequel n'est ni enregistré ni capitalisé au préalable. Pour conclure, elle est également la promotrice de régimes à prestations définies d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie offerts à certains de ses retraités et de ses salariés.

Régimes à cotisations définies

Les obligations de la Société au titre des régimes à cotisations définies du personnel sont comptabilisées dans le résultat net sur les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel dans les charges au titre des avantages du personnel.

Régimes à prestations définies

La Société maintient certains régimes à prestations définies contributifs qui offrent des prestations de retraite aux salariés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur rémunération. L'obligation nette de la Société au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, ce qui l'oblige à estimer le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagné pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs, à actualiser ce montant et à déduire la juste valeur des actifs de tout régime de retraite. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement, à la date de clôture, d'obligations qui sont assorties d'une notation de crédit de AA, dont les dates d'échéance sont proches de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(j) Avantages du personnel (suite) :

(i) Régimes de retraite (suite) :

Régimes à prestations définies (suite)

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un actif éventuel pour la Société, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui englobent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs des régimes (exclusion faite des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, exclusion faite des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global. La Société calcule les charges nettes (produits nets) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations. Les charges nettes d'intérêts et autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte.

Lorsqu'il y a modification des prestations accordées en vertu d'un régime ou réduction d'un régime, la variation des prestations liées aux services passés en découlant ou le profit ou la perte résultant de la réduction est immédiatement comptabilisé en résultat net. Les coûts liés à une liquidation de régime sont comptabilisés à la date à laquelle la Société s'engage à effectuer un règlement constituant une obligation implicite distincte. Après cette date, la Société doit évaluer le passif du régime sur la base des taux d'intérêt à la date de liquidation afin qu'il reflète le coût de liquidation prévu.

(ii) Avantages à court terme :

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de mesures incitatives en trésorerie est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

(iii) Rémunération fondée sur des actions :

La Société a un régime d'options sur actions. Le droit à des paiements fondés sur des actions sont calculés à la juste valeur à la date d'attribution, et sont comptabilisés comme charge liée au personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui est en contrepartie, au cours de la période d'acquisition, qui est normalement de cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. Toute contrepartie versée par les employés lors de l'exercice des options sur actions est créditée au capital social.

(iv) Régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel :

La Société a un régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel qui est constitué de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres destinés aux membres du personnel. L'évaluation s'appuie sur la juste valeur à la date d'attribution de l'instrument de capitaux propres. Ainsi, la charge est comptabilisée lorsque le membre du personnel achète les actions.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(j) Avantages du personnel (suite) :

(v) Unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie :

La Société a un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), aux termes duquel certains membres de la haute direction ont droit à un paiement en trésorerie. Un passif est inscrit dans les créiteurs relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur, selon le cours de l'action ordinaire de la Société, une charge correspondante étant comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend des unités d'attributions qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions hors marché à la date d'acquisition des droits.

Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. La juste valeur des charges au titre des avantages du personnel attribuables aux unités d'actions liées à la performance est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Monte Carlo.

(vi) Indemnités de cessation d'emploi :

La Société comptabilise une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas prévu dans les douze mois qui suivent la clôture de la période, elles doivent être actualisées.

(k) Provisions :

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

(i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations :

La Société comptabilise le passif estimé au titre des coûts futurs qui seront engagés dans des opérations de désamiantage et d'expédition des déchets amiantés d'un site vers une décharge d'enfouissement de déchets dangereux, ainsi que de collecte et de décharge des huiles usées d'un site vers des réservoirs d'huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres matières dangereuses, seulement lorsqu'une obligation juridique actuelle ou qu'une obligation implicite a été établie, et qu'une telle obligation peut être évaluée de façon fiable. Lors de la comptabilisation initiale de l'obligation, les coûts correspondants sont ajoutés à la valeur comptable des parties d'immobilisation corporelle et amortis par imputation à la charge d'amortissement sur la vie économique de l'actif ou sur une durée inférieure, si un plan spécifique de sortie existe. Cette obligation est réduite chaque année au moyen de paiements versés au cours de l'exercice à l'égard de ces parties. L'obligation peut être augmentée par toute mesure corrective nécessaire aux actifs détenus qui serait exigée par une législation promulguée.

(ii) Passif éventuel :

Un passif éventuel est une obligation possible découlant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée seulement par l'occurrence ou la non-occurrence d'au moins un événement futur incertain indépendant de la volonté de la Société; une obligation actuelle découlant d'événements passés (donc, qui existe), mais qui n'est pas comptabilisée en raison de l'improbabilité qu'un transfert ou qu'une utilisation des actifs, que des services soient rendus, ou que tout autre transfert d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation; ou le montant de l'obligation ne peut être estimé de façon fiable.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(I) Instruments financiers :

(i) IFRS 9, *Instruments financiers* :

Le tableau qui suit résume le classement et l'évaluation des actifs financiers et passifs financiers non dérivés et dérivés de la Société.

Actifs financiers :	
Trésorerie	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Coût amorti
Impôt sur le résultat à recevoir	Coût amorti
Actifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers :	
Découvert bancaire	Coût amorti
Facilité de crédit renouvelable	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti
Impôt sur le résultat à payer	Coût amorti
Billets garantis de premier rang	Coût amorti
Débtures convertibles subordonnées non garanties	Coût amorti
Passifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture	À la juste valeur par le biais du résultat net

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme étant des instruments de couverture efficaces.

La Société comptabilise initialement les instruments financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur. Dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits.

(ii) Actifs financiers :

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

a. Actifs financiers évalués au coût amorti :

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(I) Instruments financiers (suite) :

(ii) Actifs financiers (suite) :

- À l'heure actuelle, la Société classe sa trésorerie, ses comptes clients et l'impôt sur le résultat à recevoir en tant qu'actifs évalués au coût amorti. La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.
- La Société comptabilise les pertes de crédit attendues qui ont trait à des actifs financiers évalués au coût amorti.
- La Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.
- Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat net et portées en diminution des clients et autres débiteurs.

b. Actifs financiers évalués à la juste valeur :

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun actif financier important évalué à la juste valeur, hormis les actifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture.

(iii) Passifs financiers :

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

a. Passifs financiers évalués au coût amorti :

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la Société classe et évalue son découvert bancaire et sa facilité de crédit renouvelable, ses fournisseurs et charges à payer, l'impôt sur le résultat à payer, ses billets garantis de premier rang de même que ses débentures convertibles subordonnées non garanties en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

b. Passifs financiers évalués à la juste valeur :

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun passif financier important évalué à la juste valeur, à l'exception des passifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(I) Instruments financiers (suite) :

(iv) Juste valeur des instruments financiers :

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui accorde la priorité aux données utilisées dans les évaluations de la juste valeur comme suit:

Niveau 1 – Évaluation selon des données observables telles que les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation selon des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou pour le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Techniques d'évaluation ayant recours aux données observables (notamment, des hypothèses et des estimations de la direction sur la manière dont les participants au marché évalueraient les actifs ou les passifs).

a. Trésorerie :

La Société classe sa trésorerie dans les actifs évalués au coût amorti. La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

b. Instruments financiers dérivés et relations de couverture :

La Société a recours à des instruments financiers dérivés afin de couvrir ses expositions au risque de marché. À l'origine de la couverture, la Société établit une documentation formalisée décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue, aussi bien au début de la couverture que de façon continue, si l'on s'attend à ce que les instruments de couverture soient efficaces pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts respectifs pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, au final, affecter le résultat net.

c. Autres dérivés :

Lorsque des instruments financiers dérivés comme des contrats à terme normalisés et, parfois, des options sur le sucre (les « contrats sur le sucre »), des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, ne sont pas désignés dans une relation de couverture admissible, toute variation de la juste valeur est automatiquement comptabilisée dans le résultat net (évaluation à la valeur de marché).

d. Instruments financiers composés :

Les débentures convertibles subordonnées non garanties de la Société sont comptabilisées au titre des instruments financiers composés. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale. Les intérêts, dividendes, gains et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le résultat net.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(I) Instruments financiers (suite) :

(iv) Juste valeur des instruments financiers (suite) :

e. Frais de financement :

Les frais de financement, qui correspondent au coût engagé pour obtenir de nouveaux capitaux, sont portés en réduction des capitaux d'emprunt à l'égard desquels ils ont été engagés et ils sont comptabilisés dans les charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de financement liés à la facilité de crédit renouvelable sont comptabilisés avec les autres actifs.

f. Date de transaction :

La Société comptabilise et décomptabilise les achats et les ventes de contrats d'instruments dérivés à la date de la transaction.

g. Capital social :

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale. Les dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Rachat d'actions

Lorsque les actions du capital social comptabilisées dans les capitaux propres sont rachetées à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts attribuables directement, compte tenu de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'acquisition sur la valeur comptable des actions est porté au déficit.

(v) Couvertures de flux de trésorerie :

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net sous le même poste figurant aux états consolidés du résultat net et du résultat global que l'élément couvert.

Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est maintenu dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt ont été désignés par la Société comme étant des éléments de couverture de flux de trésorerie afin qu'elle puisse se prémunir contre les fluctuations du prix du gaz naturel et des taux d'intérêt.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(m) Comptabilisation des produits :

La Société tire des produits de la vente de produits finis, notamment du sucre et des produits de l'érable. La Société comptabilise les produits une fois que toutes les obligations de prestation ont été remplies, soit généralement au moment précis où elle transfère le contrôle des produits finis à un client, ce qui a lieu lors de l'expédition des produits finis à partir des installations de la Société ou lors de la livraison des produits dans les locaux du client. Certains contrats de vente de produits finis prévoient des rabais sur les prix et/ou des remises sur quantité en fonction des ventes totales pour une période donnée, ce qui donne lieu à une contrepartie variable. Au moment de la vente, des estimations sont établies pour les éléments donnant lieu à une contrepartie variable, selon les modalités du programme ou du contrat de vente.

L'estimation se fonde sur l'expérience passée, les tendances actuelles et d'autres facteurs connus. Les ventes sont comptabilisées déduction faite des rabais commerciaux et des remises, compte non tenu des taxes de vente.

(n) Produits financiers et charges financières :

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts. Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisées initialement dans les autres éléments du résultat global lors de l'établissement de la couverture de flux de trésorerie et transférées soit dans les produits financiers soit dans les charges financières de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

(o) Impôt sur le résultat :

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou pour les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt sur le résultat payable relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le résultat net comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des écarts temporaires qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux écarts temporaires lorsque ceux-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des écarts temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. De plus, l'incidence d'une variation des taux fiscaux sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée dans le résultat net de la période à laquelle l'adoption ou la quasi adoption est effectuée, sauf si elle concerne un élément comptabilisé soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période antérieure. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture, et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

(p) Résultat par action :

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives découlant de la conversion des débentures convertibles.

(q) Nouvelles normes et interprétations adoptées :

Amendements aux références au cadre conceptuel dans les normes IFRS :

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée de son Cadre conceptuel pour l'information financière (le Cadre), qui sous-tend les normes IFRS. L'IASB a également publié des modifications aux références au cadre conceptuel dans les normes IFRS (les modifications) pour mettre à jour les références dans les normes IFRS aux versions précédentes du cadre conceptuel.

La Société a adopté les modifications dans ses états financiers intermédiaires consolidés pour la période annuelle ouverte le 4 octobre 2020. L'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

(r) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées :

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 2 octobre 2021 et n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées faisant actuellement l'objet d'un examen sont les suivantes :

- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020
- Contrats déficitaires – Coût d'exécution d'un contrat (amendements à IAS 37)
- Référence au cadre conceptuel (amendements à IFRS 3)
- Définition des estimations comptables (amendements à IAS 8)
- Initiative de divulgation – Méthodes comptables (amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2)
- Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une même transaction (amendements à IAS 12)

La Société n'a pas l'intention d'adopter les modifications dans ses états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 3 octobre 2021. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur les états financiers consolidés.

4. CHARGES D'AMORTISSEMENT

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états consolidés du résultat net et du résultat global de la façon suivante :

	Pour les exercices clos les 2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles :		
Coût des ventes	16 144	15 677
Charges administratives et de vente	555	545
	16 699	16 222
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation :		
Coût des ventes	2 849	2 324
Charges administratives et de vente	1 833	1 110
	4 682	3 434
Amortissement des immobilisations incorporelles :		
Charges administratives et de vente	3 830	3 822
Charges d'amortissement totales	25 211	23 478

5. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Comptabilisés dans le bénéfice net :

	Pour les exercices clos les 2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	—	197
Produits financiers	—	197
Charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation de 917 \$ (868 \$ en 2020) (note 21)	8 423	8 446
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	5 843	6 723
Intérêts sur billets de premier rang garantis, y compris la charge de désactualisation de 45 \$	1 527	—
Amortissement des frais de financement différés	1 187	1 187
Autres charges d'intérêts	1 150	1 500
Intérêts au titre de la désactualisation des obligations locatives	858	864
Variation nette de juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	451	—
Charges financières	19 439	18 720
Charges financières nettes comptabilisées dans le bénéfice net	19 439	18 523

6. CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	Pour les exercices clos les	
	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Charge d'impôt exigible :		
Période à l'étude	17 931	11 290
Ajustements liés aux périodes d'exercices antérieurs	(598)	—
Charge d'impôt exigible	17 333	11 290
Charge (recouvrement) d'impôt différé :		
Comptabilisation et renversement des écarts temporaires	(368)	2 394
Ajustements liés aux périodes d'exercices antérieurs	566	384
Charge (recouvrement) d'impôt différé	198	2 778
Total de la charge d'impôt sur le résultat	17 531	14 068

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :

	Pour les exercices clos les			3 octobre 2020		
	2 octobre 2021					
	Avant impôt	Incidence fiscale	Après impôt	Avant impôt	Incidence fiscale	Après impôt
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Couvertures de flux de trésorerie	17 973	(4 614)	13 359	(3 887)	1 016	(2 871)
Profits (pertes) actuariel(le)s au titre des régimes à prestations définies	34 219	(8 786)	25 433	(5 847)	1 502	(4 345)

Rapprochement du taux d'impôt effectif :

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant calculé en appliquant les taux d'impôt fédéral et provinciaux canadiens au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat. Cette différence et les incidences fiscales connexes s'expliquent comme suit :

	Pour les exercices clos les		3 octobre 2020	
	2 octobre 2021			
	%	\$	%	\$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	—	65 058	—	49 487
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt de la Société prévu par la loi	27,00	17 566	27,00	13 362
Variations liées aux éléments suivants :				
Variations des taux d'impôt des différentes autorités fiscales	0,15	94	0,29	145
Charges (revenus) non déductibles	(0,15)	(97)	0,36	177
Ajustements liés aux périodes d'exercices antérieurs	(0,05)	(32)	0,78	384
Autres éléments	—	—	—	—
	26,95	17 531	28,43	14 068

7. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Comptes clients	80 430	82 191
Moins les pertes de crédit attendues	(536)	(662)
	79 894	81 539
Autres débiteurs	13 493	11 866
Dépôts de garantie initiaux auprès de courtiers en marchandises	2 159	867
	95 546	94 262

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités.

La direction est d'avis que le risque de crédit et de pertes de valeur relatif aux comptes clients et autres débiteurs de la Société est limité pour les raisons suivantes :

- Clientèle très diversifiée sur le plan des segments de marché.
- Ratio créances irrécouvrables radiées/produits totaux inférieur à 0,1 % pour chacun des cinq derniers exercices (radiations moyennes inférieures à 0,2 million de dollars par année). Pour l'exercice 2021, les radiations se sont élevées à 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars au 3 octobre 2020). Toutes les radiations de créances irrécouvrables sont imputées aux charges administratives et de vente.
- Pourcentage des comptes clients en souffrance depuis plus de 90 jours inférieur à 1 % (moins de 1 % au 3 octobre 2020) et pourcentage des comptes clients en règle (moins de 30 jours) supérieur à 80 % au 2 octobre 2021 (84 % au 3 octobre 2020).

Les comptes clients et autres débiteurs ont été donnés en garantie additionnelle permanente à l'égard de tous les emprunts actuels et futurs consentis par les prêteurs, au moyen d'un contrat de garantie générale conclu avec les prêteurs de la Société.

8. STOCKS

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Stocks de matière première	99 323	104 852
Production en cours	8 435	10 378
Produits finis	42 787	37 975
	150 545	153 205
Matériel d'emballage et fournitures d'exploitation	14 986	13 453
Pièces de rechange et autres	14 760	14 134
	180 291	180 792

Les coûts passés en charges au cours de l'exercice se rapportent intégralement à des éléments d'inventaires, à l'exception des coûts fixes engagés à Taber, en Alberta, après la campagne de coupe en tranches des betteraves, et aux ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Au 2 octobre 2021, les stocks comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 773,1 millions de dollars (734,7 millions de dollars au 3 octobre 2020).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des prix du sucre brut, des devises et du gaz naturel. De plus, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt pour fixer une partie de l'exposition de la Société à la dette à taux d'intérêt variable sur ses emprunts à court terme. L'objectif de la Société en détenant des dérivés est de minimiser le risque en utilisant les méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les impacts de ces expositions.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir des informations disponibles sur les instruments financiers considérés. En raison de leur nature, elles sont subjectives et ne peuvent être établies avec précision.

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix disponibles sur les marchés où ces instruments sont négociés, soumis aux ajustements de crédit le cas échéant. La juste valeur des contrats à terme normalisés et d'options sur le sucre est évaluée à l'aide de données de niveau 1, soit au moyen de valeurs à la cote publiées pour les marchandises visées par les contrats. Les justes valeurs des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et des contrats de swap de taux d'intérêt sont évaluées à l'aide de données de niveau 2. Les justes valeurs de ces actifs et de ces passifs dérivés sont estimées au moyen de modèles d'évaluation normalisés pour le secteur.

Lorsqu'il y a lieu, ces modèles permettent de prévoir les flux de trésorerie futurs et de les actualiser au moyen de données observables fondées sur le marché, notamment les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux, les prix du gaz naturel, les cours du change ainsi que les prix à terme et les prix au comptant des devises.

La juste valeur de tous les instruments dérivés avoisine la valeur comptable de ces derniers, et elle est comptabilisée sous des postes distincts dans les états consolidés de la situation financière.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie admissibles à la comptabilité de couverture.

Le détail des profits ou des pertes inscrits au cours de l'exercice dans le cadre de l'évaluation à la valeur de marché de tous les instruments financiers dérivés en circulation et instruments dérivés incorporés en circulation à la clôture de l'exercice est fourni ci-après. Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre (lesquels contrats sont des instruments financiers dérivés) dans ce tableau sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt a été déterminée au moyen de taux publiés par les marchés des capitaux.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 2 octobre 2021 et au 3 octobre 2020 :

	Courants	Actifs financiers Non courants 2 octobre 2021	Courants	Passifs financiers Non courants 2 octobre 2021
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	—	120	142	—
Contrats de change à terme	18	127	213	—
Swaps de taux d'intérêt	—	—	455	16
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	5 879	5 623	—	—
Swaps de taux d'intérêt	—	—	1 279	530
	5 897	5 870	2 089	546

	Courants	Actifs financiers Non courants 3 octobre 2020	Courants	Passifs financiers Non courants 3 octobre 2020
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	8	95	—	—
Contrats de change à terme	2 521	63	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	87	—	—	1 662
Swaps de taux d'intérêt	—	—	1 458	5 271
	2 616	158	1 458	6 933

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Instruments financiers dérivés (suite)

	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Pour les exercices clos les Montant imputé aux produits financiers		Autres éléments du résultat global	
	2 octobre 2021	3 octobre 2020	2 octobre 2021	3 octobre 2020	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	3 431	(801)	—	—	—	—
Contrats de change à terme	4 639	2 615	—	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt	—	—	(451)	—	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	—	95	—	—	13 077	1 886
Swaps de taux d'intérêt	—	—	—	197	4 896	(5 773)
	8 070	1 909	(451)	197	17 973	(3 887)

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture du cumul des autres éléments du résultat global de la Société au 2 octobre 2021 et au 3 octobre 2020 :

	2 octobre 2021			3 octobre 2020		
	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swap de taux d'intérêt	Total	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swap de taux d'intérêt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture des autres éléments du résultat global	(865)	(7 513)	(8 378)	(2 751)	(1 740)	(4 491)
Impôt sur le résultat	(289)	2 548	2 259	204	1 039	1 243
Solde d'ouverture des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(1 154)	(4 965)	(6 119)	(2 547)	(701)	(3 248)
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	13 077	5 709	18 786	1 981	(5 576)	(3 595)
Montants reclassés dans le résultat net	—	(813)	(813)	(95)	(197)	(292)
Impôt sur le résultat	(3 357)	(1 257)	(4 614)	(493)	1 509	1 016
Solde de clôture des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	8 566	(1 326)	7 240	(1 154)	(4 965)	(6 119)

Pour l'exercice terminé le 2 octobre 2021, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ont été considérés comme pleinement efficaces et aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat net, à l'exception de 60,0 millions de dollars de swaps de taux d'intérêt devenus inefficaces à la suite de l'émission de billets de premier rang garantis et pour lesquels il n'est pas prévu que l'efficacité sera restaurée dans le futur. Ceci a entraîné la décomptabilisation de 0,8 millions de dollars des autres éléments du résultat étendu et la comptabilisation d'une charge de 0,5 million de dollars dans les frais financiers.

Des gains nets d'environ 3,1 million de dollars présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global devraient être reclassées dans le résultat net au cours des douze prochains mois.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Instruments financiers dérivés (suite)

(a) Sucre brut :

La politique de la Société en matière de gestion des risques vise à gérer la fixation des prix à terme des achats de sucre brut en fonction des ventes à terme de sucre raffiné afin de réduire le risque de prix. La Société s'efforce d'atteindre cet objectif en ayant recours à des contrats à terme normalisés afin de réduire le risque auquel elle est exposée. Elle utilise de tels instruments financiers pour gérer le risque auquel elle est exposée du fait de la variabilité de la juste valeur découlant d'engagements fermes quant au prix d'achat du sucre brut. Les mécanismes de fixation des prix des contrats à terme normalisés et les opérations prévues d'achat de sucre brut connexes sont identiques.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre brut de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats d'achat et de vente de sucre brut au 2 octobre 2021 et au 3 octobre 2020 :

	2 octobre 2021			3 octobre 2020		
	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
Achats						
De 0 à 6 mois	39 818	45 743	5 925	33 496	35 997	2 501
De 6 à 12 mois	45 366	55 641	10 275	66 611	72 132	5 521
De 12 à 24 mois	12 070	15 045	2 975	16 737	16 611	(126)
Plus de 24 mois	274	307	33	2 022	2 013	(9)
	97 528	116 736	19 208	118 866	126 753	7 887
Ventes						
De 0 à 6 mois	(54 855)	(58 078)	(3 223)	(31 580)	(35 573)	(3 993)
De 6 à 12 mois	(34 004)	(45 369)	(11 365)	(69 148)	(74 749)	(5 601)
De 12 à 24 mois	(312)	(350)	(38)	(20 594)	(20 315)	279
Plus de 24 mois	(79)	(89)	(10)	—	—	—
	(89 250)	(103 886)	(14 636)	(121 322)	(130 637)	(9 315)
Position nette	8 278	12 850	4 572	(2 456)	(3 884)	(1 428)
Cours du change à la clôture de la période			1,2635			1,3304
Valeur nette (\$ CA)			5 776			(1 900)
Moins les décaissements (encaissements) d'appels de marges à la clôture de l'exercice			(5 798)			2 003
Actif (passif) net (\$ CA)			(22)			103

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

*Instruments financiers dérivés (suite)***(a) Sucre brut (suite) :**

Tous les contrats à terme normalisés sur le sucre sont négociés par l'intermédiaire d'une importante chambre de compensation de la New York Intercontinental Exchange. Les règlements du secteur des contrats à terme normalisés aux États-Unis sont principalement déterminés par autoréglementation, le rôle de la Federal Commodity Futures Trading Commission consistant surtout à exercer une surveillance afin d'assurer que l'autoréglementation fonctionne en continu et qu'elle soit efficace.

La chambre de compensation utilisée est l'un des organismes financiers les plus importants au monde sur le plan de la capitalisation dont les notes de crédit à long terme sont excellentes. Des règlements en trésorerie (« appels de marges ») doivent être effectués quotidiennement lorsque des gains ou des pertes découlent de la négociation de contrats à terme normalisés, et ce, pour le compte de chacun des clients. Pour ces raisons, la Société ne prévoit pas que des risques de crédit découleront des contrats à terme normalisés sur le sucre brut, lesquels sont des instruments dérivés.

(b) Gaz naturel :

La Société a recours à des contrats sur le gaz naturel afin de l'aider à gérer ses coûts en gaz naturel. La Société suit ses positions et les notes de solvabilité de ses contreparties. Elle n'entrevoit pas de pertes pouvant découler de la non-exécution des obligations de ses contreparties. Le tableau qui suit présente les contrats sur le gaz naturel de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats qui visent des achats de gaz naturel:

	2 octobre 2021			3 octobre 2020		
	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
Achats						
Moins de un an	4 475	9 128	4 653	5 106	5 171	65
Plus de un an et jusqu'à deux ans	5 200	7 371	2 171	6 413	6 144	(269)
Plus de deux ans et jusqu'à trois ans	4 770	5 761	991	6 384	5 960	(424)
Plus de trois ans	7 776	9 064	1 288	12 546	11 990	(556)
	22 221	31 324	9 103	30 449	29 265	(1 184)
Cours du change à la clôture de la période			1,2635			1,3304
Actif (passif) net (\$ CA)			11 502			(1 575)

Les achats de gaz naturel prévus, soit les éléments couverts, sont utilisés dans le calcul de l'inefficacité de la couverture. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net étant donné que la variation de la valeur de l'instrument de couverture utilisé pour le calcul de l'inefficacité était égale ou inférieure à la variation de la valeur des éléments couverts utilisés aux fins de calcul de l'inefficacité.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Instruments financiers dérivés (suite)

(c) Contrats de change :

Les activités de la Société qui donnent lieu à des risques de change sont l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné et de produits de l'érable, l'achat de gaz naturel et l'achat d'immobilisations corporelles. La Société gère ces risques en créant des positions compensatoires par le recours à des instruments financiers. Ces instruments comprennent des contrats à terme de gré à gré, qui sont des engagements d'achat ou de vente en dollars américains, en euros ou en dollars australiens à une date future pouvant être réglés en trésorerie.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un tel contrat, dans le cadre duquel la Société tire un profit latent, ne respecte pas ses engagements aux termes du contrat. Le risque de crédit est de loin inférieur au notionnel du fait qu'il est plafonné en tout temps à la fluctuation des cours du change s'appliquant au principal.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à quatre ans. Les contrats visent surtout le dollar américain et, à l'occasion, l'euro et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Les contrats de change à terme de la Société visant l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné, l'achat de gaz naturel et l'achat d'immobilisations corporelles pour le secteur du sucre sont décrits plus bas. En outre, pour le secteur des produits de l'érable, la Société couvre son exposition aux variations de change visant les flux de trésorerie devant être tirés de ses ventes à des clients américains en particulier au moyen de contrats de change à terme.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Instruments financiers dérivés (suite)

(c) Contrats de change (suite) :

				2 octobre 2021
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US/EUR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
SUCRE				
Achats - dollars américains				
Moins de un an	64 080	81 497	80 974	(523)
Plus de un an et jusqu'à deux ans	10 074	12 811	12 770	(41)
De deux à trois ans	1 345	1 706	1 713	7
	75 499	96 014	95 457	(557)
Ventes - dollars américains				
Moins de un an	(106 467)	(134 916)	(134 569)	347
Plus de un an et jusqu'à deux ans	(8 033)	(10 323)	(10 177)	146
De deux à trois ans	(719)	(923)	(916)	7
	(115 219)	(146 162)	(145 662)	500
Total - dollars américains - Sucre	(39 720)	(50 148)	(50 205)	(57)
SUCRE				
Achats - euros				
Moins de un an	357	560	523	(37)
Total - euros - Sucre	357	560	523	(37)
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Achats - dollars américains				
Moins de un an	1 300	1 656	1 643	(13)
Ventes - dollars américains				
Moins de un an	(26 380)	(33 177)	(33 351)	(174)
Plus de un an et jusqu'à deux ans	(547)	(701)	(693)	8
De deux à trois ans	—	—	—	—
	(26 927)	(33 878)	(34 044)	(166)
Total - dollars américains - Produits de l'érable	(25 627)	(32 222)	(32 401)	(179)
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Achats - euros				
Moins de un an	(1 188)	(1 772)	(1 742)	30
Total - euros - Produits de l'érable	(1 188)	(1 772)	(1 742)	30
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Ventes - dollars australiens				
Moins de un an	(5 241)	(4 987)	(4 811)	176
Total - dollars australiens - Produits de l'érable	(5 241)	(4 987)	(4 811)	176
Totale - devises	(71 419)	(88 569)	(88 636)	(67)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Instruments financiers dérivés (suite)

(c) Contrats de change (suite) :

				3 octobre 2020
	Valeur initiale des contrats (\$ US/EUR/AUD)	Valeur initiale des contrats (\$ CA)	Valeur actuelle des contrats (\$ CA)	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur (\$ CA)
SUCRE				
Achats - dollars américains				
Moins de un an	68 395	81 032	70 145	(10 887)
Plus de un an et jusqu'à deux ans	5 232	5 791	5 758	(33)
De deux à trois ans	400	540	550	10
	74 027	87 363	76 453	(10 910)
Ventes - dollars américains				
Moins de un an	(121 608)	(152 480)	(140 947)	11 533
Plus de un an et jusqu'à deux ans	(17 093)	(21 621)	(21 550)	71
De deux à trois ans	(3 513)	(4 706)	(4 706)	—
Plus de trois ans	(179)	(236)	(240)	(4)
	(142 393)	(179 043)	(167 443)	11 600
Total - dollars américains - Sucre	(68 366)	(91 680)	(90 990)	690
SUCRE				
Achats - euros				
Moins de un an	672	1 058	1 055	(3)
Plus de un an et jusqu'à deux ans	—	—	(2)	(2)
Total - euros - Sucre	672	1 058	1 053	(5)
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Achats - dollars américains				
Moins de un an	3 201	4 292	4 012	(280)
Ventes - dollars américains				
Moins de un an	(34 475)	(47 715)	(45 623)	2 092
Plus de un an et jusqu'à deux ans	(1 788)	(2 400)	(2 380)	20
De deux à trois ans	(103)	(139)	(138)	1
	(36 366)	(50 254)	(48 141)	2 113
Total - dollars américains - Produits de l'érable	(33 165)	(45 962)	(44 129)	1 833
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Achats - euros				
Moins de un an	(12 108)	(19 022)	(18 923)	99
Total - euros - Produits de l'érable	(12 108)	(19 022)	(18 923)	99
PRODUITS DE L'ÉRABLE				
Ventes - dollars australiens				
Moins de un an	(5 123)	(4 840)	(4 873)	(33)
Total - dollars australiens - Produits de l'érable	(5 123)	(4 840)	(4 873)	(33)
Total - devises	(118 090)	(160 446)	(157 862)	2 584

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Instruments financiers dérivés (suite)

(d) Contrats de swap de taux d'intérêt :

La Société conclut des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau suivant présente les contrats de swap en cours, par échéances :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Période	Valeur totale
		\$
Exercice 2017	29 mai 2017 au 28 juin 2022 – 1,454 %	20 000
Exercice 2017	1 ^{er} septembre 2017 au 28 juin 2022 – 1,946 %	30 000
Exercice 2017	29 juin 2020 au 29 juin 2022 – 1,733 %	30 000
Exercice 2019	12 mars 2019 au 28 juin 2024 – 2,08 %	20 000
Exercice 2019	28 juin 2022 au 28 juin 2024 – 2,17 %	80 000
Exercice 2020	3 octobre 2019 au 28 juin 2024 – 1,68 %	20 000
Exercice 2020	24 février 2020 au 28 juin 2025 – 1,60 %	20 000
Exercice 2020	28 juin 2021 au 28 juin 2023 – 1,08 %	10 000
Exercice 2020	28 juin 2024 au 28 juin 2025 – 1,18 %	80 000

Les contreparties à ces swaps sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements. Au 2 octobre 2021, la juste valeur des contrats de swap correspondait à un passif de 2,3 millions de dollars (passif de 6,7 millions de dollars au 3 octobre 2020).

Risques

La Société est exposée à divers risques en raison de ses actifs et de ses passifs financiers. L'analyse qui suit fournit une évaluation des risques à la clôture d'exercice.

(a) Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est d'avis que son risque de crédit est limité, à l'exception des éléments décrits à la note 7, « Clients et autres débiteurs », et à la note 9, « Instruments financiers ».

(b) Risque de change :

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des cours de change. Les risques de change importants liés aux flux de trésorerie de la Société découlent principalement des éléments suivants :

- ventes en dollars américains pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable;
- achats de gaz naturel;
- ventes de sous-produits;
- ventes de sucre raffiné et de sous-produits de Taber;
- fret maritime; et
- achats d'immobilisations corporelles pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risques (suite)

(b) Risque de change (suite) :

La Société atténue son risque de change en concluant des contrats de change à terme [se reporter à la rubrique c) « Contrats de change » de la note 9, « Instruments financiers – Instruments financiers dérivés »].

Les risques de change importants auxquels la Société était exposée à la clôture des exercices indiqués s'établissaient comme suit :

	2 octobre 2021 (\$ US)	3 octobre 2020 (\$ US)
Instruments financiers évalués au coût amorti :		
Trésorerie	6 107	3 126
Clients et autres débiteurs, y compris les dépôts de garantie initiaux	29 430	22 400
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 883)	(2 703)
	32 654	22 823
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Contrats de vente à terme normalisés sur le sucre brut	89 250	121 322
Contrats d'achat à terme normalisés sur le sucre brut	(97 528)	(118 866)
Contrats sur le gaz naturel	(22 221)	(30 449)
Marges de variation payées sur les contrats à terme normalisés	(4 572)	1 428
	(35 071)	(26 565)
Risque total découlant des éléments ci-dessus	(2 417)	(3 742)
Contrats de change à terme	(65 346)	(101 532)
Exposition brute	(67 763)	(105 274)

Au 2 octobre 2021, le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien était de 1,2635 \$ (1,3304 \$ au 3 octobre 2020).

Compte tenu du montant brut à risque à la clôture de l'exercice présenté plus haut et en présumant que toutes les autres variables demeurent constantes, particulièrement le prix du sucre brut et du gaz naturel, une hausse de 5 cents du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net de 2,5 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 3,9 millions de dollars au 2 octobre 2020), alors qu'une baisse de 5 cents du dollar canadien aurait un effet équivalent, mais inverse sur le bénéfice net.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

*Risques (suite)***(b) Risque de change (suite) :**

La direction est d'avis que l'incidence sur le montant brut à risque n'est pas représentative étant donné qu'elle devrait être ajustée afin de tenir compte des opérations ci-dessous, qui n'ont pas été inscrites aux états consolidés de la situation financière à la clôture de l'exercice, mais qui ont été conclues au cours de l'exercice, et seront comptabilisées lorsque les transactions matérielles auront lieu:

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	(\$ US)	(\$ US)
Exposition brute selon le tableau précédent	(67 763)	(105 274)
Achats de sucre à prix établis, mais non reçus	(114 172)	(112 742)
Engagements fermes liés aux contrats de vente à terme normalisés en dollars américains	167 190	185 095
Fret maritime	(1 770)	554
Autre	(1 716)	(1 515)
Exposition nette	(18 231)	(33 882)

Le montant net à risque découle essentiellement de la politique de la Société qui consiste à ne pas utiliser de couverture à l'égard du risque de change découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel d'une durée de plus de douze mois. Une hausse de 5 cents du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net de 0,7 million de dollars pour l'exercice 2021 (augmentation du bénéfice net de 1,3 million de dollars au 3 octobre 2020), alors qu'une baisse de 5 cents du dollar canadien aurait l'effet équivalent inverse sur le bénéfice net.

Les contrats de vente à terme de sucre représentent, en grande partie, des contrats conclus lorsque le sucre est facturé à un client. Étant donné que la composante sucre brut des contrats de vente à terme et les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu sont en dollars américains, il n'est pas nécessaire de couvrir la devise de la composante sucre brut, d'où l'ajustement pour les achats de sucre dont le prix rdt établi, mais non reçu. Il comprend également les ventes de sucre raffiné de Taber en dollars américains. Comme tout le sucre de betterave est payé en dollars canadiens, les contrats de vente Taber en dollars américains doivent être couverts financièrement pour le risque de change.

Les ventes incluses dans le poste « Autre » est l'exposition au dollar américain résultant des achats futurs entrant dans la production de produits de mélange. Cette exposition étant couverte, un montant compensatoire est inclus dans les contrats de change à terme.

Certaines ventes sont effectuées en dollars américains. Dans le cas de ces ventes, la valeur du sucre brut n'est pas couverte puisque les contrats à terme normalisés correspondants sont également en dollars américains. Seules la marge sur le sucre raffiné et la marge sur le fret maritime en dollars américains sont couvertes contre le risque de change.

Le fret maritime pour le sucre brut est en dollars américains, de sorte que des contrats de change à terme de gré à gré sont conclus pour couvrir le risque de change.

(c) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Au 2 octobre 2021, la Société disposait d'un emprunt en trésorerie à court terme de néant (29,0 millions de dollars au 3 octobre 2020) et d'un emprunt en trésorerie à long terme de 198,8 millions de dollars (165,0 millions de dollars au 3 octobre 2020). La Société détient 98,8 millions de dollars de billets garantis de premier rang à taux d'intérêt fixe et peut donc être exposée à la variation de la juste valeur. Les emprunts restants font normalement l'objet d'une acceptation bancaire de 30 ou 90 jours pour un montant variant entre 100,0 millions de dollars et 160,0 millions de dollars d'emprunts et empruntera soit au taux préférentiel prêts ou acceptations bancaires à plus court terme.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

*Risques (suite)***(c) Risque de taux d'intérêt :**

Pour atténuer le risque lié aux flux de trésorerie futurs découlant des fluctuations des taux d'intérêt, la Société conclut à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt [se reporter au point d), « Contrats de swap de taux d'intérêt » à la note 9, « Instruments financiers – Instruments financiers dérivés »]. Tous les autres emprunts qui sont contractés au-delà du montant notionnel total des contrats de swap sont donc exposés aux fluctuations des taux d'intérêt.

Pour l'exercice clos le 2 octobre 2021, une hausse hypothétique de 50 points de base des taux d'intérêt des emprunts non couverts par les contrats de swap de taux d'intérêt aurait entraîné une diminution du bénéfice net de 0,2 million de dollars (diminution du bénéfice net de 0,4 million de dollars au 3 octobre 2020), alors qu'une baisse aurait eu un effet contraire du même montant sur le bénéfice net.

(d) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité découle de l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'échéance de celles-ci. Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés :

	2 octobre 2021				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés :					
Découvert bancaire	100 000	100 000	—	—	100 000
Facilité de crédit renouvelable	119 940	119 940	119 940	—	—
Billets garantis de premier rang	98 785	100 000	—	—	100 000
	318 725	319 940	119 940	—	200 000
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :					
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net) ⁽¹⁾	22	16 233	(2 607)	18 567	273
Contrats de change à terme (montant net) ⁽¹⁾	67	(88 569)	(91 139)	1 787	783
Intérêt sur les contrats de swap	471	2 313	764	737	812
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :					
Contrats sur le gaz naturel ⁽¹⁾	(11 502)	28 076	5 654	6 570	15 852
Intérêt sur les contrats de swap	1 809	6 615	1 896	2 152	2 567
	(9 133)	(35 332)	(85 432)	29 813	20 287
	309 592	284 608	54 508	29 813	220 287

(1) Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risques (suite)

(d) Risque de liquidité (suite) :

	3 octobre 2020				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés :					
Découvert bancaire	2 797	2 797	2 797	—	—
Facilité de crédit renouvelable	194 000	194 000	29 000	—	165 000
Fournisseurs et autres créditeurs	131 089	131 089	131 089	—	—
	327 886	327 886	162 886	—	165 000
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :					
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net) ⁽¹⁾	(103)	5 167	2 916	4 928	(2 677)
Contrats de change à terme (montant net) ⁽¹⁾	(2 584)	(160 446)	(137 677)	(18 230)	(4 539)
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :					
Contrats sur le gaz naturel ⁽¹⁾	1 575	40 509	6 794	8 532	25 183
Intérêt sur les contrats de swap	6 729	11 583	2 655	2 660	6 268
	5 617	(103 187)	(125 312)	(2 110)	24 235
	333 503	224 699	37 574	(2 110)	189 235

(1) Selon les notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Les débentures subordonnées convertibles non garanties de 147,7 millions de dollars ont été exclues de ce qui précède en raison de l'option qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou de l'échéance en émettant des actions.

La Société effectue des emprunts aux termes de sa facilité de crédit renouvelable (se reporter à la note 16, « Facilité de crédit renouvelable »). La Société a l'intention de maintenir un niveau d'endettement aux termes de la facilité de crédit renouvelable compris entre 100,0 millions de dollars et 160,0 millions de dollars. Tous les autres passifs financiers non dérivés devraient être financés au moyen des clients et autres débiteurs recouvrés et des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation.

Les instruments financiers dérivés au titre des contrats sur le sucre brut, sur le gaz naturel et de change à terme devraient être financés au moyen du fonds de roulement de la Société.

Au 2 octobre 2021, la Société disposait d'une ligne de crédit inutilisée de 165,0 millions de dollars (71,0 millions de dollars au 3 octobre 2020), d'un solde de trésorerie de 15,6 millions de dollars (2,0 million de dollars au 3 octobre 2020) et d'un solde de découvert bancaire de néant (2,8 millions de dollars au 3 octobre 2020).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

*Risques (suite)***(e) Risque de marchandises :**

Le risque de marchandises correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des prix des marchandises.

La Société conclut deux types de contrats sur marchandises :

(i) Sucre :

Pour se protéger contre les fluctuations du sucre brut sur le marché mondial, la Société suit un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné. Chaque fois qu'un fournisseur de sucre fixe le prix du sucre brut, un contrat à terme normalisé sur le sucre correspondant est vendu pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. Chaque fois qu'un client fixe le prix du sucre raffiné, le volume correspondant de sucre brut est acheté pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. La Société a comme politique de couvrir tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné lorsque les prix sont fixés par ses fournisseurs et clients. Elle surveille, chaque jour, ses positions nettes sur les contrats à terme normalisés sur le sucre par rapport aux promesses d'achats et de ventes de marchandises à prix établis pour s'assurer que les couvertures appropriées ont été conclues.

Le conseil d'administration a approuvé un programme de pré-couverture économique relativement aux opérations de la Société visant la betterave. Ce programme a recours à des contrats à terme normalisés sur le sucre et il vise certaines ventes de sucre de betteraves qui auront lieu dans l'avenir, à la condition que des contrats avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta soient en vigueur au moment opportun.

Le conseil d'administration a également approuvé un portefeuille de négociation comprenant des contrats dérivés sur le sucre visant un maximum de 15 000 tonnes métriques.

(ii) Gaz naturel :

Afin d'atténuer le risque global de prix lié aux achats de gaz naturel destiné aux activités de fabrication, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel. Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel ne sont pas conclus à des fins de spéculation.

Au 2 octobre 2021, la Société avait conclu les contrats sur marchandises suivants :

	Contrats à terme normalisés sur le sucre			Contrats sur le gaz naturel		
	Volume	Valeur moyenne actuelle	Valeur actuelle des contrats	Contracts	Valeur moyenne actuelle	Valeur actuelle des contrats
	(tonnes métriques)	(\$ US)	(\$ US)	(10 000 MBtu)	(\$ US)	(\$ US)
Achats	276 927	421,54	116 736	933	33,57	31 324
Ventes	(226 480)	429,97	(97 379)	—	—	—
Précouverture visant la betterave	(15 749)	413,20	(6 507)	—	—	—
	34 698	s.o.	12 850	933	33,57	31 324
Taux de change à la clôture de la période			1,2635			1,2635
Valeur nette (\$ CA)			16 236			39 578

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

*Risques (suite)***(e) Risque de marchandises (suite) :**

(ii) Gaz naturel (suite) :

Au 3 octobre 2020, la Société avait conclu les contrats sur marchandises suivants:

	Contrats à terme normalisés sur le sucre			Contrats sur le gaz naturel		
	Volume	Valeur moyenne actuelle	Valeur actuelle des contrats	Contracts	Valeur moyenne actuelle	Valeur actuelle des contrats
	(tonnes métriques)	(\$ US)	(\$ US)	(10 000 MBtu)	(\$ US)	(\$ US)
Achats	441 122	287,34	126 753	1 155	25,34	29 264
Ventes	(457 024)	285,84	(130 637)	—	—	—
	(15 902)	n/a	(3 884)	1 155	25,34	29 264
Taux de change à la clôture de la période			1,3304			1,3304
Valeur nette (\$ CA)			(5 167)			38 933

Au 2 octobre 2021, une hausse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,0 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation du bénéfice net d'environ 3,6 million de dollars, selon le risque ponctuel au 2 octobre 2021 (diminution du bénéfice net de 1,7 million de dollars au 3 octobre 2020 pour une hausse de 0,05 \$ US la livre). Une baisse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une diminution du bénéfice net d'environ 1,4 million de dollars (augmentation du bénéfice net de 0,7 million de dollars au 3 octobre 2020 pour une baisse de 0,02 \$ US).

À l'exception de la préouverture visant la betterave, la direction est d'avis que les hypothèses dont il est question précédemment ne sont pas représentatives étant donné que la Société détient des contrats d'achat de sucre brut avec livraison physique et des contrats de vente de sucre raffiné avec livraison physique qui, dès leur réalisation, contrebalanceraient dans une large mesure les profits ou les pertes qui découleraient d'une diminution ou d'une augmentation du cours des marchandises. Pour la pré-couverture de betteraves, si, le 2 octobre 2021, la valeur du sucre brut avait augmenté de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables restaient constantes, l'impact sur le bénéfice net aurait été une diminution d'environ 1,6 million de dollars (calculé uniquement sur l'exposition ponctuelle le 2 octobre 2021). Si la valeur du sucre brut avait diminué de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables étaient restées constantes, l'impact sur le bénéfice net aurait été une augmentation d'environ 0,6 million de dollars. La Société n'avait aucun contrat de pré-couverture de betteraves au 3 octobre 2020. Si, le 2 octobre 2021, le prix du marché du gaz naturel avait augmenté de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, le bénéfice net aurait augmenté de 8,7 millions de dollars (3 octobre 2020 – augmentation du bénéfice net de 11,4 millions de dollars) en raison de la variation de la juste valeur de nos contrats à terme sur le gaz naturel. Si la valeur du gaz naturel avait diminué de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables restaient constantes, cela aurait un effet égal mais opposé sur le bénéfice net.

La direction est d'avis que ces incidences concernant le gaz naturel ne sont pas représentatives puisque les écarts se contrebalancent en grande partie à l'achat et à l'utilisation du gaz naturel. À cette date, les gains et pertes sur la liquidation des contrats sur le gaz naturel contrebalanceraient en grande partie les augmentations ou les diminutions correspondantes lors des opérations physiques réelles.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix disponibles sur les marchés où ces instruments sont négociés, soumis aux ajustements de crédit le cas échéant. Les justes valeurs de tous les instruments dérivés avoisinent la valeur comptable de ces derniers, et elles sont comptabilisées sous des postes distincts dans les états consolidés de la situation financière.

Les justes valeurs des instruments financiers ont été établies comme il est indiqué ci-après :

- i) Trésorerie: en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- ii) Clients et autres débiteurs de même que fournisseurs et autres créditeurs : leur valeur comptable avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.
- iii) Emprunts sur la facilité de crédit renouvelable : leur valeur comptable avoisine leur juste valeur puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables.
- iv) Les justes valeurs des actifs et passifs dérivés sont estimées au moyen de modèles d'évaluation normalisés pour le secteur. Lorsqu'il y a lieu, ces modèles permettent de prévoir les flux de trésorerie futurs et de les actualiser au moyen de données observables fondées sur le marché, notamment les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux, les prix du gaz naturel, les cours du change ainsi que les prix à terme et les prix au comptant des devises.
- v) La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties a été fondée sur les cotes boursières d'instruments identiques.
- vi) Emprunt en vertu des billets garantis de premier rang : la valeur comptable se rapproche de la juste valeur étant donné que l'emprunt a été contracté au cours de l'exercice en cours.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les tableaux qui suivent présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers à la clôture de l'exercice ainsi que leur niveau de classement dans la hiérarchie des justes valeurs.

		2 octobre 2021		3 octobre 2020	
	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs	Valeur comptables	Justes valeurs	Valeur comptables	Justes valeurs
		\$	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS :					
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :					
Contrats à terme normalisés sur le sucre	Niveau 1	120	120	103	103
Contrats de change à terme	Niveau 2	145	145	2 584	2 584
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficace :					
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Niveau 2	11 502	11 502	87	87
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti :					
Trésorerie	Niveau 1	15 643	15 643	1 974	1 974
Clients et autres débiteurs	s.o.	95 546	95 546	94 262	94 262
Impôt sur le résultat à recevoir	s.o.	285	285	2 042	2 042
Total des actifs financiers		123 241	123 241	101 052	101 052
PASSIFS FINANCIERS :					
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :					
Contrats à terme normalisés sur le sucre	Niveau 1	142	142	—	—
Contrats de change à terme	Niveau 2	213	213	—	—
Swaps de taux d'intérêt	Niveau 2	471	471	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficace :					
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Niveau 2	—	—	1 662	1 662
Swaps de taux d'intérêt	Niveau 2	1 809	1 809	6 729	6 729
Passifs financiers comptabilisés au coût amorti :					
Découvert bancaire	Niveau 1	—	—	2 797	2 797
Facilité de crédit renouvelable	s.o.	100 000	100 000	194 000	194 000
Fournisseurs et autres créditeurs	s.o.	119 940	119 940	131 089	131 089
Impôt sur le résultat à payer	s.o.	3 454	3 454	—	—
Billets garantis de premier rang	Niveau 1	98 785	98 785	—	—
Débetures convertibles subordonnées non garanties	Niveau 1	147 742	160 224	145 836	156 722
Total des passifs financiers		472 556	485 038	482 113	492 999

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Barils	Mobiliers et agencements	Contrats de location- financement	Travaux en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût ou coût présumé								
Solde au 28 septembre 2019	18 089	75 330	315 199	2 628	6 697	1 328	16 689	435 960
Entrées	—	2 655	3 481	142	359	—	20 618	27 255
Transferts	—	2 248	16 848	—	500	—	(19 596)	—
Transfert dans les actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	(1 328)	—	(1 328)
Dispositions	—	—	(224)	(38)	—	—	—	(262)
Effet des variations des cours de change	—	—	2	1	—	—	—	3
Solde au 3 octobre 2020	18 089	80 233	335 306	2 733	7 556	—	17 711	461 628
Entrées	—	53	3 395	71	123	—	24 610	28 252
Transferts	—	4 065	10 253	—	466	—	(14 784)	—
Dispositions	—	—	(564)	—	—	—	—	(564)
Effet des variations des cours de change	—	—	(2)	(7)	—	—	—	(9)
Solde au 2 octobre 2021	18 089	84 351	348 388	2 797	8 145	—	27 537	489 307
Amortissement cumulé								
Solde au 28 septembre 2019	—	26 148	184 563	909	3 663	269	—	215 552
Transfert dans les actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	(269)	—	(269)
Amortissement pour l'exercice	—	2 144	12 726	456	896	—	—	16 222
Dispositions	—	—	(224)	(38)	—	—	—	(262)
Effet des variations des cours de change	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 3 octobre 2020	—	28 292	197 065	1 327	4 559	—	—	231 243
Amortissement pour l'exercice	—	2 297	13 060	440	902	—	—	16 699
Dispositions	—	—	(348)	—	—	—	—	(348)
Effet des variations des cours de change	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 2 octobre 2021	—	30 589	209 777	1 767	5 461	—	—	247 594
Valeur comptable nette								
Au 3 octobre 2020	18 089	51 941	138 241	1 406	2 997	—	17 711	230 385
Au 2 octobre 2021	18 089	53 762	138 611	1 030	2 684	—	27 537	241 713

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2021 et de l'exercice 2020.

Toute subvention reçue est portée en réduction des entrées d'immobilisations corporelles. Une somme de 0,4 million de dollars a été comptabilisée à cet effet pour l'exercice en cours (0,6 millions de dollars au 3 octobre 2020).

Toutes les immobilisations corporelles ont été données en garantie à l'égard de la facilité de crédit (se reporter à la note 16, « Facilité de crédit renouvelable »).

11. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût :				
Solde au 28 septembre 2019	—	—	—	—
Reclassement depuis les immobilisations corporelles	40	1 023	265	1 328
Entrées au 29 septembre 2019 (comptabilisation initiale)	—	7 159	3 876	11 035
Autres entrées	—	9 383	2 435	11 818
Effet des variations des cours de change	—	6	2	8
Solde au 3 octobre 2020	40	17 571	6 578	24 189
Entrées	—	1 349	1 375	2 724
Effet des variations des cours de change	—	6	(1)	(7)
Solde au 2 octobre 2021	40	18 914	7 952	26 906
Amortissement cumulé :				
Solde au 28 septembre 2019	—	—	—	—
Reclassement depuis les immobilisations corporelles	—	69	200	269
Amortissement pour l'exercice	—	2 712	722	3 434
Effet des variations des cours de change	—	(3)	—	(3)
Solde au 3 octobre 2020	—	2 778	922	3 700
Amortissement pour l'exercice	—	3 435	1 247	4 682
Effet des variations des cours de change	—	(2)	—	(2)
Solde au 2 octobre 2021	—	6 211	2 169	8 380
Valeur comptable nette :				
Au 3 octobre 2020	40	14 793	5 656	20 489
Au 2 octobre 2021	40	12 703	5 783	18 526

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Relations clients	Marques ⁽¹⁾	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 28 septembre 2019	4 030	34 623	5 887	574	45 114
Entrées	25	—	—	—	25
Effet des variations des cours de change	—	15	4	—	19
Solde au 3 octobre 2020	4 055	34 638	5 891	574	45 158
Entrées	358	—	—	—	358
Effet des variations des cours de change	—	(125)	(34)	—	(159)
Solde au 2 octobre 2021	4 413	34 513	5 857	574	45 357
Amortissement cumulé					
Solde au 28 septembre 2019	2 235	7 212	—	223	9 670
Amortissement pour l'exercice	324	3 470	—	28	3 822
Solde au 3 octobre 2020	2 559	10 682	—	251	13 492
Amortissement pour l'exercice	383	3 419	—	29	3 831
Solde au 2 octobre 2021	2 942	14 101	—	280	17 323
Valeur comptable nette					
Au 3 octobre 2020	1 496	23 956	5 891	323	31 666
Au 2 octobre 2021	1 471	20 412	5 857	294	28 034

(1) À durée de vie indéfinie.

13. AUTRES ACTIFS

Les frais de financement différés représentent les honoraires et frais liés à l'accord sur les facilités de crédits renouvelable (note 16, « Facilité de crédit renouvelable »).

Ces frais, sont amortis sur la durée prorogée de la facilité de crédit renouvelable, qui vient maintenant à échéance le 28 juin 2024.

14. PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Les passifs d'impôt différé comprennent les écarts temporaires suivants :

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Actifs (passifs) nets ⁽¹⁾ :		
Immobilisations corporelles	(35 926)	(36 529)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(4 855)	(5 335)
Immobilisations incorporelles	(7 705)	(6 987)
Avantages du personnel	6 847	15 213
Obligations locatives	4 840	5 310
Instruments financiers dérivés	(3 834)	1 942
Report en avant de pertes	6 918	6 307
Goodwill	(2 729)	(2 649)
Provisions	982	241
Frais de financement différés	(874)	(687)
Autres	(464)	(28)
	(36 800)	(23 202)

(1) La Société a compensé l'actif d'impôt différé de la période comparative avec le passif d'impôt différé car la Société a le droit légal de régler le montant de l'impôt courant sur une base nette et les montants sont prélevés par les mêmes autorités fiscales pour la même entité.

Au 2 octobre 2021, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporelles découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les différences temporelles ne se renverseront pas dans un avenir prévisible.

14. PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

L'évolution des écarts temporaires au cours des exercices considérés se présente comme suit :

	Solde au 3 octobre 2020	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 2 octobre 2021
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(36 529)	603	—	(35 926)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(5 335)	480	—	(4 855)
Immobilisations incorporelles	(6 987)	(718)	—	(7 705)
Avantages du personnel	15 213	420	(8 786)	6 847
Obligations locatives	5 310	(470)	—	4 840
Instruments financiers dérivés	1 942	(1 162)	(4 614)	(3 834)
Report prospectif de pertes	6 307	611	—	6 918
Goodwill	(2 649)	(80)	—	(2 729)
Provisions	241	741	—	982
Frais de financement différés	(687)	(187)	—	(874)
Autres	(28)	(436)	—	(464)
	(23 202)	(198)	(13 400)	(36 800)

	Solde au 28 septembre 2019	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 3 octobre 2020
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(29 465)	(7 064)	—	(36 529)
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	(5 335)	—	(5 335)
Immobilisations incorporelles	(7 836)	849	—	(6 987)
Avantages du personnel	13 267	444	1 502	15 213
Obligations locatives	—	5 310	—	5 310
Instruments financiers dérivés	774	152	1 016	1 942
Report prospectif de pertes	3 548	2 759	—	6 307
Goodwill	(2 537)	(112)	—	(2 649)
Provisions	435	(194)	—	241
Frais de financement différés	(549)	(138)	—	(687)
Autres	(579)	551	—	(28)
	(22 942)	(2 778)	2 518	(23 202)

15. GOODWILL

Recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») :

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux secteurs d'exploitation de la Société, lesquels représentent, au sein de la Société, les niveaux les plus bas auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne, de la façon suivante :

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Sucre :		
Goodwill	229 952	229 952
Produits de l'érable :		
Goodwill	53 055	53 055
Marques	5 857	5 891
	288 864	288 898

Au moment d'évaluer si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'une dépréciation, la valeur comptable des secteurs (y compris le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable des secteurs correspond à la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur, diminuée des coûts de la disposition.

SECTEUR DU SUCRE

La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill au 2 octobre 2021, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les valeurs affectées à ces hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

	2021
	%
Taux d'actualisation avant impôt	9,9
Taux de croissance final	2,0
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	4,0

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

15. GOODWILL (SUITE)

SECTEUR DU SUCRE (SUITE)

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. Le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte de la croissance des produits pour le premier exercice par rapport aux volumes de ventes prévus et de celle pour les exercices subséquents en fonction des niveaux de croissance moyens des cinq derniers exercices et de l'estimation de l'augmentation des volumes de ventes et des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

Selon la direction, il y a deux hypothèses principales qui pourraient amener la valeur comptable à dépasser la valeur recouvrable. Le tableau qui suit présente le montant selon lequel la valeur attribuée à ces hypothèses devrait être modifiée séparément pour faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	2021
	%
Taux d'actualisation avant impôt	4,6
Taux de croissance du BAIIA prévu	(5,4)

SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

La Société a effectué le test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie au 2 octobre 2021, et le montant recouvrable en utilisant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente (la "JVDCV").

La JVDCV est le montant pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. La hiérarchie de la juste valeur utilisée pour mesurer la JVDCV est de niveau 3. La direction a estimé ce montant en utilisant l'approche du marché qui intégrait des multiples comparables et de transaction qui ont été appliqués au BAIIA ajusté de l'exercice 2021 et au BAIIA budgétisé pour l'exercice 2022 pour en arriver à une fourchette de JVDCV. L'hypothèse clé était le multiple sélectionné sur la base de sociétés comparables dans le même secteur que l'UGT des produits de l'érable. D'autres hypothèses incluent une escompte sur la taille, le coût de cession et une prime liée au contrôle. Le multiple estimé variait de 6,5x à 14,8x. Une diminution du multiple utilisé de 3x ferait en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

La Société a déterminé que la JVDCV est la valeur recouvrable et, par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

16. FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

La Société dispose d'un fonds de roulement disponible total de 265,0 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 28 juin 2024, auprès de laquelle elle peut emprunter au taux préférentiel, au taux LIBOR ou en vertu d'acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, sur la base de l'atteinte de certains ratios financiers. Le 23 novembre 2021, la facilité de crédit renouvelable a été amendée. Les fonds disponibles ont été réduits à 200,0 millions de dollars et vient désormais à échéance le 23 novembre 2026.

Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 2 octobre 2021, des actifs de 498,5 millions de dollars ont été donnés en garantie (482,9 millions de dollars au 3 octobre 2020). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à cette facilité de crédit renouvelable sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

Les montants suivants étaient impayés sur la facilité de crédit renouvelable aux dates indiquées ci-après :

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Courant	—	29 000
Non courant	100 000	165 000
	100 000	194 000

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci, puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables.

17. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Dettes fournisseurs	93 424	105 894
Autres créditeurs non commerciaux	4 298	2 641
Engagements liés au personnel	12 886	13 236
Dividendes à verser aux actionnaires	9 332	9 318
	119 940	131 089

Étant donné que le sirop d'érable n'est produit qu'une fois par année, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») permettent aux acheteurs autorisés d'étaler le paiement de leurs achats sur le reste de l'année (jusqu'en février). Une fois que la classification du sirop est établie, la Société doit payer 30 % du coût du sirop le 15e jour du mois suivant. Le solde impayé porte intérêt (au taux préférentiel majoré de 1 %) et il est payé en quatre versements mensuels (novembre, décembre, janvier et février). Les comptes fournisseurs comprenaient un montant de 38,6 millions de dollars au 2 octobre 2021 (61,4 millions de dollars au 3 octobre 2020).

Au cours de l'exercice, plus de 93 % des achats de sirop d'érable ont été effectués auprès des PPAQ.

Les engagements liés au personnel représentent l'obligation de la Société envers les membres du personnel actuels et anciens au titre des salaires et droits à des congés accumulés dont le règlement est attendu dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'exposition de la Société aux risques de change et de liquidité relatifs aux fournisseurs et autres créditeurs est présentée à la note 9, « Instruments financiers ».

18. PROVISIONS

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Solde d'ouverture	937	1 697
Nouvelles provisions	3 231	100
Provisions utilisées au cours de la période	(343)	(860)
Solde de clôture	3 825	937
Présentation sous les rubriques suivantes :		
Courant	1 394	500
Non courant	2 431	437
	3 825	937

Les provisions sont composées d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui correspondent au coût futur que la Société a prévu engager relativement au désamiantage des installations d'exploitation et aux réservoirs de stockage des huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres matières dangereuses pour lesquels la Société a été en mesure de déterminer les coûts.

Le total du passif estimé au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peut varier selon les modifications des lois et des règlements et à mesure que de nouvelles informations sur les activités de la Société sont disponibles. Le cas échéant, les modifications futures du montant total du passif estimé découlant de modifications des exigences, des lois, des règlements et des hypothèses concernant les activités d'exploitation seront comptabilisées de façon prospective à titre de changement d'estimations.

19. OBLIGATIONS LOCATIVE

Les contrats de location de la Société visent essentiellement les entrepôts, les biens nécessaires à l'exploitation, les wagons et le matériel de production.

Le tableau suivant présente les obligations locatives inscrites aux états consolidés de la situation financière :

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Courant	3 049	3 981
Non courant	15 443	16 423

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des obligations locatives pour les exercices clos :

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Solde d'ouverture	20 404	—
Reclassement des obligations de location-financement	—	881
Entrées à la date d'application initiale	—	11 035
Entrées	2 724	11 818
Paieement des obligations locatives	(5 487)	(4 205)
Intérêts au titre de la désactualisation des obligations locatives	858	864
Effet des variations des cours de change	(7)	11
Solde de fermeture	18 492	20 404

19. OBLIGATIONS LOCATIVE (SUITE)

Certains contrats de location comportent des options de prolongation ou de résiliation que la Société peut exercer avant la fin de la période pendant laquelle le contrat est non résiliable. La Société a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats assortis d'options de renouvellement ou de résiliation et elle a tenu compte dans son évaluation des obligations locatives de toute option de renouvellement ou de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer. La Société réévalue si elle a la certitude raisonnable d'exercer ces options, s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui a une incidence sur l'appréciation initiale.

Les charges liées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont la valeur de l'actif sous-jacent est faible ont été négligeables pour la période close le 2 octobre 2021 (négligeable au 3 octobre 2020).

La sortie de trésorerie totale liée aux contrats de location (y compris les intérêts) pour la période close le 2 octobre 2021 s'est élevée à 5,5 millions de dollars (4,2 millions de dollars au 3 octobre 2020), et cette somme a été incluse dans les sorties de trésorerie liées aux activités de financement.

Les obligations locatives se présentent comme suit :

	2 octobre 2021			3 octobre 2020		
	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Interêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Interêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Moins de un an	3 810	761	3 049	4 405	839	3 566
Plus de un an et jusqu'à cinq ans	9 180	2 328	6 852	10 188	2 931	7 257
Plus de cinq ans	10 556	1 965	8 591	11 625	2 044	9 581
	23 546	5 054	18 492	26 218	5 814	20 404

20. AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société est la promotrice de régimes de retraite à prestations définies (les « régimes de retraite ») ainsi que de régimes de soins de santé, d'assurance-maladie et d'assurance-vie (les « autres régimes d'avantages sociaux ») offerts à ses salariés.

Le tableau suivant présente un rapprochement des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite :

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Juste valeur des actifs des régimes :		
Régimes de retraite	121 435	103 373
Obligation au titre des prestations définies :		
Régimes de retraite	135 729	145 667
Autres régimes d'avantages sociaux	15 005	16 918
	150 734	162 585
Situation de capitalisation :		
Régimes de retraite	(14 294)	(42 294)
Autres régimes d'avantages sociaux	(15 005)	(16 918)
	(29 299)	(59 212)
Ajustement lié à l'expérience relatif aux passifs des régimes	(17 546)	2 881
Ajustement lié à l'expérience relatif aux actifs des régimes	16 766	(3 026)

La Société a déterminé, en se fondant sur les modalités et conditions des régimes de retraite à prestations définies et sur les exigences réglementaires (telles que les exigences de financement minimal) auxquelles sont assujettis les régimes des pays respectifs, que la valeur actualisée des remboursements ou des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au total de la juste valeur des actifs des régimes diminué du total de la valeur actualisée des obligations. Par conséquent, aucune diminution du passif au titre des régimes à prestations définies ne s'avérerait nécessaire au 2 octobre 2021 au 3 octobre 2020.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la clôture de chaque exercice. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2019, et la prochaine évaluation obligatoire sera en date du 31 décembre 2022.

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

La répartition des actifs des principales catégories d'actifs des régimes s'établit comme suit :

	2 octobre 2021		3 octobre 2020	
	%	\$	%	\$
Instruments de capitaux propres	63,3	76 868	58,5	60 473
Obligations d'État	33,7	40 924	36,1	37 318
Trésorerie et titres à court terme	3,0	3 643	5,4	5 582
	100,0	121 435	100,0	103 373

Le comité de retraite rédige la documentation sur la gestion de la répartition des actifs, révisé la politique de placement et, lorsque des modifications importantes y sont apportées, en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Il fait également un suivi semestriel de la répartition des actifs des régimes de retraite afin de s'assurer du respect des limites établies à cet égard.

À la lumière des données historiques, les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies devraient s'élever à environ 4,2 millions de dollars pour l'exercice 2022.

Les régimes de retraite exposent la Société aux risques énumérés ci-après :

- (i) Risque de placement :
L'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation. Si le rendement des fonds est inférieur au taux d'actualisation, il y a création d'un déficit.
- (ii) Risque de taux d'intérêt :
Toute variation des taux obligataires aura une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.
- (iii) Risque d'inflation :
Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies repose sur un taux d'inflation hypothétique. Un taux d'inflation réel supérieur à celui prévu aura pour effet d'accroître la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

L'évolution des régimes de retraite et autres avantages est la suivante :

	Pour les exercices clos les					
	Régimes de retraite	2 octobre 2021 Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	3 octobre 2020 Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :						
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	145 667	16 918	162 585	139 952	17 181	157 133
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 376	405	3 781	3 156	312	3 468
Coût liés au services passés	2 970	—	2 970	—	—	—
Coût financier	3 928	448	4 376	4 110	498	4 608
Cotisations des membres du personnel	972	—	972	1 006	—	1 006
Paievements de prestations par le régime	(4 781)	—	(4 781)	(4 947)	—	(4 947)
Paievements de prestations par par l'employeur	(929)	(694)	(1 623)	(919)	(645)	(1 564)
Profits actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	(262)	(262)	(826)	(1 180)	(2 006)
Profits (pertes) actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(15 599)	(1 767)	(17 366)	5 255	635	5 890
Profits (pertes) actuarielles découlant de l'expérience concernant les participants	125	(43)	82	(1 120)	117	(1 003)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	135 729	15 005	150 734	145 667	16 918	162 585
Variation de la juste valeur des actifs des régimes :						
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	103 373	—	103 373	105 323	—	105 323
Produit d'intérêts	2 822	—	2 822	3 128	—	3 128
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	16 766	—	16 766	(3 026)	—	(3 026)
Cotisations patronales	3 592	694	4 286	3 376	645	4 021
Cotisations des membres du personnel	972	—	972	1 006	—	1 006
Paievements de prestations par le régime	(4 781)	—	(4 781)	(4 947)	—	(4 947)
Paievements de prestations par l'employeur	(929)	(694)	(1 623)	(919)	(645)	(1 564)
Charges au titre des régimes	(380)	—	(380)	(568)	—	(568)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	121 435	—	121 435	103 373	—	103 373

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

	2 octobre 2021		3 octobre 2020	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Participants actifs aux régimes	49,2	39,0	49,5	41,6
Participants retraités	47,0	61,0	46,4	58,4
Participants aux régimes différés	3,8	—	4,1	—
	100,0	100,0	100,0	100,0

La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société s'est établie comme suit :

	2 octobre 2021			3 octobre 2020		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts des régimes de retraite comptabilisés dans le bénéfice net :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 376	405	3 781	3 156	312	3 468
Charges liées aux services passés	2 970	—	2 970	—	—	—
Charges liées aux prestations de retraite	380	—	380	568	—	568
Coût financier net	1 106	448	1 554	982	498	1 480
Réévaluations des autres avantages à long terme	6	(99)	(93)	9	51	60
Charge de retraite	7 838	754	8 592	4 715	861	5 576
Montants comptabilisés aux postes suivants :						
Coût des ventes	7 411	446	7 857	4 218	580	4 798
Charges administratives et de vente	427	308	735	497	281	778
	7 838	754	8 592	4 715	861	5 576

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Le tableau qui suit présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global :

	Pour les exercices clos les					
	2 octobre 2021			3 octobre 2020		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montant cumulé dans le résultat global à l'ouverture de l'exercice	24 485	(7 520)	16 965	18 159	(7 041)	11 118
Montant comptabilisé au cours de l'exercice	(32 246)	(1 973)	(34 219)	6 326	(479)	5 847
Montant cumulé dans le résultat global à la clôture de l'exercice	(7 761)	(9 493)	(17 254)	24 485	(7 520)	16 965
Montant comptabilisé au cours de l'exercice après impôt	(23 967)	(1 466)	(25 433)	4 701	(356)	4 345

Les principales hypothèses retenues pour les évaluations actuarielles réalisées sont les suivantes :

	Pour les exercices clos les			
	2 octobre 2021		3 octobre 2020	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations définies de la Société :				
Taux d'actualisation	3,50	3,50	2,75	2,75
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,00	3,00	3,00
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux :				
Taux d'actualisation	2,75	2,75	3,00	2,75
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,50	2,50	3,00

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Les durées de vie actuelles qui sous-tendent la valeur des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels :		
Hommes	22,1	22,1
Femmes	24,8	24,7
Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans:		
Hommes	23,6	23,5
Femmes	26,2	26,1

Au 2 octobre 2021, le taux d'évolution hypothétique des frais médicaux était de 5,65 % (5,73 % au 3 octobre 2020), il sera diminué uniformément jusqu'à 4,00 % en 2040 (4,00 % en 2040 au 3 octobre 2020) et restera à ce niveau par la suite.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour l'exercice clos le 2 octobre 2021 et la sensibilité des obligations au titre des régimes à prestations définies et des coûts nets des régimes à prestations définies à une variation du taux de pourcentage de chacune de ces hypothèses.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités à chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner la modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Pour l'exercice clos le 2 octobre 2021		
	Régime de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$
(Diminution) augmentation de l'obligation au titre des prestations définies de la Société :			
Taux d'actualisation			
Incidence d'une augmentation de 1 %	(16 888)	(1 905)	(18 793)
Incidence d'une diminution de 1 %	21 525	2 437	23 962
Taux des augmentations de salaire			
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	1 659	(4)	1 655
Incidence d'une diminution de 0,5 %	(1 498)	5	(1 493)
Mortalité			
99 % du taux prévu	373	54	427

Les taux d'évolution hypothétiques des frais médicaux ont un effet important sur les montants comptabilisés pour les régimes de soins médicaux. Une variation de un point de pourcentage de ces taux aurait les effets suivants :

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Effet sur les obligations au titre des prestations définies	2 009	(1 612)

Au 2 octobre 2021, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 14,2 ans (15,4 ans au 3 octobre 2020).

21. DÉBENTURES CONVERTIBLES SUBORDONNÉES NON GARANTIES

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant :

	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Non courant		
Sixième série (i)	57 425	57 425
Septième série (ii)	97 575	97 575
Total de la valeur nominale	155 000	155 000
Moins les frais de financement différés, montant net	(3 523)	(4 512)
Moins la composante capitaux propres (i) (ii)	(6 930)	(6 930)
Charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres	3 195	2 278
Total de la valeur comptable – non courant	147 742	145 836

(i) Sixième série :

Le 28 juillet 2017, la Société a émis 57,5 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties à 5,00 % de sixième série (les « débentures de sixième série »), échéant le 31 décembre 2024, avec des intérêts payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance, à un prix de conversion de 8,26 \$ l'action.

À compter du 31 décembre 2020 et avant le 31 décembre 2022, les débentures peuvent être rachetées par la Société, à un prix égal au capital majoré des intérêts courus et impayés, uniquement si le cours actuel du marché le jour précédant la date sur laquelle l'avis est donné est d'au moins 125 % du prix de conversion de 8,26 \$. Après le 31 décembre 2022, les débentures sont rachetables à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus impayés.

Au remboursement ou à l'échéance, la Société remboursera la dette des débentures convertibles en payant un montant égal au capital des débentures convertibles en circulation, majoré des intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a affecté 2,6 millions de dollars des débentures de sixième série à une composante capitaux propres (net d'impôts un montant de 2,0 millions de dollars). Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé 0,3 million de dollars (3 octobre 2020 – 0,3 million de dollars) en frais financiers pour l'accroissement des débentures de sixième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 2,7 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

21. DÉBENTURES CONVERTIBLES SUBORDONNÉES NON GARANTIES (SUITE)

(i) Sixième série (suite) :

Au cours de l'exercice 2020, des débentures de sixième série d'une somme de 0,1 million de dollars ont été converties par les porteurs en 9 079 actions ordinaires. La conversion étant une opération n'ayant pas d'effet sur la trésorerie, elle ne figure pas dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 2 octobre 2021 était d'environ 59,7 millions de dollars (58,2 millions de dollars 3 octobre 2020).

(ii) Septième série :

Le 28 mars 2018 et le 3 avril 2020, la Société a émis 85,0 millions de dollars et 12,8 millions de dollars pour un total de 97,8 millions de dollars, septième série, débentures subordonnées convertibles non garanties à 4,75 % (les « débentures de septième série »), échéant le 30 juin, 2025, avec intérêts payables semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 8,85 \$ l'action.

À compter du 30 juin 2021, mais avant le 30 juin 2023, les débentures pourront être remboursées par anticipation, en totalité ou en partie, au gré de la Société, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés, pourvu que le cours moyen pondéré des actions ordinaires pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédant la veille de la date de remise du préavis de remboursement anticipé corresponde à au moins 125 % du prix de conversion de 8,85 \$ l'action sous-jacente à une débenture. À compter du 30 juin 2023, mais avant la date d'échéance, les débentures pourront être remboursées par anticipation à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société remboursera la dette relative aux débentures convertibles en payant une somme égale au principal des débentures en circulation ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a attribué 4,3 millions de dollars (3,1 millions de dollars après impôt) de débentures de septième série à une composante capitaux propres. Au cours de l'exercice considéré, la Société a inscrit un montant de 0,6 million de dollars (0,6 million de dollars au 3 octobre 2020) dans les charges financières au titre de la désactualisation des débentures de septième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 4,5 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

Au cours de l'exercice 2020, des débentures de septième série d'une somme de 0,2 million de dollars ont été converties par les porteurs en 19 774 actions ordinaires. La conversion étant une opération n'ayant pas d'effet sur la trésorerie, elle ne figure pas dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 2 octobre 2021 était d'environ 100,5 millions de dollars (98,6 millions de dollars 3 octobre 2020).

22. BILLETS DE PREMIER RANG GARANTIS

Au cours de l'exercice, la Société a émis un placement privé de 100 millions de dollars sous forme de billets garantis de premier rang (les « billets ») en vertu d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. La Société a engagé des frais de financement de 1,3 million de dollars qui sont déduits du passif des billets garantis de premier rang. Les billets sont garantis et de même rang que la facilité de crédit renouvelable existante. Les billets sont dus le 30 avril 2031, portent intérêt à 3,49 %, et les intérêts seront payables semestriellement à terme échu en versements égaux les 30 avril et 30 octobre de chaque année, à compter du 30 octobre 2021 et représenteront les intérêts courus à compter de la date d'émission des billets. Le produit net du placement privé a été utilisé pour refinancer la dette liée aux facilités de crédit existantes.

Les billets sont classés et évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à ces billets sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

23. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Le 1^{er} juin 2020, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2020 ») aux termes de laquelle elle peut racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires. De plus, la Société a conclu une convention d'achat d'actions automatique avec Scotia Capitaux Inc. dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2020. Aux termes de la convention, Scotia Capitaux peut acquérir, à son gré, des actions ordinaires pour le compte de la Société durant certaines périodes d'interdiction d'opérations, sous réserve du respect de certains paramètres visant le cours des actions et leur nombre. L'offre publique de rachat de 2020 a commencé le 3 juin 2020 et peut se poursuivre jusqu'au 2 juin 2021. Aucune action n'a été achetée aux termes de l'offre publique de rachat de 2020 pendant l'exercice considéré.

Le 22 mai 2019, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2019 ») aux termes de laquelle elle pouvait racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires ont été rachetées aux termes de l'offre publique de rachat de 2019 qui a commencé le 24 mai 2019 et s'est terminée le 30 mars 2020. Au cours de l'exercice considéré, la Société a racheté 1 377 394 actions ordinaires d'une valeur comptable de 1,3 million de dollars, pour une contrepartie en trésorerie totale de 6,5 millions de dollars. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions, soit 5,2 millions de dollars, a été porté au déficit. Au cours de l'exercice 2019, la Société a racheté 122 606 actions ordinaires d'une valeur comptable de 0,1 million de dollars, pour une contrepartie en trésorerie totale de 0,6 million de dollars. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions, soit 0,5 million de dollars, a été porté au déficit. Toutes les actions rachetées ont été annulées.

Au 2 octobre 2021, un total de 103 686 923 actions ordinaires (103 563 923 au 3 octobre 2020) étaient en circulation.

Au cours de l'exercice, 150 000 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit net de 0,7 million de dollars et le renversement de la rémunération à base d'actions comptabilisée antérieurement comptabilisée dans le surplus d'apport de 0,1 million de dollars (note 24).

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action pour les exercices 2021 et 2020. Elle a déclaré les dividendes suivants :

	Pour les exercices clos les	
	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Dividendes	37 300	37 380

Surplus d'apport :

Le compte de surplus d'apport sert à comptabiliser les montants découlant des attributions de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres (voir la note 24, « Rémunération fondée sur des actions »).

23. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Gestion du capital :

Les objectifs de la Société en matière de gestion de capital sont les suivants :

- investir suffisamment de capital dans l'infrastructure de fabrication de manière à assurer la stabilité et la nature concurrentielle des activités;
- assurer la stabilité des dividendes versés aux actionnaires;
- disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour protéger les dividendes versés aux actionnaires; et répondre à ses besoins opérationnels pour gérer l'entreprise ;
- maintenir un seuil d'endettement qui fait en sorte que la Société soit à l'abri de contraintes financières quant à l'utilisation du capital et ;
- disposer d'une ligne de crédit suffisante.

D'ordinaire, la Société engage dans son exploitation environ 25,0 millions de dollars annuellement sous forme de dépenses d'investissement. Exceptionnellement, si des besoins particuliers en matière d'immobilisations surgissent, la Société peut investir au-delà de 25,0 millions de dollars. La direction est d'avis que ces investissements, combinés à une somme de 35,0 millions de dollars à 40,0 millions de dollars affectée en moyenne annuellement aux frais d'entretien, assurent la stabilité des activités de fabrication et améliore le caractère concurrentiel de ses coûts grâce à de nouvelles technologies ou à de nouveaux procédés.

L'objectif du conseil d'administration est de faire en sorte que les réserves de trésorerie suffisent à maintenir les dividendes à leur niveau actuel. Les dividendes aux actionnaires ne seront approuvés que lorsque l'administration aura minutieusement évalué divers facteurs, parmi lesquels la conjoncture concurrentielle, la capacité de maintenir le volume et les marges sur les ventes, les exigences en matière de performance d'exploitation et de capital des usines de fabrication et la durabilité de toute croissance.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 265,0 millions de dollars en plus des billets garantis de premier rang de 100 millions de dollars qui ont été émis au cours de l'année. Elle prévoit utiliser entre 100,0 millions de dollars et 160,0 millions de dollars de cette facilité de crédit renouvelable pour financer son fonctionnement normal au cours de l'exercice.

La Société passe en revue trimestriellement son ratio de dette totale/bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement, ajusté pour tenir compte de l'incidence de tous les instruments financiers dérivés (« BAIIA ajusté ») de la société exploitante. Selon les clauses restrictives imposées par les prêteurs, pour que les paiements d'intérêts versés par Lantic à la Société ne soient assujettis à aucune restriction, ce ratio doit être maintenu sous la barre des 3,5:1. À la clôture de l'exercice, le ratio d'endettement de la société exploitante était de 2,07:1 pour l'exercice 2021 et de 2,09:1 pour l'exercice 2020.

La Société n'a pas recours à des ratios de capitaux propres dans la gestion de ses obligations en matière de capital.

24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

(a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres :

La Société a réservé un total de 6 000 000 d'actions ordinaires (le 3 octobre 2020 – 4 000 000 d'actions ordinaires) d'un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Aucune option attribuée au cours de l'exercice clos le 2 octobre 2021.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 107 000 \$ pour l'exercice clos le 2 octobre 2021 (168 000 \$ au 3 octobre 2020).

24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

(a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (suite) :

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 2 octobre 2021 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 3 octobre 2020	Options attribuées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Options exercées durant la période	Nombre d'options en circulation au 2 octobre 2021	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	250 000	—	—	(50 000)	200 000	8,47	—
4,59 \$	830 000	—	—	(100 000)	730 000	3,64	730 000
4,68 \$	563 500	—	—	—	563 500	8,17	112 700
5,58 \$	447 175	—	—	—	447 175	7,17	178 870
5,61 \$	80 000	—	—	—	80 000	0,46	80 000
6,23 \$	1 005 322	—	(300 000)	—	705 322	6,17	423 193
6,51 \$	360 000	—	—	—	360 000	5,18	288 000
	3 535 997	—	(300 000)	(150 000)	3 085 997	s.o.	1 812 763

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 3 octobre 2020 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 28 septembre 2019	Options attribuées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Options exercées durant la période	Nombre d'options en circulation au 3 octobre 2020	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	—	250 000	—	—	250 000	9,46	—
4,59 \$	830 000	—	—	—	830 000	4,64	830 000
4,68 \$	—	563 500	—	—	563 500	9,16	—
5,58 \$	447 175	—	—	—	447 175	8,17	89 435
5,61 \$	80 000	—	—	—	80 000	1,46	80 000
6,23 \$	1 005 322	—	—	—	1 005 322	7,17	402 129
6,51 \$	360 000	—	—	—	360 000	6,17	216 000
	2 722 497	813 500	—	—	3 535 997	s.o.	1 617 564

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 2 765 997 au 2 octobre 2021 et à 2 915 997 au 3 octobre 2020 (se reporter à la note 28, « Principaux dirigeants »).

24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

(b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie – unités d'actions liées à la performance (« UAP ») :

Attribution pour l'exercice 2021 :

Le 7 décembre 2020, un total de 491 412 UAP ont été attribuées à certains hauts dirigeants et à d'autres membres de l'équipe de direction à un prix de 5,59 \$. De plus, un total de 23 810 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,66 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 2 octobre 2021, 515 222 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2021-2023, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le conseil d'administration de la Société. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration de la Société déterminera, et seulement si des conditions financières figurant parmi les conditions d'acquisition, en même temps que la publication des résultats financiers et/ou d'exploitation de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits inhérents aux UAP attribués à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits inhérents aux UAP deviendront acquis.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 664 000 \$ et de 269 000 \$ au 2 octobre 2021. Une charge de 55 000 \$ a été comptabilisée, pour l'exercice clos le 2 octobre 2021 dans les charges administratives et de vente. Au 2 octobre 2021, le passif lié aux UAP s'élevait à 55 000 \$.

Attribution pour l'exercice 2020 :

Le 2 décembre 2019, un total de 324 932 UAP ont été attribuées à certains hauts dirigeants et à d'autres membres de l'équipe de direction. De plus, un total de 41 581 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,21 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 2 octobre 2021, 366 513 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2020-2022, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le conseil d'administration de la Société.

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 64 000 \$ et de 13 000 \$ au 2 octobre 2021 (89 000 \$ au 3 octobre 2020). Un profit de 12 000 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 2 octobre 2021 (charge de 19 000 \$ au 3 octobre 2020) dans les charges administratives et de vente. Au 2 octobre 2021, le passif lié aux UAP s'élevait à 7 000 \$ (19 000 \$ au 3 octobre 2020).

Attribution pour l'exercice 2019 :

Le 3 décembre 2018, un total de 290 448 UAP ont été attribuées par la Société. De plus, un total de 58 553 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,38 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 2 octobre 2021, 349 001 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2019-2021.

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 308 000 \$ et de néant au 2 octobre 2021 (43 000 \$ au 3 octobre 2020). Un profit de 22 000 \$ a été comptabilisé pour l'exercice clos le 2 octobre 2021 (charge de 15 000 \$ au 3 octobre 2020) dans les charges administratives et de vente. Au 2 octobre 2021, le passif lié aux UAP s'élevait à néant (22 000 \$ au 3 octobre 2020).

25. ENGAGEMENTS

Au 2 octobre 2021, la Société avait des engagements d'achat totalisant 1 082 000 tonnes métriques de sucre de canne brut en vigueur jusqu'à la fin de l'exercice 2024 (1 496 000 tonnes métriques au 3 octobre 2020 jusqu'à la fin de l'exercice 2024), dont 261 309 tonnes métriques (383 574 tonnes métriques au 3 octobre 2020) avaient un prix établi, soit un engagement total de 144,3 millions de dollars (150,0 millions de dollars au 3 octobre 2020). Elle s'est en outre engagée à hauteur d'environ 42,7 millions de dollars (22,9 millions de dollars au 3 octobre 2020) relativement à la récolte et au traitement de betteraves à sucre au cours de l'exercice 2022.

TMTC a 23,1 millions de dollars (3 octobre 2020 – 4,1 millions de dollars) à payer relativement à une entente d'achat d'environ 32,7 millions de dollars (10,7 millions de livres) (3 octobre 2020 – 12,2 millions de dollars; 4,0 millions de livres) de sirop d'érable de la PPAQ jusqu'à la fin de l'exercice 2022. Afin de sécuriser les achats de sirop en vrac, la Société a émis un cautionnement d'assurance pour un montant de 16,9 M\$ en faveur du PPAQ (3 octobre 2020 – lettre de garantie au montant de 14,5 M\$). Le cautionnement expire le 1^{er} mars 2022.

Au cours de l'exercice clos le 2 octobre 2021, la Société s'est engagée à investir au total 17,2 millions de dollars (23,6 millions de dollars au 3 octobre 2020) pour achever ses projets d'investissement qui seront encourus lors de l'exercice 2022.

26. ÉVENTUALITÉS

La Société, dans le cours normal des activités, est à l'occasion partie à des litiges et à des réclamations. Bien que l'issue définitive de ces litiges et actions en justice en cours au 2 octobre 2021 ne puisse être déterminée avec certitude, la direction est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision et que les conséquences financières, s'il y a lieu, des réclamations reçues dans le cours normal des activités ne seront pas significatives.

27. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le rapprochement du bénéfice de base et dilué par action est le suivant :

	Pour les exercices clos les	
	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Bénéfice de base par action :		
Bénéfice net	47 527	35 419
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	103 581 358	103 973 735
Bénéfice de base par action	0,46	0,34
Bénéfice dilué par action :		
Bénéfice net	47 527	35 419
Plus l'incidence des débentures convertibles non subordonnées garanties et des options sur actions	6 149	2 348
	53 676	37 767
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	103 581 358	103 973 735
Plus l'incidence des débentures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	17 977 603	6 952 179
	121 558 961	110 925 914
Bénéfice dilué par action	0,44	0,34

Au 2 octobre 2021, les options d'achat d'actions représentant 46 870 actions ordinaires ont été exclues du calcul du résultat dilué par action car elles ont été jugées anti-dilutives. Au 3 octobre 2020, les options sur actions et les débentures de septième série, représentant 11 025 424 actions ordinaires, ont été exclues du calcul du résultat dilué par action puisqu'elles ont été jugées antidilutives.

28. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2 octobre 2021	3 octobre 2020	28 septembre 2019
	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie :			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles inclues dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 638	1 239	294
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	3 231	100	70
Ajouts aux actifs du droit d'utilisation	2 724	11 818	—

29. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les membres du conseil d'administration et les membres de la haute direction, ce qui comprend le président ainsi que tous les vice-présidents, sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	Pour les exercices clos les	
	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	3 238	3 989
Allocations de présence des membres du conseil d'administration	967	962
Avantages postérieurs à l'emploi	143	164
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	128	194
	4 476	5 309

30. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	101 740	98 887
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 20)	8 592	5 576
Charges liées aux régimes à cotisations définies	5 870	5 615
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	128	194
	116 330	110 272

Les charges liées au personnel ont été constatées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ou inscrites à l'actif dans les états consolidés de la situation financière de la façon suivante :

	Pour les exercices clos les	
	2 octobre 2021	3 octobre 2020
	\$	\$
Coût des ventes	95 236	89 046
Charges administratives et de vente	19 058	19 445
Frais de distribution	1 649	1 494
	115 943	109 985
Immobilisations corporelles	387	287
	116 330	110 272

31. PARTIES LIÉES

Lantic a des actions spéciales rachetables de catégorie B d'une valeur de 44,5 millions de dollars en circulation, lesquelles sont rachetables au gré de Lantic et peuvent être réglées au moyen de l'émission d'un billet d'une valeur égale à l'intention de la même partie, soit Belcorp Industries Inc. Le billet ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Les actions spéciales de catégorie B donnent à leurs porteurs le droit de voter, au prorata, à l'assemblée des actionnaires de Lantic. Aux termes d'une convention de vote fiduciaire entre Belcorp Industries Inc. et Rogers, cette dernière possède un droit de vote lié aux actions spéciales de catégorie B pourvu qu'elles soient en circulation. Étant donné que Lantic a l'intention et le droit de régler le billet avec des actions spéciales rachetables de catégorie B, ces montants se compensent et, par conséquent, ils ne sont pas présentés dans les états consolidés de la situation financière.

Par l'entremise de Lantic Capital, Belcorp Industries Inc. contrôle également les deux actions de catégorie C émises et en circulation de Lantic. Les actions de catégorie C donnent à Lantic Capital le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

32. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte deux secteurs d'exploitation et à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'érable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, emballer et commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'érable transforme du sirop d'érable pur et fabrique des produits dérivés de l'érable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

Pour l'exercice clos le 2 octobre 2021				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	668 118	225 813	—	893 931
Coût des ventes	547 089	207 098	—	754 187
Marge brute	121 029	18 715	—	139 744
Amortissements	18 180	7 031	—	25 211
Résultat des activités d'exploitation	78 905	7 231	(1 639)	84 497
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	23 574	1 222	—	24 796
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	3 231	—	—	3 231
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 863	861	—	2 724

Pour l'exercice clos le 2 octobre 2021				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	804 366	240 975	(165 411)	879 930
Total des passifs	(923 697)	(139 184)	501 909	(560 972)

32. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour l'exercice clos le 3 octobre 2020				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	631 263	229 538	—	860 801
Coût des ventes	526 175	208 427	—	734 602
Marge brute	105 088	21 111	—	126 199
Amortissements	16 890	6 588	—	23 478
Résultat des activités d'exploitation	62 382	7 147	(1 519)	68 010
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	20 611	6 569	—	27 180
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	100	—	—	100
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	14 550	8 303	—	22 853

Pour l'exercice clos le 3 octobre 2020				
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	776 105	246 451	(166 497)	856 059
Total des passifs	(946 944)	(261 439)	622 515	(585 868)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les exercices clos les	
	2 octobre 2021	2 octobre 2020
	\$	\$
Canada	666 536	637 781
États-Unis	158 248	142 888
Europe	31 696	44 368
Autres	37 451	35 764
	893 931	860 801

La quasi-totalité des actifs non courants se trouvent au Canada.

Rogers Sugar Inc.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

ADMINISTRATEURS

M. Dallas H. Ross,^{(1) (3)}
Président du conseil et associé
Kinetic Capital Limited Partnership

Dean Bergmame,^{(2) (3)}
Administrateur

William S. Maslechko,⁽³⁾
Associé
Burnet, Duckworth & Palmer s.r.l.

Daniel Lafrance,^{(1) (2)}
Administrateur

Gary Collins,^{(2) (3)}
Conseiller principal
Lazard Group

Stephanie Wilkes,⁽³⁾
Administratrice

(1) Candidats au conseil de Lantic Inc.

(2) Membres du comité de vérification

(3) Comité environnemental, sociale et gouvernance

CONSEILLERS JURIDIQUES

Davies, Ward, Phillips & Vineberg
Montréal (Québec)

SYMBOLE BOURSIER

RSI

INSCRIPTION EN BOURSE

La Bourse de Toronto

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires
aura lieu en ligne le 9 février 2022

BUREAU DE DIRECTION

4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686
Téléc. : (514) 527-8406

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT

chargé de la tenue des registres
Computershare Investor Services Inc.
Toronto (Ontario)

VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Montréal (Québec)

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Jean-Sébastien Couillard
Sans frais : (844) 913-4350
Tél. : (514) 940-4350
Courriel : investors@lantic.ca

SITE WEB

lanticrogers.com

Compagnies d'exploitation

DIRECTION ET ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEURS DE LANTIC INC.

M. Dallas H. Ross,⁽¹⁾
Président du conseil et associé
Kinetic Capital Limited Partnership

Gary Collins,⁽²⁾
Conseiller principal
Lazard Group

Michael Heskin,⁽²⁾
Vice-président, finances et
chef des services financiers
Belcorp Industries Inc.

Donald G. Jewell,
Associé et directeur général
RIO Industrial

Daniel Lafrance,^{(1) (2)}
Administrateur

William S. Maslechko,
Associé
Burnet, Duckworth & Palmer s.r.l.

Michael Walton,
Président et chef de la direction
Lantic Inc.

(1) Candidats au conseil Rogers Sugar Inc.

(2) Membres du comité de vérification

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Michael Walton,
Président et chef de la direction

Jean-Sébastien Couillard,
Vice-président, finance,
Chef de la direction financière
et secrétaire corporatif

Patrick Dionne,
Vice-président, opérations et
chaîne d'approvisionnement

Jean-François Khalil,
Vice-président,
ressources humaines

Rod Kirwan,
Vice-président,
ventes et marketing

VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Montréal (Québec)

BUREAU DE LA DIRECTION

4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686

INSTALLATIONS DE SUCRE

123 Rogers Street,
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 3N2
Tél. : (604) 253-1131

5405 – 64th Street
Taber (Alberta)
T1G 2C4
Tél. : (403) 223-3535

230 Midwest Road
Scarborough (Ontario)
M1P 3A9
Tél. : (416) 757-8787

198 New Toronto Street
Toronto (Ontario)
M8V 2E8
Tél. : (416) 252-9435

4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686

INSTALLATIONS DE PRODUITS DE L'ÉRABLE

1150, rue Arthur-Danis
Granby (Québec)
J2J 0T3
Tél. : 450 777-4464

331, rue Principale,
Saint-Honoré-de-Shenley (Québec)
G0M 1V0
Tél. : (418) 485-7777

21 rue Industrielle,
Dégelis, Québec
G5T 2J8
Tél. : (418) 853-6265

PO Box 58, Websterville
(Vermont) 05678, USA
Tél. : (802) 479-1747

Conception et rédaction
MBC Capital Markets Advisors
Imprimé au Canada





ROGERS

Lantic



www.lanticrogers.com

www.themapletreat.com